
Développement durable ou façade durable ? Analyse critique des 17 Objectifs de développement durable et de leur appropriation par le WWF-Belgium

Auteur : Lehnen, Anna

Promoteur(s) : Geuens, Geoffrey

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en communication économique et sociale

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24832>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Développement durable ou façade durable ?

Analyse critique des 17 Objectifs de développement durable et de leur appropriation par le WWF-Belgium

Mémoire présentée par Anna Lehnen en vue de l'obtention du grade de Master en Communication multilingue, à finalité spécialisée en communication économique et sociale.



Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Développement durable ou façade durable ?

*Analyse critique des 17 Objectifs de développement durable et de
leur appropriation par le WWF-Belgium*

Mémoire présentée par Anna Lehnen en vue de l'obtention du grade de Master en Communication multilingue, à finalité spécialisée en communication économique et sociale.

Résumé

Ce travail analyse la manière dont WWF-Belgium mobilise les Objectifs de développement durable (ODD) dans sa communication institutionnelle. L'objectif est d'évaluer si cette mobilisation traduit un véritable engagement écologique ou relèverait davantage d'une logique de façade durable. Après une contextualisation critique de la notion de durabilité et des ODD, ce travail propose une analyse de documents produits par WWF-Belgium (rapports annuels), ainsi qu'un projet spécifique : *Eat4Change*. Ce travail analyse également la manière dont WWF-Belgium mobilise les Objectifs de développement durable (ODD) dans sa stratégie de communication.

Les résultats montrent que WWF-Belgium adopte une approche opérationnelle centrée sur des actions concrètes dans six domaines environnementaux, mais sans articulation systémique des ODD. L'usage des ODD reste limité à une fonction de cadrage symbolique, sans remise en question des causes structurelles des crises écologiques. Les partenariats avec de grandes entreprises, comme Lidl ; renforcent ce paradoxe, en exposant l'organisation à des accusations de greenwashing par association.

Ainsi, WWF-Belgium se situe à la croisée d'un engagement environnemental sincère et d'une logique de communication institutionnelle alignée sur les codes du développement durable. Cette étude met en lumière les tensions entre ambitions affichées et transformations réelles, dans un contexte où les ODD sont parfois utilisés davantage comme instruments de légitimation que comme leviers de changement systémique.

Remerciements

Tout d'abord je tiens à remercier toute personne qui m'a soutenue mentalement lors de la réalisation de ce travail, autant ma famille, que mes amis. En particulier je remercie ma grand-mère, ma mère, mon père, Catherine et Florian, qui m'ont soutenue et encouragée tout au long de la réalisation de ce travail.

J'aimerais aussi exprimer un grand merci à mes copines de communication multilingue, avec qui j'ai eu le plaisir de partager des moments inoubliables durant ces années de master et je les remercie pour leur soutien constant.

Ensuite, je remercie mon promoteur, qui m'a donné des conseils utiles tout au long de mon parcours académique et duquel j'ai appris tant de choses en matière d'analyse de discours et qui m'a aidé à développer un esprit critique.

Enfin, je remercie ma cousine Mara, qui a relu et corrigé mon travail.

Table des matières

Liste des illustrations	10
Liste des abréviations.....	11
Introduction.....	11
Questions de recherche	12
Méthodologie	13
1 Le développement durable.....	15
1.1 Définition du développement durable	15
1.2 Historique du développement durable	18
1.3 Critique sur le développement durable	21
2 Présentation des 17 objectifs de développement durable	24
2.1 Pas de pauvreté.....	27
2.2 Faim « zéro ».....	28
2.3 Bonne santé et bien-être	31
2.4 Éducation de qualité.....	34
2.5 Égalité entre les sexes	36
2.6 Eau propre et assainissement	38
2.7 Énergie propre et d'un coût abordable.....	39
2.8 Travail décent et croissance économique.....	42
2.9 Industrie, innovation et infrastructure	44
2.10 Inégalités réduites	46
2.11 Villes et communautés durables	47
2.12 Consommation et production durables	49
2.13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	52
2.14 Vie aquatique.....	55
2.15 Vie terrestre	56
2.16 Paix, justice et institutions efficaces.....	59
2.17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	61

3	L'impact des 17 objectifs de développement durable	63
4	Investigation sur l'organisation WWF-Belgium.....	68
4.1	Fiche d'identité.....	68
4.2	Analyse des actionnaires et dirigeants du conseil d'administration.....	70
4.2.1	Les actionnaires	71
4.2.2	Partenariats stratégiques	72
4.2.2.1	<i>WWF-Belgium</i>	72
4.2.2.1.1	<i>Lidl Belgique</i>	73
4.2.2.1.2	<i>Beyond Chocolate</i>	77
4.2.2.2	<i>WWF International</i>	79
4.2.3	Les dirigeants.....	81
4.2.3.1	<i>La Direction Générale</i>	82
4.2.3.2	<i>Le Conseil d'Administration</i>	84
4.3	Conclusion de l'investigation sur WWF-Belgium.....	90
5	Analyse critique des stratégies de communication autour des 17 ODD chez WWF Belgique.....	94
5.1	Les 6 champs d'action du WWF en lien avec les 17 ODD.....	95
5.1.1	Les forêts.....	95
5.1.2	Le climat	95
5.1.3	Lavie sauvage	96
5.1.4	L'alimentation.....	97
5.1.5	L'océan	97
5.1.6	L'eau douce.....	98
5.1.7	Constat	98
5.2	Analyse de Corpus du WWF-Belgium	100
5.2.1	Rapport annuel de 2016	100
5.2.2	Rapport annuel 2019	103
5.2.3	Rapport annuel de 2024	106

5.3	Réseaux sociaux	108
5.4	Analyse d'un projet lié aux ODD.....	109
5.5	Constat de l'analyse	112
	Conclusion	114
	Limitations	117
	Bibliographie	118
	Annexes	128
	Annexe 1 : Partenariat Beyond Chocolate	128
	Annexe 2 : Lien vers les rapports annuels	129
	Annexe 3 : WWF Rapport annuel 2016.....	130
	Annexe 4 : Rapport annuel 2019	132
	Annexe 5 : Rapport annuel 2024	136

Liste des illustrations

Figure 1. Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (Les 17 objectifs de développement durable, 2018).....	26
Figure 2. L'accord de libre-échange Mercosur -	30
Figure 3. L'accord de libre-échange Mercosur – UE (Malessa, 2025)	30
Figure 4. Earth Overshoot Day au cours des années (Earth Overshoot Day 2025 falls on July 24th, 2025)	51
Figure 5. Combien de terres aurait-on besoin si on vivait comme en...	51
Figure 6. La température globale au cours des siècles (Riebeek, 2010).....	53
Figure 7. Le progrès général des 17 ODD (The Sustainable Development Goals Report 2024, 2024)	65
Figure 8. Les progrès des différents ODD (The Sustainable Development Goals Report 2024, 2024)	65

Liste des abréviations

COP	Conférence des Parties
DD	Développement durable
IUCN	International Union for Conservation of Nature, terme anglaise pour UICN
MDG	Millennium Development Goals, terme anglaise pour OMD
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
SDG	Sustainable Development Goals, terme anglais pour ODD
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	World Wide fund for Nature
WWF-Belgique-CF	WWF-Belgique-Communauté-Francophone

Introduction

« Nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes avec la même pensée que nous avons utilisée lorsque nous les avons créés » (Grellet, 2023)

~ Albert Einstein

Ce travail vise à analyser la stratégie de communication de l'organisation non gouvernementale WWF-Belgium au regard de son engagement envers les 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces objectifs, porteurs d'une vision globale de durabilité, ont pour objectif de mettre en lien les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dans le but de répondre aux grands défis contemporains. Cependant, leur mise en œuvre soulève de nombreuses interrogations, tant sur le plan de la faisabilité que sur la cohérence du cadre proposé.

Dans un premier temps, ce travail proposera une contextualisation critique de la notion de durabilité, en retracant son évolution conceptuelle et historique. Les 17 ODD feront l'objet d'une présentation suivie d'une analyse critique visant à exposer leurs limites structurelles, leurs fondements idéologiques et les rapports de pouvoir géopolitiques qu'ils impliquent. Il s'agira notamment d'interroger les tensions internes entre certains objectifs, comme celle entre croissance économique et durabilité environnementale, ainsi que les logiques institutionnelles qui sous-tendent cet agenda international.

La seconde partie de l'analyse portera spécifiquement sur WWF-Belgium, une des ONG (Organisation non-gouvernementale) les plus influentes en matière de protection de l'environnement (sur le territoire belge). À partir d'une investigation approfondie de son fonctionnement, de la composition, de sa gouvernance et de ses partenariats, l'objectif sera de déterminer dans quelle mesure l'organisation aligne ses actions sur les ODD. Cette approche sera complétée par une analyse de corpus, incluant plusieurs rapports annuels, ainsi qu'un projet concret (Eat4Change) en lien avec les objectifs fixés par l'Agenda 2030.

L'ensemble de ce travail vise à comprendre comment WWF-Belgium mobilise les ODD dans sa communication : s'agit-il d'un engagement authentique pour la transition écologique, ou plutôt d'un usage stratégique de ces objectifs dans une logique de légitimation ou de greenwashing ? Il s'agira ainsi de mettre en lumière d'éventuelles disparités entre les discours affichés et les pratiques réelles. Ce travail examine comment le WWF-Belgium se positionne en matière de légitimité, d'autonomie stratégique et d'impact, dans un paysage où les entreprises privées jouent un rôle de plus en plus central dans les dynamiques de durabilité.

Questions de recherche

Agir de manière durable est devenu un impératif largement relayé dans nos sociétés contemporaines. Mais que signifie réellement agir de manière durable ?

Depuis l'adoption des 17 Objectifs de développement durable (ODD) par l'Organisation des Nations Unies en 2015, la communication autour du développement durable s'est fortement intensifiée, que ce soit dans les politiques publiques, les entreprises ou les ONG. Ce travail de recherche propose d'examiner ce phénomène à travers plusieurs questions centrales :

1. Qu'est-ce que le développement durable et quelles ont été les étapes clés de son émergence ?
2. Quels sont les 17 Objectifs de développement durable inscrits à l'Agenda 2030 des Nations Unies, et quelles en sont les principales limites et critiques ?
3. Comment l'ONG WWF-Belgium s'approprie-t-elle ces objectifs ? Quelle stratégie de communication met-elle en œuvre pour les intégrer à ses actions ?

La troisième question donnera lieu à une investigation approfondie de l'organisation WWF-Belgium, afin d'examiner les liens qu'elle entretient, en tant qu'acteur engagé dans la protection de l'environnement, avec sa direction générale, son conseil d'administration et ses partenaires stratégiques, notamment en ce qui concerne les aspects liés à son financement.

Méthodologie

Au départ, j'ai souhaité analyser les 17 Objectifs de développement durable, largement cités dans les médias et dans la littérature académique, tant pour leur portée que pour leurs limites. À l'approche de l'échéance de 2030, il m'a semblé pertinent de les étudier plus en profondeur. Toutefois, cette approche seule ne me paraissait pas assez originale. J'ai donc décidé d'élargir ma réflexion en me demandant comment une organisation non gouvernementale engagée dans des causes similaires (telles que le changement climatique, la perte de biodiversité ou encore la pollution) s'approprie ces objectifs et articule son discours autour d'eux. C'est ainsi que j'ai choisi d'étudier la manière dont le WWF-Belgium mobilise les 17 ODD dans sa communication et ses actions.

Pour ce faire, j'ai commencé par définir et contextualiser la notion de développement durable. Ce sujet m'avait particulièrement marquée lors d'un cours suivi en première année de bachelier en Management du Tourisme et des Loisirs. J'ai donc repris ce cours comme point de départ pour structurer ma réflexion. Par la suite, j'ai approfondi ma compréhension des 17 ODD à travers une mise en perspective historique, géopolitique et critique. En particulier, les cours de Monsieur Geunes dans le cadre de ce master m'ont permis de développer une approche critique des discours institutionnels et des discours stratégiques des entreprises.

J'ai ensuite mené une investigation approfondie de l'organisation WWF-Belgium. J'ai d'abord examiné des éléments généraux sur l'ONG, son conseil d'administration, ainsi que ses partenariats stratégiques, notamment en lien avec le financement. J'ai ensuite analysé plusieurs rapports annuels du WWF-Belgium, en privilégiant ces documents plutôt que les rapports *Planète vivante*, car ces derniers sont publiés uniquement tous les deux ans depuis 2020, alors que les rapports annuels offrent une perspective historique plus longue. Cela m'a permis de comparer l'évolution de la posture du WWF-Belgium vis-à-vis des ODD, notamment à partir de 2016, année où ces objectifs sont apparus pour la première fois dans sa communication. Enfin, j'ai étudié l'un de ses projets concrets, *Eat4Change*, qui fait explicitement référence aux ODD, afin d'évaluer l'alignement réel entre les intentions affichées et la mise en œuvre.

Pour l'ensemble de cette recherche, j'ai mobilisé aussi bien des sources officielles (sites web, publications de l'ONU et du WWF) que des ressources critiques (ouvrages, articles scientifiques, presse spécialisée), afin d'adopter une approche équilibrée et réflexive.

1. Les 17 objectifs de développement durable

1 Le développement durable

Dans un premier temps, le terme développement durable sera expliqué avant de se lancer dans la présentation des 17 Objectifs de développement durable mis en place par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Comme il est très important de comprendre ce concept du développement durable, ce chapitre va d'abord fournir des définitions du terme, suivies d'un historique du développement durable et enfin il va critiquer la notion de développement durable, qui est de nos jours de plus en plus utilisée pour des fins de greenwashing.

1.1 Définition du développement durable

Comme pour tous les termes, le développement durable n'a pas une seule et unique définition, mais celle qui est la plus utilisée et la plus reconnue est celle qui est un extrait du rapport de Brundtland *Notre avenir à tous*, publié en 1987. À la page 51 (de la version française de 1987) elle définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Brundtland, 1987).

Cette définition met l'accent sur deux grands principes, d'abord la satisfaction des besoins essentiels. Dans cette définition, il faut préciser que lorsqu'on parle de besoins, on se réfère aux besoins vitaux, qui sont de se nourrir, de boire, de respirer, de dormir, etc. selon la pyramide des besoins fondamentaux de Maslow. De plus, dans cette définition, Brundtland fait référence en particulier aux besoins des plus démunis. Ensuite, le deuxième principe sur lequel l'accent est mis dans la définition est l'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire la prise en compte du long terme, et donc de nos générations futures (Brundtland, 1987).

Le rapport de Brundtland a été publié dans le cadre de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, organisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le but de Brundtland était de proposer des stratégies de développement conciliant progrès économique, justice sociale et respect de l'environnement. C'est dans son rapport *Notre avenir à tous* que le terme de développement durable est officiellement défini pour la première fois (1987: Le Rapport Brundtland).

La définition donnée par l'Organisation des Nations Unies se rapproche fortement de celle de Brundtland ; il est donc très probable que cette-dernière aurait été une source d'inspiration pour l'ONU.

Selon les documents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les rapports ODD récents de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU définit le développement durable comme « la façon dont nous devons vivre aujourd'hui si nous voulons des lendemains meilleurs, en répondant aux besoins actuels sans compromettre les chances des générations futures de satisfaire leurs besoins. La survie de nos sociétés et de notre planète dépend d'un monde plus durable » (En quoi consiste le développement durable ?, 2023).

Sur un autre site web de l'Organisation des Nations Unies, on peut également retrouver la définition suivante, qui est en effet la même que celle formulée en 1987 dans le Rapport Brundtland : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Le programme de développement durable). La définition du développement durable actuellement utilisée par l'ONU est alors une reprise directe de Brundtland (Le programme de développement durable).

En effet, on pourrait se poser la question pourquoi l'ONU utilise-t-elle deux définitions différentes pour un même concept ? Pour cela, il faudra d'abord analyser la définition plus longue utilisée par l'ONU, comme ça a été faite avec l'autre définition. D'abord la définition plus longue reprend aussi la définition du Rapport Brundtland, mais en la rendant plus narrative et mobilisatrice. Tout d'abord, lorsqu'on parle de « la façon dont nous devons vivre aujourd'hui », l'accent est mis sur nos comportements et modes de vie actuels (En quoi consiste le développement durable ?, 2023). Ensuite, l'extrait « des lendemains meilleurs » est fortement poétique et narratif et donne l'impression d'avoir de l'espoir et la prospective dans le futur (En quoi consiste le développement durable ?, 2023). De plus, un ton alarmiste, voire peut-être un peu exagéré, est utilisé comme stratégie de communication afin d'inciter à l'action (toutefois, en évitant de traiter les causes structurelles du problème) lorsqu'on mentionne « la survie de nos sociétés et de notre planète » (En quoi consiste le développement durable ?, 2023). Cet extrait est plutôt une stratégie de communication alarmante qu'une réelle vérité, puisque les enjeux que nous constatons de nos jours, « signifient [...] pas la fin *du* [sic] monde », comme le dit Duterme dans son œuvre *Nos mythologies écologiques* (Duterme, 2022, p. 87). De plus, l'auteur commente : « Non seulement la planète nous survivra, mais il est plus que probable que l'humanité elle-même saura survivre aux perturbations qui s'annoncent » (Duterme, 2022, pp. 87-88). Cette version de la définition peut aussi être critiquée pour son ton consensuel, qui évite de remettre en cause les structures économiques à l'origine

des problèmes. Elle appelle à vivre « mieux » sans dire qui doit changer quoi, ni comment on résout les conflits d'intérêts (industrie, finance, consommation, etc.) (En quoi consiste le développement durable ?, 2023). C'est un langage courant dans les communications institutionnelles, utilisé comme stratégie de communication qu'Alice Krieg-Planque désigne comme le flou et parfois même un terrain glissant vers le greenwashing (En quoi consiste le développement durable ?, 2023; Krieg-Planque, 2012, pp. 156-158).

En effet, pour la définition plus longue, il s'agit d'une formulation plus récente et plus accessible du terme développement durable, utilisée par l'ONU sur ses sites pédagogiques ou de sensibilisation. De plus, cette définition peut aider l'ONU à sensibiliser un public large, qui n'est pas forcément expert du domaine. Ensuite, comme un ton alarmiste est utilisé dans la définition, cela peut amener à créer un sentiment de responsabilité individuelle et collective, incitant les lecteurs à prendre des initiatives, et surtout en insistant sur l'action humaine. C'est-à-dire qu'il y a un lien entre le développement durable et la survie humaine, et non seulement entre le développement durable et l'environnement. Cette définition est notamment utilisée afin d'atteindre un public plus large que les documents officiels comme le Rapport de Brundtland.

Donc, on a pu constater que l'ONU continue d'utiliser (même si c'est pas toujours le cas) la même définition que celle de Brundtland comme fondement de son Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), tout en la complétant avec des précisions sur les trois dimensions (économique, sociale, environnementale) et les valeurs clés comme : l'équité intergénérationnelle, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion, la résilience, la participation globale.

Pourquoi alors garder la même définition tout au long du temps, même si les enjeux environnementaux ont changé au cours du temps, voire même se sont multipliés ? En effet, on a pu constater que la définition du terme développement durable donnée par Brundtland est simple, accessible et universelle. De plus, elle met en avant le principe de responsabilité envers les générations futures. Et enfin, elle sert de base commune à la coopération internationale, même si elle est aujourd'hui parfois critiquée pour son caractère trop vague ou trop conciliant avec le modèle capitaliste (De Beer de Lear, 2019-2020, pp. 6-7).

De nos jours, il existe environ 4 000 définitions différentes pour le terme développement durable, dont aucune n'est fausse (De Beer de Lear, 2019-2020, pp. 6-7). Mais on peut constater que la plupart des définitions autour du terme développement durable se rapprochent de celle de Brundtland, comme on peut le constater aussi dans le

tionnaire Larousse qui définit le développement durable comme suit : « Mode de développement qui assure la satisfaction des besoins essentiels des générations actuelles, particulièrement des personnes les plus démunies, tout en sauvegardant la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (Développement Durable).

Enfin, on peut s'apercevoir, que les trois définitions restent assez similaires et reprennent toujours les mêmes idées, qui sont essentiellement la satisfaction des besoins vitaux de nos générations et des générations futures, tout en s'assurant d'un développement.

En résumé, le développement durable repose généralement sur trois piliers. D'abord le pilier environnemental qui sert à préserver les ressources naturelles, la biodiversité, à limiter les pollutions et à lutter contre le changement climatique. Ensuite le pilier économique qui est censé favoriser une croissance viable, inclusive et respectueuse de l'environnement. Et enfin, le pilier social qui joue un rôle pertinent afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux (éducation, santé, travail, égalité), et réduire les inégalités. Ces piliers sont censés être équilibrés, mais en pratique, l'économique prend souvent le dessus, ce qui alimente les critiques, notamment sur le greenwashing. L'idéal serait donc d'atteindre un équilibre parfait entre ces trois piliers, tout en augmentant la capacité de développement pour nos générations futures.

1.2 Historique du développement durable

Bien que la notion de développement durable soit officiellement définie pour la première fois en 1987, dans le Rapport de Brundtland, ses racines remontent à plusieurs décennies plus tôt. Ce concept s'est construit progressivement, en réponse aux tensions croissantes entre développement économique, préservation de l'environnement et justice sociale.

L'année 1972 marque un tournant majeur avec la Conférence de Stockholm, première conférence mondiale organisée par les Nations Unies sur l'environnement. Cette rencontre internationale reconnaît officiellement l'existence d'une crise écologique mondiale et la nécessité de repenser les modes de développement. Cette crise écologique s'est faite remarquer par plusieurs grands événements, critiques sur le plan environnemental, qui se sont produits entre 1950 et 1970. Tout d'abord, la Marée noire en 1967 qui a pollué les mers à cause des bateaux ayant perdu des grandes quantités de pétrole. Ensuite, le printemps de 1969 est connu sous le nom du *printemps silencieux*, car l'utilisation accrue de pesticides a causé la mort massive d'insectes, qui sont au début de la chaîne alimentaire des oiseaux. Puis, un réservoir éclaté dans une usine a dégagé de la

dioxine sur toute l'Europe. Un autre grand problème, qui, comme le dernier mentionné, est lié à la révolution industrielle (pour la multiplication des usines), est la déforestation. Un dernier événement à grand impact peut être nommé : la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, causant une libération d'émanations radioactives dans l'air. Donc, en résumé, la conférence de Stockholm sur l'environnement a fait suite à des catastrophes environnementales causées par l'Homme, à des problématiques émergentes comme la déforestation ou la perte de la biodiversité et à des questions de pollution. La conférence de Stockholm résulte en le déclenchement d'une série de directives européennes imposant aux entreprises polluantes à prendre des mesures environnementales (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 4).

La même année, le Club de Rome publie un rapport retentissant intitulé *Les Limites à la croissance*, écrit par le scientifique Meadows, qui dit que la croissance est problématique. En effet, il alerte sur les conséquences d'une croissance économique illimitée dans un monde aux ressources finies. Ce rapport, fondé sur des modélisations informatiques, met en lumière les risques d'effondrement écologique et social si aucun changement structurel n'est opéré. Par conséquent, Meadows fait appel à un « halte à la richesse » (De Beer de Lear, 2019-2020, pp. 4-6). Cela signifie que plus on devient riche, plus la planète continue à devenir invivable (De Beer de Lear, 2019-2020, pp. 4-6).

En 1982, le constat est fait que les mesures prises ne donnent pas de résultats réels. C'est alors ici, que l'ONU dit qu'il faut trouver une alternative et nomme Gro Harlem Brundtland, la première ministre norvégien, après avoir été ministre de l'Environnement, afin d'étudier la question (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 4).

C'est en 1987, avec la publication du rapport *Notre avenir à tous*, rédigé par Brundtland, et publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, que le terme développement durable est véritablement défini et popularisé. Dans le sous-chapitre définition du développement durable, celle-ci peut être retrouvée, avec une explication plus précise (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 4).

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, 178 pays se réunissent autour de la question du développement durable. Cette conférence historique aboutit à plusieurs textes fondamentaux, dont l'Agenda 21, ou autrement nommé l'Action 21, un vaste programme d'action (de 250 pages) pour le XXIe siècle. Les discussions aboutissent aussi à la Déclaration de Rio, listant 27 principes du développement durable, regroupés en cinq dimensions, qui sont : la Conscience planétaire, le Long terme, l'Intégration, la Reconnaissance des incertitudes scientifiques et l'approche participative (que je ne vais

pas expliquer plus en profondeur ici afin de ne pas perdre la ligne rouge de l'historique du développement durable), ainsi qu'à la création de trois conventions internationales sur le climat, plus précisément sur les forêts, la biodiversité et le changement climatique. C'est à partir de cette conférence que l'idée d'un développement respectueux à la fois des êtres humains et de la planète entre véritablement dans les politiques publiques internationales (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 5).

La question qui reste à se poser, est de savoir comment et pourquoi le développement durable a connu un tel succès et engouement international à partir de 1992. Une explication plausible est la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. Cet événement marque la fin de la division du monde en un bloc de l'Est et de l'Ouest, donc avec cela la fin du « monde bipolaire » et l'émergence accrue d'une logique capitaliste, dans laquelle il s'agit de faire de plus en plus de profits (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 5).

En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable a eu lieu à Johannesburg (appelé aussi Rio+10, puisqu'il a eu lieu 10 ans après celui de Rio), permettant de faire le point sur les avancées, mais révèle aussi les limites de la mise en œuvre concrète du développement durable (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 5).

En 2012, lors de Rio+20, l'ONU engage une nouvelle phase en lançant le processus d'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui seront officiellement adoptés en 2015, et qui seront expliqués plus en détail chacun au cours de ce travail (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 5).

Les 17 ODD, réunis dans l'Agenda 2030, ambitionnent de répondre aux grands défis mondiaux tels que la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation et à la santé, l'égalité des sexes, l'action climatique, la protection des écosystèmes, la promotion d'une croissance économique inclusive, etc. Ils couvrent les trois grands piliers du développement durable : environnemental, économique et social (17 objectifs pour sauver le monde, 2024).

Depuis quelques années, la notion de développement durable est de plus en plus remise en question. Bien qu'elle soit devenue un référentiel dominant dans les politiques publiques, les stratégies d'entreprise et la communication institutionnelle, elle est parfois vidée de sa substance. Beaucoup d'acteurs adoptent un discours durable sans modifier en profondeur leurs pratiques. C'est ce que l'on appelle le greenwashing : une manière de se donner une image écologique sans transformation réelle.

De plus, certains chercheurs, ONG et mouvements citoyens soulignent que le concept de développement durable reste trop conciliant avec le modèle économique dominant, basé sur la croissance illimitée et la consommation de masse. D'autres approches critiques émergent, comme la décroissance, l'économie circulaire, ou encore la justice environnementale, qui visent à aller plus loin dans la transformation des sociétés.

En résumé, le développement durable est né d'une prise de conscience progressive des limites écologiques du modèle de développement industriel. S'il représente une avancée majeure dans la pensée politique et économique, son efficacité réelle dépend de son application concrète et de la volonté collective de transformer les structures profondes de nos sociétés. Aujourd'hui, face aux urgences climatiques, sociales et écologiques, il reste un cadre de référence important, mais qui doit être défendu avec exigence pour ne pas devenir une simple façade.

1.3 Critique sur le développement durable

Comme évoqué plus haut, le concept de développement durable suscite de plus en plus de polémique dans les débats actuels, malheureusement souvent à des fins de greenwashing. Le greenwashing (aussi nommé écoblançiment ou blanchiment vert, terme dérivé du whitewashing) est une pratique de marketing, utilisée par les entreprises, marques ou encore des institutions gouvernementales, donnant de fausses promesses aux consommateurs, en utilisant un argument écologique dans le but d'améliorer leur réputation en la rendant éco-responsable, même si en réalité elles sont loin des pratiques responsables (Écoblançiment; Berlan, et al., 2022, pp. 11-15).

Tant qu'une action s'inscrit dans développement durable, on pense tout suite que c'est une bonne chose, sans aller creuser plus loin et voir l'envers du décor. C'est notamment le cas, comme le mot *durable* dans la formule *développement durable* renvoie à une impression positive et une bonne chose pour la planète. L'expression *développement durable* agit souvent comme une formule à connotation positive, qui désamorce souvent la critique et agit ainsi comme un « opérateur de neutralisation de la conflictualité » (Krieg-Planque, 2012, p. 172). Dans le domaine environnemental, des expressions comme *développement durable* ou *transition écologique* sont analysées comme des formules qui neutralisent le débat critique, en créant un langage consensuel apparemment partagé, mais en évitant la conflictualité ou la remise en cause du modèle de développement. En effet, dès qu'une initiative s'inscrit dans développement durable, elle est spontanément perçue comme positive, bénéfique ou responsable, sans que l'on

cherche forcément à en interroger la cohérence ou les effets réels. Cette perception tient en grande partie au pouvoir de la formule elle-même : le mot durable évoque la stabilité, la prévoyance et le respect de l'environnement. Il crée un effet de consensus qui neutralise la critique. Il s'agit donc d'une stratégie de communication qui, en utilisant le cadre lexical du *durable*, légitime une action, même si l'envers du décor est rarement examiné et que ni les modèles économiques dominants ni les logiques d'exploitation des ressources ne sont remis en cause, comme le souligne Alice Krieg-Planque (2012, pp. 110-114).

Ensuite, le terme *développement durable* peut être identifié comme un cliché, c'est-à-dire une formule toute faite, une expression figée, ou une série de mots qui ne peut facilement être modifiée. En remplaçant un mot dans cette série de mots, on constate qu'il ne s'agit plus d'un terme fréquemment utilisé. Par exemple, en remplaçant *développement* par *évolution* (ce qui est un synonyme de ce mot), on se rend compte que la formule *évolution durable* n'est pas habituellement utilisée. Donc, la formule *développement durable* est devenue un tout, une expression insécable figée, sans besoin d'explications, partant du principe que les lecteurs en comprennent la signification (Krieg-Planque, 2012, p. 97).

Une autre critique du développement durable est certainement celle que ce concept est un principe normatif sans normes. C'est-à-dire, le développement durable nous impose une norme, selon laquelle nous devons agir et adapter notre comportement, sans pour autant donner une norme exacte. Ni la définition, ni le terme en soi, ne donnent une limite de ce qu'on peut ou ne peut pas faire afin d'agir dans une logique de développement durable. Pour être plus concrète, au nom du développement durable, il nous est demandé de moins utiliser notre voiture. Par contre, aucune norme ne nous indique combien de kilomètres nous pouvons rouler par an pour rester dans une logique de développement durable. « L'absence de normes et de délimitation claire du développement durable en font un concept polysémique » (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 6). En résumé, sa nature floue et indéterminée lui permet d'être mobilisé partout, ce qui rend difficile toute application concrète et mesurable du concept.

De plus, le développement durable n'est pas scientifique mais idéologique, car il donne une réponse qu'on a envie d'entendre à un problème. Le concept de développement durable nous promet que nous pourrons à la fois préserver nos ressources et continuer à prospérer. C'est une idéologie, une réponse à tous nos problèmes. La définition dit même, que c'est « un développement qui répond aux problèmes d'aujourd'hui sans compromettre » ceux du futur (Brundtland, 1987). Mais en effet, on ne peut pas le prouver

dans le futur, ou alors est-ce que quelqu'un peut nous dire la vérité dans le future quand nous n'y serons plus ? En effet, l'environnement n'est pas capable de répondre indéfiniment aux besoins du monde de tous. Comme nous l'avons vu plus haut, Meadows propose en 1972 au Club de Rome son rapport intitulé *Limites à la croissance*, qui affirmait que la croissance infinie n'était pas possible, même avec un progrès technique et une meilleure organisation sociale (De Beer de Lear, 2019-2020, p. 6). De plus, Duterme commente dans son ouvrage *Nos Mythologies écologiques* : « Nos sociétés occidentales baignent dans un autre mythe, celui du progrès. Peu importe les défis auxquels nous sommes confrontés, la science et la technologie nous permettraient, sinon de les résoudre, du moins d'y faire face » (2022, p. 59). Mais il continue à commenter que l'homme oublie souvent que la technologie ne nous a jamais encore sauvé, ou alors cela n'a « concerné qu'une minorité de l'humanité et [cela souvent] [...] au détriment d'autres régions et des générations futures » (Duterme, 2022, p. 60). Dans le chapitre 11, intitulé *La technologie nous sauvera*, Duterme explique également que les nouvelles technologies apportent dans la plupart des cas des effets secondaires indésirables et « s'avèrent souvent pires que le mal » (2022, p. 61). Donc, le développement durable, qui nous donne ni plus d'informations sur la nature du développement, ni de limite, à tendance à faire oublier le conflit sur lequel il se fonde ; la formule est souvent définie sans pour autant définir le concept de *développement* contenu là-dedans. Donc, la définition qui est la plus utilisée autour du terme développement durable ne répond en fait à rien.

Enfin, même si d'autres critiques du développement durable pourraient encore être abordées, je m'arrête ici, car il me semble avoir mentionné les plus révélatrices. L'expression *développement durable* s'est imposée comme une formule omniprésente dans les discours institutionnels depuis la publication du rapport Brundtland. Or, comme le souligne Alice Krieg-Planque dans son ouvrage *Analyser les Discours Institutionnels*, il s'agit d'une construction linguistique stabilisée, qui circule largement dans l'espace public, tout en servant à rendre visibles certains enjeux et à en invisibiliser d'autres. Par son flou sémantique et sa portée consensuelle, la formule permet de rassembler des acteurs aux intérêts parfois contradictoires, tout en neutralisant la conflictualité inhérente aux véritables débats écologiques. Il est donc essentiel de prendre du recul face à ces stratégies discursives, qui tendent à embellir les apparences sans remettre en cause les logiques dominantes ; une posture souvent associée à ce que l'on nomme aujourd'hui le greenwashing institutionnel.

2 Présentation des 17 objectifs de développement durable

Maintenant que le principe autour du développement durable a été étudié sous ses multiples facettes, je vais poursuivre avec une présentation de chacun des 17 Objectifs de développement durable mis en place par l'Organisation des Nations Unies en 2015. Adoptés par les 193 États membres, ces objectifs font partie du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, avec pour ambition de guider les actions publiques et privées vers un avenir plus équitable, plus respectueux de l'environnement, et socialement juste. Ces objectifs ont été conçus à l'issue de plusieurs années de négociations multilatérales, associant à la fois des gouvernements, des institutions internationales, des ONG, des chercheurs, et des représentants de la société civile. Leur ambition est de répondre aux grands défis mondiaux contemporains, tout en assurant un développement économique, social et écologique équilibré et durable. Les ODD s'adressent à tous les pays, qu'ils soient développés, en développement ou émergents, et visent à ne laisser personne de côté, selon le principe de solidarité globale et d'action universelle (The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs), 2025).

Voici comment l'ONU définit ces objectifs :

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030. (17 objectifs pour sauver le monde, 2024)

Rien qu'à ce niveau, le titre de cette campagne donné par l'ONU « 17 objectifs pour sauver le monde » invite déjà à une lecture critique (17 objectifs pour sauver le monde, 2024). Il s'inscrit dans un discours alarmiste qui tend à dramatiser les enjeux environnementaux tout en évitant de nommer les causes structurelles des crises. Certes, nous nous trouvons dans une phase de transition écologique, mais ceci ne signifie pas pour autant la fin du monde. Comme Renaud Duterme le constate dans son ouvrage *Nos Mythologies écologiques* : « Non seulement la planète nous survivra, mais il est plus que probable que l'humanité elle-même saura survivre aux perturbations qui s'annoncent » (2022, pp. 87-88). Il s'agirait donc plus de contribuer à « atténuer la catastrophe » qui s'annonce pour le futur (ou encore à faire face aux perturbations majeures à venir, voire déjà en cours) dues aux comportements humains liés à la logique du marché et du

capitalisme que de « sauver le monde », comme le formule l'ONU (Duterme, 2022, p. 88).

Sur le site officiel de l'Organisation des Nations Unies, on peut lire :

Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. (17 objectifs pour transformer notre monde)

Plutôt que de « sauver le monde », comme le formule l'ONU le dit sur son site web, les ODD pourraient donc être compris comme une tentative de limiter l'ampleur des déséquilibres à venir, en conciliant, parfois de manière ambiguë, des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans un cadre multilatéral (17 objectifs pour sauver le monde, 2024). Cela soulève la question de la réelle portée transformatrice de ces objectifs, que nous allons désormais examiner.

Même si j'ai déjà retracé l'historique du concept de développement durable plus haut, concept qui est étroitement lié à celui des Objectifs de développement durable (ODD), je propose, dans les paragraphes suivants, un bref aperçu de la genèse des 17 ODD, afin de mieux comprendre leur contexte d'émergence et leur portée.

Tout d'abord, comme mentionné précédemment, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) trouvent leur origine dans la conférence Rio+20, tenue en 2012. Toutefois, avant cela, une autre initiative des Nations Unies avait déjà vu le jour : les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ou Millennium Development Goals (MDGs) en anglais. Lancés en 2000, ces huit objectifs visaient à lutter contre la pauvreté, à améliorer l'accès à la santé et à l'éducation, et devaient être atteints à l'échelle mondiale d'ici 2015 (The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs), 2025).

Les OMD ont permis certains progrès significatifs, notamment dans la réduction de l'extrême pauvreté et dans l'accès à l'enseignement primaire. Cependant, ils ont également été critiqués pour leur portée limitée et leur approche principalement centrée sur les pays en développement, sans réelle prise en compte des dimensions environnementales ou systémiques du développement mondial (The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs), 2025).

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la conférence Rio+20, au cours de laquelle les États membres de l'ONU ont convenu de remplacer les OMD par un nouveau cadre plus global, plus inclusif et davantage centré sur la durabilité. Ce consensus a ouvert la voie à la création des Objectifs de développement durable (The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs), 2025).

Finalement, le 25 septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les 193 États membres ont adopté officiellement l'Agenda 2030, intégrant les 17 Objectifs de développement durable. Cette adoption marque un engagement collectif en faveur d'un développement universel, inclusif et durable à l'horizon 2030 (Background on the goals).

Les 17 Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2015, couvrent un large éventail de priorités sociales, économiques et environnementales. Ils visent à orienter l'action des États, des institutions et des citoyens vers un avenir plus juste, durable et inclusif (Background on the goals).

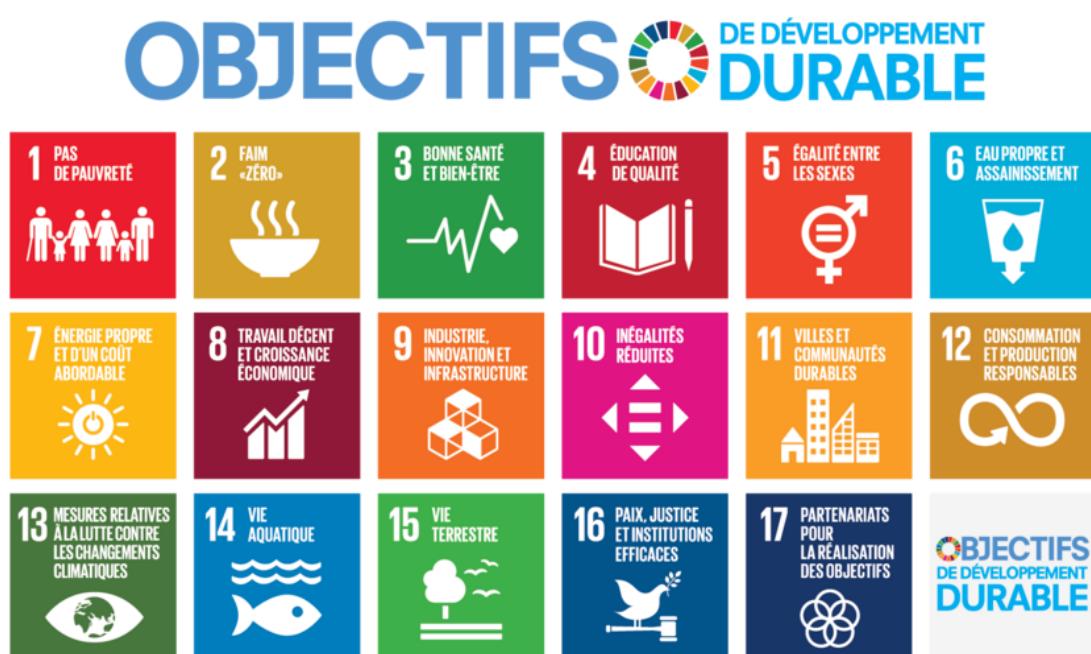


Figure 1. Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (Les 17 objectifs de développement durable, 2018)

2.1 Pas de pauvreté

Le premier objectif (ODD 1) vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici à 2030, en assurant à chacun un accès aux ressources de base et à une protection sociale. Par ressources essentielles, on comprend la nourriture, l'eau, un logement et une protection sociale. Cependant, le titre de ce premier objectif indique « Pas de pauvreté » et ensuite, l'ONU parle de lutter uniquement contre l'extrême pauvreté : « L'élimination complète de l'extrême pauvreté pour tous dans le monde entier d'ici à 2030 » (Objectif 1 : Pas de pauvreté, 2023). En effet, l'extrême pauvreté est définie par l'ONU comme ceux qui vivent « avec moins de 2,15 dollars [états-uniennes] par personne et par jour à la parité de pouvoir d'achat de 2017 » (Objectif 1 : Pas de pauvreté, 2023). Ensuite, l'Organisation des Nations Unies donne une autre définition de l'extrême pauvreté, qui est le « fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour » (Objectif 1 : Pas de pauvreté, 2023). La coexistence de deux seuils différents pour définir l'extrême pauvreté peut donc amener à créer une confusion. En réalité, pour le seuil de 1,9 dollars, il s'agit d'un chiffre plus ancien, qui ne tient pas encore compte de l'inflation, et qui a été par la suite adapté par la Banque mondiale en 2022 à 2,15 dollars. Le fait d'utiliser deux chiffres différents sans en donner l'explication peut générer de la confusion, voire une forme de méfiance (Fact Sheet: An Adjustment to Global Poverty Lines, 2022).

Donc, est-ce que cela veut dire, que même ceux qui sont pauvres, mais qui ne le sont pas extrêmement, et qui vivent néanmoins sans toit sur leur tête, par exemple, mais qui ont moyennement plus que ce seuil prédéfini, sont-ils laissés de côté par cet objectif ? Cet objectif reste alors très vague, sans normes concrètes qui permettent de dire comment on va parvenir à résoudre ces questions.

En effet, la raison d'être de ce premier objectif repose sur le fait qu'en 2015, plus de 700 millions de personnes (ce qui correspond à entre 9% et 10% de la population mondiale) vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour, ce qui est donc bien en dessous du seuil de l'extrême pauvreté (World Bank Forecasts Global Poverty to Fall Below 10% for First Time; Major Hurdles Remain in Goal to End Poverty by 2030, 2015). La pauvreté constitue l'un des plus grands obstacles au développement humain, en privant des millions de personnes de droits fondamentaux.

Mais encore, il reste à se poser la question, est-ce qu'en imposant notre modèle économique (c'est-à-dire une logique du marché, avec des accumulations indéfinies, donc une logique capitalistique) aux régions vulnérables, on va parvenir à résoudre le problème de la pauvreté ? Est-ce que cela est vraiment le modèle selon lequel ces cultures souhaitent

vivre ? Souvent, il s'agit aussi des cultures qui vivent en autosuffisance à la campagne, et qui n'ont donc pas besoin du dernier modèle de l'iPhone ou d'une Audi A3 pour leurs modes de vie. Donc, une remise en question des mécanismes économiques est nécessaire.

Ensuite, il faudra également penser à la nécessité d'une redistribution structurelle des richesses, comme ce sont, dès l'ère coloniale, les pays du nord qui s'accumulent des richesses des pays du Sud, à leur profit. Pour être plus concret, les pays du Sud sont riches en ressources telles que les terres rares et les multinationales européennes vont exploiter ces mines et les ouvriers pour avoir le matériel nécessaire à la fabrication des téléphones et ordinateurs, par exemple, destiné au marché européen, et produit dans des pays pauvres de l'Asie (Gilabert, 2024, pp. 19-21). Il s'agit donc de « profondes inégalités qui structurent l'humanité » (Gilabert, 2024, p. 21).

2.2 Faim « zéro »

Le deuxième objectif de développement durable (ODD 2) promeut la sécurité alimentaire et une agriculture durable, afin de mettre fin à la faim et à la malnutrition, tout en soutenant les petits producteurs agricoles. L'objectif consiste à garantir à chacun un accès suffisant à une alimentation saine et nutritive. Cet objectif a été mis en place, car « la faim et [...] l'insécurité alimentaire [ont] connu une augmentation alarmante depuis 2015, une tendance exacerbée par une combinaison de facteurs, notamment la pandémie, les conflits, les changements climatiques et l'aggravation des inégalités. » (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). En effet, d'abord il serait important de réussir à calmer tous les conflits tels que des guerres afin de pouvoir garantir à manger à tout le monde, mais on est encore loin de là.

Comme on peut le lire sur le site officiel de l'ONU, encore « [e]n 2022, environ 735 millions de personnes, soit 9,2 % de la population mondiale, se trouv[ai]ent dans une situation de faim chronique, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2019 » (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). Cette augmentation trouve son origine notamment dans la crise de la covid et d'autres enjeux actuels. Il y a donc bel et bien une nécessité urgente d'agir mais, encore une fois, nous pouvons constater une contradiction dans l'ODD 2. Le but à parvenir jusqu'en 2030 est, comme son nom l'indique *faim « zéro »*, d'« éliminer la faim », pourtant l'ONU fait d'autres prédictions, comme si l'Organisation des Nations Unies sait que ce n'est pas possible d'atteindre cet objectif d'ici 2030 (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). Sur le site web on peut donc également lire que « [s]elon les projections, plus de 600 millions de personnes dans le monde souffriront

de la faim en 2030, ce qui souligne l'immense défi que représente la réalisation de l'objectif faim "zéro" » (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). Pourquoi alors fixer un objectif, duquel on sait que sa réalisation est quasiment impossible ? N'aurait-on pas mieux fait de fixer un autre objectif qui ne vise pas aussi haut mais qui reste cependant réaliste et atteignable ?

Une autre problématique de cet enjeu autour de la famine reste notre système agricole intensif. Sur le site web officiel de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons lire que l'ODD va de pair avec le but de « doubler la productivité agricole » d'ici 2030 (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). Pourtant, sur le site web autour de l'ODD 15, nous pouvons lire que « l'expansion de l'agriculture est directement associée à près de 90 % de la déforestation », ce qui semble donc contradictoire avec l'idée de préserver le milieu naturel tout en développant un système agricole intensif (Objectif 15 : Vie terrestre, 2023). De ce fait, on va déforester des arbres pour y faire de plantations de monocultures massives, telles que le soja, le maïs, etc. Ici, il me semble également pertinent de nommer l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne, selon lequel le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay auraient un accord, facilitant la négociation avec l'UE. Il s'agirait d'exporter des produits pharmaceutiques, des pesticides, des voitures et des machines d'Europe dans les pays concernés. En échange, eux vont exporter des ressources minérales, de la viande de bœuf, de porc, de volaille et du soja pour les animaux, ainsi que du sucre principalement. Mais encore une fois, cela semble être une logique contradictoire : on va d'abord déforester les arbres, pour y mettre du soja et des betteraves de sucre, qui vont être exportés en Europe, principalement pour les animaux, et quid des populations locales ? Ils auront quoi à manger ? Non seulement cela est très problématique sur le plan environnemental mais aussi, la viande de l'Amérique latine rentre sur le marché européen à un prix encore plus bas et rentre donc avec la viande locale de l'Europe en concurrence. Au lieu de laisser la viande sur place, pour que les locaux aient quelque chose à manger aussi. Donc, il est difficile d'atteindre ces types d'objectifs de développement durable, si les politiques ne vont pas de pair avec les Objectifs de développement durable. Ensuite, de l'autre côté, si nos produits entrent sur le marché de l'Amérique du Sud, il serait notamment difficile pour les agriculteurs de pouvoir vendre leur propres produits, locaux bien entendu, ce qui peut les amener dans des situations précaires (Malessa, 2025; L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture, 2019).

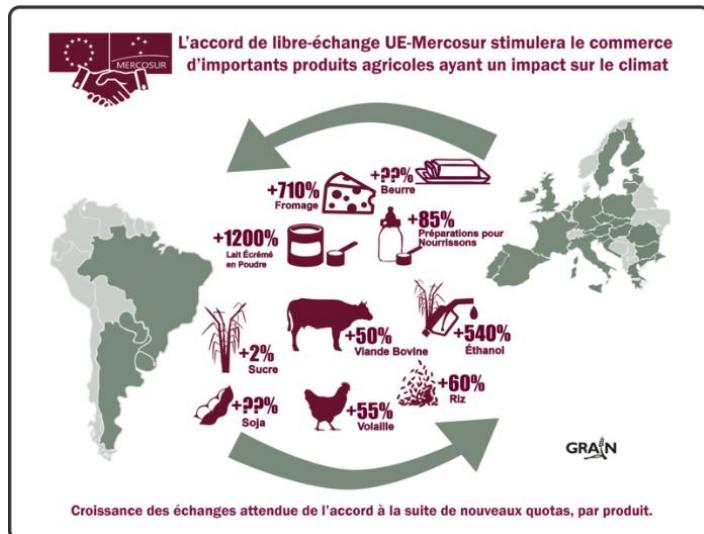


Figure 2. L'accord de libre-échange Mercosur -
(L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture, 2019)

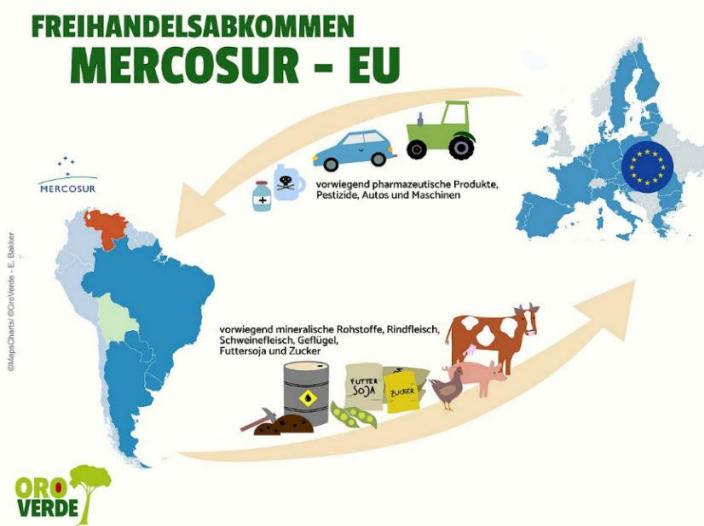


Figure 3. L'accord de libre-échange Mercosur – UE (Malessa, 2025)

Donc, comment cet objectif va faire en sorte de nourrir ou de résoudre le problème de la famine, si les bois en Amérique latine, par ailleurs dans la région autour de l'Amazonie vont être détruits, au détriment de la biodiversité locale, afin d'y mettre du soja pour nos vaches en Europe, au lieu d'utiliser cet espace pour nourrir les populations locales. En effet, nous pouvons constater que ces systèmes agricoles intensifs aggravent l'insécurité alimentaire. C'est facile de prétendre vouloir résoudre le fait que « [d]ans le monde, 2 milliards de personnes n'ont pas un accès régulier à une alimentation sûre, nutritive et suffisante », mais en réalité les politiques font l'inverse d'un réel soutien envers cet objectif (Objectif 2 : Faim « zéro », 2023). Et cela nous ramène encore une fois à la réflexion du post-colonialisme, comme tout se passe dans la logique capitaliste occidentale. En plus de tout, cet accord de libre-échange ne respecte pas les 17 Objectifs de développement durable.

2.3 Bonne santé et bien-être

Le troisième objectif de développement durable (ODD 3) cherche à garantir une vie en bonne santé pour tous, à travers l'accès aux soins, la couverture santé universelle, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, ainsi que la lutte contre les épidémies. L'ODD 3 promeut le fait de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge. En effet, de nombreuses vies pourraient être sauvées chaque année si l'accès à des soins de santé de qualité et abordables était garanti partout dans le monde (Objectif 3 : Bonne santé et bien-être, 2023).

Sur le site web officiel de l'ONU concernant l'ODD 3, nous pouvons lire : « Une grande partie de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services essentiels de santé. Pour combler ce fossé et garantir des soins de santé équitables, il est essentiel de mettre fin aux disparités » (Objectif 3 : Bonne santé et bien-être, 2023). Certes, il est essentiel de mettre fin aux disparités afin de garantir à chacun de meilleures conditions de vie, mais pour cela, il faut aussi prendre en compte que beaucoup de régions vulnérables n'ont ni l'argent, ni l'infrastructure, ni l'éducation adéquate pour parvenir à cet objectif. De plus, il faut considérer que l'espérance de vie chez nous (c'est-à-dire dans des pays occidentaux) est beaucoup plus élevée à cause des médicaments et des recherches. D'abord, dans les pays du Nord, il y a beaucoup plus d'argent qui peut être investi dans des recherches scientifiques (sans parler de la meilleure éducation), ensuite, tant qu'on va continuer à produire et consommer des médicaments, la déforestation de l'Amazonie ne cessera pas, comme Brundtland le suggère dans son rapport *Notre avenir à tous* (Brundtland, 1987). Et en déforêtant ces zones naturelles, on prend l'habitat des animaux et des locaux, ce qui est donc contradictoire avec la logique de garantir une bonne santé et bien-être à tous, si on prend l'espace vital de certaines personnes, bien entendu de ceux qui sont les plus vulnérables, afin de garantir une meilleure santé aux plus riches, qui ont l'argent pour se procurer les médicaments. Même de nos jours, « [l']industrie pharmaceutique, autre lobby formidable, utilise toujours [...] la nature sauvage comme source principale de molécules. Deux tiers des médicaments proviennent directement de l'exploitation de plantes à l'état naturel » (La biodiversité).

Ensuite, nous pouvons lire que l'ODD 3 promeut d'« ici à 2030, [de] mettre fin à l'épidémie de sida » (Objectif 3 : Bonne santé et bien-être, 2023). Certes, il y a eu des progrès dans la lutte contre le sida, une maladie sexuellement transmissible. Mais pour cela, il faudra aussi arrêter de violer les femmes ou la prostitution, encore une logique économique horrible, selon laquelle certaines femmes sont forcées de vendre leur corps

pour avoir de l'argent, au risque de leur santé. Tout cela a déjà commencé dans l'ère coloniale, quand les Européens ont conquis le Nouveau Monde, et ont exploité les locaux afin de travailler sur leurs propres terres au profit des blancs. Les blancs n'ont non seulement exploité les ouvriers, mais ont aussi exploité sexuellement les femmes et ont ramené leur maladies, contre lesquels les locaux n'avaient pas de chance, comme leur système immunitaire n'était pas adapté. Même aujourd'hui, ce type d'exploitation continue ; prenons l'exemple concret d'une exploitation minière, gérée par l'Etat congolais, et dirigé par les multinationales européennes. L'extraction de ces terres rares est nécessaires à la production des téléphones, ordinateurs, batteries, panneaux solaires, etc. D'abord, les habitants sont délocalisés afin de pouvoir extraire les minéraux, ensuite, ces terres rares sont extraites par des locaux, qui subissent des conditions de travail terribles, comme ils sont constamment exposés à l'élimination d'éléments toxiques lors de l'extraction. Sans parler des quantités énormes d'eau et d'énergie qui sont nécessaires pour ce processus, et dont les locaux manquent de ressources. Les milieux naturels et la biodiversité sont également détruits. Les populations locales sont « victimes du travail et des déplacements forcés, de l'exploitation sexuelle, des maladies, des catastrophes naturelles [dues à la destruction du milieu naturel] ou des conflits armés [quand ils essaient de se révolter contre cette exploitation] » (Gilabert, 2024, p. 20). Cela ne représente qu'un exemple parmi les multiples d'autres formes d'inégalités qui poursuivent de nos jours et dont les régions et peuples les plus vulnérables paient le prix. Mais au moins, l'Occidental peut se procurer le dernier modèle d'iPhone. Où, dans tous ce processus-là, la santé et le bien-être sont-ils garantis (Gilabert, 2024, pp. 19-21; Duterme, 2022, p. 61) ?

« D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » est un autre extrait de phrase que nous pouvons lire sur le site web de l'ONU concernant l'ODD 3 (Objectif 3 : Bonne santé et bien-être, 2023). Même si cette réflexion a déjà brièvement été abordée dans le paragraphe ci-dessus, j'aimerais apporter d'autres exemples plus concrets.

D'abord, j'aimerais évoquer le scandale des bananes aux Antilles avec l'utilisation du pesticide toxique chlordécone pour soi-disant garantir de meilleures récoltes sur les monocultures, destiné au marché français, qui est relaté par Malcom Ferdinand dans le magazine *Socialter* et qui a donné une interview à Thibaut Schepman au sujet de son livre *S'aimer la Terre. Défaire l'habiter colonial*. Une information pertinente à mentionner est

le fait que l'île fait bien partie de la France, mais non du continent européen. La molécule toxique a mis en danger la vie des locaux et a contaminé leur eau. Dans une usine aux États-Unis, où ce pesticide a été fabriqué, on a constaté des « problèmes de santé, neurologiques ou cardiaques » auprès des ouvriers et l'usine a été par la suite fermée (Schepman, 2024, p. 25). Après cette considération des « ouvriers, très majoritairement blancs [...] l'usine a été fermée dès 1975 » aux États-Unis (Schepman, 2024, p. 25). Par contre, la production, la commercialisation et l'utilisation du pesticide n'ont néanmoins pas cessé. C'est ainsi que « les planteurs bananiers ont racheté le brevet et organisé une production afin de commercialiser le chlordécone en Martinique, mais aussi en Afrique » (Schepman, 2024, p. 26). Cela démontre donc l'ignorance des occidentaux face à une pesticide toxique, contaminant les locaux, qui ne veulent pas arrêter de consommer des bananes, et cela au détriment de populations vulnérables. Ce n'est pas seulement un scandale sanitaire, mais aussi écologique. Ensuite, il faut aussi rappeler que l'aliment n'a pas servi aux habitants locaux mais était bien destiné au marché français, c'est ce que Malcom Ferdinand appelle un « "capitalisme colonial" » (Schepman, 2024, p. 27). Je ne m'arrête pas encore là, puisqu'il reste à dire plus de choses sur ce scandale. En 1990, le produit a été interdit dans l'Hexagone mais il pouvait encore être utilisé jusqu'en 1993 aux Antilles, qui est un territoire français d'outre-mer (avec une population majoritairement racisée). En 2006, des associations antillaises ont porté plainte, à laquelle on a donné un non-lieu en 2023, à la Cour de Paris. Cependant, un « scandale sanitaire » a été reconnu, mais il reste à se poser la question : qu'est-ce que cela apporte à la population qui a été mise en danger juste pour approvisionner la France en bananes (Schepman, 2024, pp. 24-30) ? Est-ce que cela se comprend comme une promotion de l'ODD 3, garantissant la santé et bien-être de tous ? Où est-ce que cela relève encore une fois plutôt de la logique capitaliste et post-coloniale ?

Il en est de même pour le scandale autour de l'herbicide *Roundup*, utilisé sur des monocultures, commercialisé par l'entreprise américaine Monsanto. Monsanto est aujourd'hui intégré à Bayer, un géant de l'industrie pharmaceutique (ce qui semble contradictoire). Le principe actif du produit *Roundup* est le glyphosate, qui est suspecté de causer des cancers tels que le lymphome non hodgkinien. La première utilisation commerciale du produit a eu lieu en 1974, et le produit a connu une explosion en 1996 (*Roundup Ready*) avec l'arrivée des cultures génétiquement modifiées résistantes au glyphosate, surtout dans les cultures de maïs, de soja et de coton (Owens, 2023). Cela démontre donc à nouveau comment des régions de plantation sont devenues victimes d'un

scandale environnemental et sanitaire à la fois, simplement en raison d'une logique capitaliste, qui visait un meilleur rendement des récoltes.

Il faudra donc remettre en question les pratiques économiques derrière cet objectif qui vise à améliorer la santé globale. En d'autres termes, les scandales mentionnés, (il y en a bien plus encore) illustrent bien comment une initiative légitime, comme celle d'améliorer la santé mondiale, peut être captée par une logique capitaliste et post-coloniale, renforçant les inégalités, et limitant les valeurs fondamentales d'équité, d'écologie et de justice sociale. L'affirmation selon laquelle l'amélioration de la santé globale est possible n'évoque même pas d'autres crises, telles que la Covid-19.

2.4 Éducation de qualité

L'objectif de développement durable numéro quatre (ODD 4) concerne l'accès équitable à une éducation de qualité, la réduction des inégalités d'accès, et permet à chacun d'acquérir les compétences nécessaires à son développement personnel et professionnel. Il s'agit donc d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de développer les compétences nécessaires à la vie active et citoyenne. En effet, l'éducation est un levier fondamental pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser le développement humain et économique (Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023).

Selon le site officiel de l'ONU relatif à l'ODD 4, il est indiqué que :

Sans mesures supplémentaires, on estime que 84 millions d'enfants et de jeunes ne seront pas scolarisés d'ici à 2030 et qu'environ 300 millions d'élèves ne posséderont pas les compétences de base en matière de calcul et d'alphabétisation nécessaires pour réussir dans la vie. (Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023)

Cette déclaration suppose que la réussite dans la vie est conditionnée par certaines soi-disant compétences de base définies universellement, telles que le calcul ou l'alphabétisation, mais sans tenir compte des contextes locaux ou des multiples formes d'intelligence et de savoirs. Or, cette approche normative et universalisante s'inscrit dans une logique occidentale, qui tend à présenter l'éducation formelle occidentale comme le modèle unique à atteindre. Cela soulève plusieurs problèmes. D'abord, cela implique que les savoirs indigènes ou traditionnels sont souvent exclus ou relégués au second plan dans les programmes scolaires, menaçant leur transmission et leur survie culturelle. Ensuite, l'éducation ainsi proposée impose des cadres de pensée, des langages et des logiques extérieurs aux contextes de vie locaux, reproduisant une forme de domination symbolique (Décolonisation du savoir, 2025; Sociologie des absences, 2025).

Cette situation n'est pas sans rappeler les pratiques du colonialisme historique, où les puissances coloniales imposaient leur langue, leur religion (notamment le christianisme) et leur vision du monde comme seule voie civilisée. Aujourd'hui, si la dimension religieuse a souvent laissé place à des valeurs dites universelles comme le développement, l'éducation ou les droits humains, le mécanisme d'imposition d'un modèle unique persiste. C'est ce que certains chercheurs désignent comme du néo-colonialisme ou du post-colonialisme. Comme le souligne l'auteur Boaventura de Sousa Santos, l'éducation mondiale reproduit souvent une hiérarchie des savoirs, érigéant le savoir scientifique occidental comme supérieur à d'autres formes de connaissances, « dans laquelle l'Europe et l'Amérique du Nord agissent non seulement en tant qu'enseignants du reste du monde, mais servent également de centres de production de théories » (Décolonisation du savoir, 2025). Cela peut mener à l'effacement culturel de certaines populations et à une perte de leur autonomie épistémologique et sociale (Décolonisation du savoir, 2025; Sociologie des absences, 2025).

Puis, nous pouvons lire sur le site web autour de l'ODD 4, que la région de l'Afrique subsaharienne est la plus concernée par cette lacune (Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023). Déjà pour lutter contre cela, il faudrait des professeurs éduqués afin d'éduquer les étudiants, des institutions adaptées et le matériel nécessaire, mais malheureusement, beaucoup de choses font encore défaut. C'est ainsi que nous pouvons lire sur un autre site web de l'ONU que « The world urgently needs 44 million teachers by 2030 in order to make the Sustainable Development Goals a reality » (traduit : « Le monde a besoin de 44 millions d'enseignants d'ici 2030 afin d'atteindre l'Objectif de développement durable »), dont 15 millions seraient nécessaires rien que pour l'Afrique subsaharienne, ce qui semble en réalité peu réaliste (UN issues global alert over teacher shortage, 2024). Ainsi, avant même de parler d'un enseignement équitable ou inclusif, il est nécessaire de mettre en place les conditions de base pour un apprentissage efficace. Or, ces ressources manquent encore cruellement dans de nombreux pays de la région, ce qui perpétue les inégalités structurelles en matière d'éducation à l'échelle mondiale (UN issues global alert over teacher shortage, 2024; Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023).

Une autre problématique importante concerne les inégalités de genre. En effet, selon le site de l'ONU relatif à l'ODD 4, « [e]nviron 40 % des pays n'ont pas atteint la parité femmes-hommes dans l'enseignement primaire » (Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023). Cela montre que l'accès à l'éducation reste encore profondément marqué par des disparités structurelles liées au genre, notamment dans certaines régions du monde

où les filles rencontrent davantage d'obstacles pour accéder à l'école ou y rester scolarisées (Objectif 4 : Éducation de qualité, 2023).

Ensuite, il est important de souligner que le tourisme, bien qu'il puisse paraître bénéfique en termes d'emplois et de revenus, peut également aggraver les inégalités en matière d'éducation. Dans certains contextes, notamment dans des pays à faibles revenus, des enfants sont poussés à mendier dans les zones touristiques, car les dons des visiteurs rapportent plus rapidement de l'argent à leur famille que de les envoyer à l'école. D'autres études de terrain montrent que le tourisme peut aggraver le déficit éducatif, comme c'est le cas au Sri Lanka, où de nombreuses familles poussent leurs enfants à travailler dans des activités liées au tourisme (telles que la location d'équipements balnéaires ou la gestion d'hébergements), surtout en période de forte affluence touristique, entraînant ainsi des absences scolaires accrues voire des abandons scolaires (An Assessment of Child Rights Risks in Sri Lanka's Accommodation and Tourism Sector). Ainsi, le court-termisme économique l'emporte parfois sur l'intérêt éducatif à long terme, ce qui contribue à creuser encore davantage la fracture scolaire, en particulier dans les zones les plus dépendantes du tourisme international.

2.5 Égalité entre les sexes

Avec le cinquième objectif de développement durable (ODD 5), l'ONU entend réaliser l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, en luttant notamment contre les discriminations et les violences. L'ODD 5 promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines : éducation, emploi, représentation politique, droits sociaux, lutte contre les violences. En effet, les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale, mais continuent à subir des discriminations systémiques. L'égalité des sexes est une condition essentielle au développement durable (Objectif 5 : Egalité entre les sexes, 2023).

L'ODD 5 vise à réaliser l'égalité entre les sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, ce qui reste un défi majeur en Chine par exemple. En effet, les femmes célibataires de plus de 27 ans, souvent qualifiées de « leftover women », subissent une forte pression sociale à se marier rapidement, illustrant la persistance des normes patriarcales (Noboa, 2021). De plus, la politique de l'enfant unique, en vigueur de 1979 jusqu'en 2016, a accentué les inégalités de genre en favorisant la naissance des garçons au détriment des filles, provoquant un déséquilibre démographique important. Cette préférence pour les garçons, combinée à des pratiques telles que les avortements

sélectifs, a renforcé les discriminations systémiques contre les femmes (Noboa, 2021). Ces dynamiques montrent combien la lutte pour l'égalité des sexes ne peut être dissociée des contextes culturels et politiques spécifiques, soulignant la nécessité de repenser les normes sociales et les politiques publiques pour véritablement autonomiser les femmes et atteindre l'ODD 5.

Malgré les avancées, les inégalités de genre persistent fortement dans le monde du travail. Selon l'ONU, les femmes gagnent en moyenne 23 % de moins que les hommes à l'échelle mondiale, et au niveau de l'Union européenne cet écart d'environ de 12 % de moins, à compétences et postes équivalents. Cette disparité salariale touche également les pays du Nord, où, même à qualifications égales, les femmes perçoivent encore un salaire inférieur dans la majorité des cas. Cela souligne que l'égalité de genre reste un objectif à atteindre, même dans les sociétés dites avancées (Objectif 5 : Egalité entre les sexes, 2023; Gender equality: smaller pay gaps in Belgium, Italy and Luxembourg, 2025).

Ensuite, comme nous l'avons bien compris, l'ODD 5 vise à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. Cependant, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur pourrait fragiliser cet objectif (qui a déjà été expliqué dans l'ODD 2). En effet, la libéralisation accrue du commerce risque d'entraîner la suppression d'emplois dans le secteur des services informels ou artisanaux, où les femmes sont massivement employées. En raison des importations à bas coût, cet accord pourrait même mener à une concurrence accrue, ce qui pourrait exclure les femmes du marché local et les pousser à la pauvreté économique (Malessa, 2025). Cela démontre que si les politiques économiques, commerciales ou sociales ne sont pas alignées avec les Objectifs de développement durable, il devient illusoire de croire qu'ils pourront être atteints.

De plus, j'aimerais mentionner qu'en lien avec l'ODD 5, qui promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il est important de souligner que les violences sexuelles liées à l'exploitation économique et environnementale touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Comme le souligne Gilabert (voir ODD 3), les populations locales sont souvent « victimes [...] [de] déplacements forcés, de l'exploitation sexuelle [...] ou des conflits armés », notamment lorsqu'elles résistent à l'accaparement de leurs terres ou à la destruction de leur environnement (Gilabert, 2024, p. 20). Ces formes de violences systémiques empêchent toute réelle égalité des genres et montrent que les droits des femmes sont étroitement liés aux enjeux environnementaux et économiques globaux.

Bien que l'ODD 5 vise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, sa portée reste limitée. Il se concentre principalement sur des enjeux classiques comme la représentation politique, l'accès à l'éducation ou l'élimination des violences sexistes, mais aborde de manière insuffisante certains aspects fondamentaux comme les droits sexuels et reproductifs, qui sont encore très controversés dans de nombreux pays. De plus, l'ODD 5 adopte une vision binaire du genre, centrée exclusivement sur les femmes et les hommes, sans prendre en compte les identités de genre non binaires ou trans, qui subissent pourtant de fortes discriminations et violences dans de nombreuses régions du monde (Martins, 2022). Cette absence de reconnaissance des diversités de genre constitue une limite importante à l'universalité et à l'inclusivité de cet objectif. C'est ainsi que l'ODD 5 échoue à remettre en question les structures économiques et sociales patriarcales et hégémoniques.

2.6 Eau propre et assainissement

L'Objectif de développement durable numéro six (ODD 6) promeut l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, tout en encourageant une gestion durable des ressources en eau. L'eau est vitale, mais plus de deux milliards de personnes n'y ont pas un accès sécurisé. Le stress hydrique et la pollution des eaux posent des défis majeurs à la santé publique et à l'environnement (Objectif 6 : Eau propre et assainissement, 2023).

Sur le site web officiel de l'ONU, on peut lire que « [l']accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est le besoin humain le plus fondamental pour la santé et le bien-être », pourtant « la moitié de la population mondiale est déjà confrontée à une grave pénurie d'eau au moins un mois par an » (Objectif 6 : Eau propre et assainissement, 2023). Toutefois, dans certaines régions du monde, des multinationales, telles que Nestlé, pompent de grandes quantités d'eau en Afrique ou en Amérique latine pour l'embouteiller et la revendre, compromettant directement cet objectif. Cette privatisation de l'eau, créant une « vision de l'eau comme bien économique », entraîne souvent une raréfaction de la ressource pour les populations locales (Kloetzli, 2023). Dans ce contexte, l'ODD 6 apparaît déconnecté des rapports de pouvoir économiques mondiaux, et certains critiques y voient une forme de néo- ou post-colonialisme, où les ressources naturelles des pays du Sud sont exploitées au profit des marchés du Nord. Cela interroge la cohérence entre les discours sur le développement durable et les pratiques commerciales soutenues par certains États (Kloetzli, 2023).

Selon le site web officiel de l'ONU :

[...] des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Pour parvenir à une couverture universelle d'ici à 2030, les progrès mondiaux actuels devront connaître une forte accélération : ils devront être multipliés par six pour l'eau potable, par cinq pour l'assainissement et par trois pour l'hygiène. (Objectif 6 : Eau propre et assainissement, 2023)

Malgré ce constat, « le géant suisse possède aujourd'hui au moins une usine d'embouteillage dans chaque pays » (Di Napoli, 2012).

Même si l'ODD 6 vise à garantir un accès universel à une eau potable et à réduire les contaminations, puisque « [l]a pollution de l'eau représente un défi majeur pour la santé humaine et l'environnement dans de nombreux pays », des exemples concrets montrent une déconnexion entre ces ambitions et certaines réalités, notamment dans les territoires d'outre-mer. Le scandale du chlordécone aux Antilles françaises, qui a déjà été mentionné plus haut (voir ODD 3), illustre cela de manière flagrante : ce pesticide毒ique, utilisé pendant des décennies dans les bananeraies pour améliorer les rendements destinés au marché français, a gravement pollué les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques, exposant les populations locales à de graves risques sanitaires. Comme le souligne Malcom Ferdinand dans son livre *S'aimer la Terre. Défaire l'habiter colonial*, cette situation met en lumière une forme de continuité des logiques coloniales, où la santé et l'environnement des populations non européennes sont sacrifiés au profit des intérêts économiques du centre (Schepman, 2024, pp. 24-29). Ce cas, parmi d'autres nombreux, pose donc une critique forte de l'universalité des ODD, montrant qu'ils restent inappliqués ou instrumentalisés dans certains contextes géopolitiques, en particulier lorsqu'il s'agit de territoires marginalisés.

2.7 Énergie propre et d'un coût abordable

Le septième objectif de développement durable (ODD 7) vise à garantir un accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, en promouvant les énergies renouvelables. Il s'agit de développer l'accès à l'électricité, surtout dans les pays en développement, tout en favorisant les énergies renouvelables. Une part importante de la population mondiale dépend encore du bois ou du charbon pour cuisiner. L'énergie durable est un moteur du développement économique et un levier pour lutter contre le changement climatique (Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable, 2023).

Sur le site web officiel de l'ONU autour de cet objectif, nous pouvons lire :

Pour assurer l'accès de tous à l'énergie d'ici à 2030, nous devons accélérer l'électrification, accroître [sic] les investissements dans les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique et élaborer des politiques et des cadres réglementaires propices. (Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable, 2023)

L'ODD 7 prône l'essor des énergies renouvelables via l'électrification. Toutefois, ces technologies ne sont pas dénuées d'impact. En effet, aucune énergie n'a que des effets positifs. D'abord, les éoliennes peuvent représenter une menace pour les oiseaux avec des collisions mortelles, générer des nuisances sonores pour les riverains, et être inefficaces au-delà d'un seuil de vent dépassant les 90 km/h (Dabas, 2021). Ensuite, les panneaux solaires, tout comme les éoliennes nécessitent des composants comme les terres rares, dont l'extraction polluante est souvent localisée dans des zones défavorisées, reproduisant parfois des filières postcoloniales d'exploitation entraînant des effets néfastes au niveau économique, ainsi qu'au niveau social : «[L']extraction [des terres rares] est ultra polluante, détruit des paysages entiers, nécessite des quantités astronomiques d'eau et se fait souvent au détriment de travailleurs surexploités » (Duterme, 2022, p. 72).

« Au rythme actuel, [...] près de 2 milliards de personnes dépendront encore de combustibles et de technologies polluantes pour cuisiner d'ici à 2030 » (Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable, 2023). En effet, les énergies fossiles représentent aujourd'hui encore plus de 80 % au niveau mondial (Duterme, 2022, p. 74). À ce constat s'ajoute le fait « qu'en matière d'énergie [...], il n'y a jamais eu de transition véritable dans l'histoire. Toutes les énergies utilisées depuis les débuts de l'humanité le sont encore massivement aujourd'hui et à chaque fois qu'un nouveau régime énergétique apparaît, c'est pour s'additionner aux précédents et non pour les remplacer » (Duterme, 2022, p. 91).

Le charbon, encore massivement utilisé, en est un exemple visible, comme en Allemagne avec la mine de Garzweiler, qui « est l'une des plus grandes mines de charbon à ciel ouvert d'Europe, et elle veut encore s'étendre, prolongée jusqu'en 2030 malgré les engagements climatiques » (Allemagne : affrontements autour d'une gigantesque mine de charbon, 2023). Le gouvernement allemand explique la nécessité de continuer l'exploitation du charbon avec le fait que « l'Allemagne devait substituer le gaz russe dont elle était dépendante à plus de 60 % avant la guerre » (Allemagne : affrontements autour d'une gigantesque mine de charbon, 2023). De telle manière, Duterme commente que « [l]e charbon, souvent considéré comme une énergie du passé en Belgique et en

France, est encore aujourd’hui la première énergie utilisée dans le monde » (Nos Mythologies écologiques, 2022, pp. 91-92).

Ensuite, de nos jours, l’essor de l’hydrogène vert est mis en avant par l’UE. Toutefois, plusieurs limites techniques et environnementales subsistent, ce qui fait que cette forme d’énergie n’est pas aussi verte, qu’elle prétend l’être : D’abord, toute la production d’hydrogène n’a pas lieu en Europe. Il s’agit de la même chose dans le cas contraire : l’Algérie fournit l’Europe massivement en hydrogène propre, c’est-à-dire issu des énergies renouvelables. Ensuite, un autre problème avec l’hydrogène (H_2) est, qu’il « est toujours mélangé à d’autres éléments chimiques », par exemple H_2O ou CH_4 (Fournier, 2021). Pour le découplage de ces éléments chimiques, un volume important d’énergie est nécessaire. En plus de ça, « produire 1 kg d’hydrogène par reformage émet autour 12 kg de CO_2 » (Fournier, 2021). En ce qui concerne l’hydrogène produit à partir de la séparation électrique des molécules de H_2O , « la production d’1 kg d’hydrogène [...] grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables, émet environ 2.7 kg de CO_2 » (Fournier, 2021). L’eau qui en découle ne peut pas être utilisée par la suite. Le rendement de l’hydrogène est une autre problématique, car il perd beaucoup d’énergie quand on le transforme, par exemple en gaz liquide. Le rendement final reste aux alentours de 30 % à 38 % de l’énergie de départ, et donc cela reste peu efficace. « En effet, cela signifie, grossièrement, qu’il faut prévoir de produire quatre fois plus d’énergie que celle que l’on prévoit de consommer sous forme d’hydrogène » (Fournier, 2021).

On parle beaucoup aujourd’hui de solutions technologiques (comme les énergies renouvelables ou les voitures électriques) pour répondre aux problèmes liés à l’énergie et au climat. C’est aussi le cas de l’ODD 7, qui met surtout l’accent sur l’électrification et les technologies propres. Mais ce discours oublie un point très important : la sobriété énergétique, c’est-à-dire consommer moins d’énergie dès le départ, et l’efficacité énergétique, c’est-à-dire éviter le gaspillage à la base. Certes, on nous encourage à faire de petits gestes, comme éteindre nos appareils ou prendre le vélo. Ce sont des actions utiles, mais elles ne permettent de réduire qu’environ 25 % de notre empreinte carbone, selon Duterme (Nos Mythologies écologiques, 2022, p. 112). Autrement dit, la plus grande partie des émissions vient de choix plus profonds, liés aux modèles économiques, industriels, au transport de masse, ou à notre alimentation, et pas juste à nos gestes du quotidien. Il faut également relever le fait qu’aucune transition énergétique n’a jamais remplacé une source précédente : chaque nouvelle forme d’énergie s’est ajoutée aux anciennes. On mise donc trop sur les technologies pour verdir notre mode de vie actuel,

sans vraiment se demander s'il ne faudrait pas consommer moins ou vivre autrement (Duterme, 2022, p. 91).

En conclusion, l'ODD 7 ne remet pas en question la croissance énergétique infinie, souvent permise par l'expansion des ressources polluantes. Les innovations technologiques (hydrogène, énergies renouvelables) restent coûteuses, énergivores et parfois polluantes sur le long terme. Une approche axée uniquement sur l'offre énergétique, sans stratégie de sobriété ou de justice énergétique, risque de reproduire les dynamiques inégalitaires, notamment envers les populations du Sud. Pour être véritablement durable, l'accès à l'énergie doit être accompagné d'une réflexion sur les modèles de consommation, l'efficacité systémique et la redistribution équitable des ressources.

2.8 Travail décent et croissance économique

L'objectif de développement durable numéro huit (ODD 8), vise à soutenir et de promouvoir une croissance économique durable, soutenue, partagée et inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, tout en respectant les droits du travail. Cet objectif encourage le plein emploi productif et l'accès à des revenus équitables. En effet, le chômage, la précarité et les conditions de travail inéquitables freinent la prospérité et creusent les inégalités sociales.

Même si les intentions affichées de l'ODD 8 sont de haute pertinence, comme lutter contre le chômage, assurer des revenus équitables et des conditions de travail dignes, cet objectif révèle cependant plusieurs contradictions profondes qui méritent une analyse critique.

Le concept de travail décent est omniprésent dans l'ODD 8, mais il manque souvent de définition claire et universelle. Ce flou, probablement utilisé comme une stratégie de communication, laisse place à des interprétations variables selon les contextes économiques, culturels et politiques (Krieg-Planque, 2012, pp. 155-156).

Ensuite, le travail rémunéré à temps plein est implicitement valorisé, alors que d'autres formes d'organisation du travail, comme l'autosuffisance vivrière, les économies informelles ou les modes de vie autochtones, sont ignorées ou jugées sous-développées. Cette vision reflète l'imposition d'un modèle productiviste et capitaliste occidental, parfois inadapté aux réalités d'autres régions du monde.

De plus, il y a une contradiction majeure entre la croissance infinie et une planète qui est cependant finie. L'ODD 8 continue de promouvoir la croissance économique

comme solution aux problèmes sociaux. Pourtant, des voix critiques dénoncent l'incompatibilité entre cette croissance illimitée et les limites écologiques de la planète. Déjà en 1972, le rapport *Limites à la croissance* du Club de Rome, sous la rédaction de Meadows mettait en garde contre les effets destructeurs d'une économie fondée sur l'accumulation. De même, Renaud Duterme souligne l'illusion du progrès : croire que la technologie suffira à réparer les dégâts du modèle actuel (Duterme, 2022, p. 59).

Cette contradiction est aussi relevée par Philip Alston, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté (ici cité par McCloskey), qui interroge la compatibilité entre l'ODD 8 (qui vise à augmenter le PIB, notamment de 7 % dans les pays les moins avancés) et l'ODD 13 (qui appelle à une action urgente contre le changement climatique). Selon lui, les politiques pro-croissance traditionnelles peuvent aggraver la pauvreté et nuire à la durabilité environnementale (McCloskey, 2021).

L'ODD 8 valorise fortement l'investissement dans l'éducation et la formation pour les jeunes, sans réellement aborder les besoins des personnes plus âgées ou en reconversion, donc ces réalités sont exclues de l'ODD 8. De plus, il met l'accent sur les secteurs technologiques à forte valeur ajoutée, au détriment des savoir-faire artisanaux ou des formes de travail ancrées dans les territoires, souvent celles des populations autochtones. Cela renforce une hiérarchisation des métiers qui marginalise certaines compétences non industrielles (Objectif 8 : Travail décent et croissance économique, 2023).

Alors que le travail des enfants reste une réalité massive dans de nombreuses régions du monde, selon les estimations de 2024 de l'Organisation internationale du travail, ce chiffre s'élève à 138 millions, ce thème n'apparaît que très discrètement dans l'ODD 8, et sans mesures structurantes. Cet oubli interroge la cohérence et la volonté réelle d'assurer une justice sociale à l'échelle mondiale (Child Labour, 2024).

L'ODD 8 illustre bien la tension centrale des ODD entre croissance économique et durabilité environnementale. En continuant à faire de la croissance un objectif en soi, il risque de reproduire les mêmes mécanismes destructeurs qui ont mené aux crises sociales et écologiques actuelles. Cela reste donc un ODD aux ambitions contradictoires. De plus, en véhiculant une vision unique du travail, il exclut d'autres modèles de vie, de production et de solidarité. Une réflexion plus profonde sur les finalités de l'économie, sur la valeur du travail, et sur la diversité des trajectoires sociales semble indispensable pour que l'ODD 8 puisse réellement contribuer à une société plus juste et durable.

2.9 Industrie, innovation et infrastructure

Le neuvième objectif de développement durable (ODD 9) encourage la construction d'infrastructures résilientes, la promotion de l'innovation et le développement industriel durable qui profite à tous. Il s'agit de soutenir les infrastructures modernes (transports, énergie, télécommunications), d'encourager la recherche et l'innovation, et de renforcer le secteur industriel. En effet, l'industrialisation durable est essentielle pour créer des emplois, soutenir l'économie locale et favoriser le progrès technologique, surtout dans les pays en développement (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023).

Concernant l'ODD 9, plusieurs contradictions fondamentales méritent d'être soulignées. Sur le site web officiel de l'ONU autour de l'ODD 9, nous pouvons lire que « [l]a croissance de nouvelles industries est synonyme d'amélioration du niveau de vie pour nombre d'entre nous. Si les industries s'engagent sur la voie de la durabilité, cette approche aura un effet positif sur l'environnement » (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023). Comment concevoir une industrie durable alors même qu'elle repose souvent sur des modèles polluants, gourmands en ressources ou dévastateurs pour l'environnement ? L'exemple de l'industrie textile en Chine illustre bien cette ambiguïté : malgré sa croissance, elle contribue à l'épuisement des ressources (eau, énergie), à la pollution, à la dégradation des écosystèmes, tout en exploitant des travailleurs, le tout souvent pour satisfaire les marchés occidentaux. Ainsi, l'industrie textile est l'une des cinq plus polluantes au monde (Lei Ravelo, 2018). Ce lien fort entre commerce globalisé, exploitation et colonialisme économique soulève une véritable question morale.

Ensuite, l'ODD 9 semble présupposer que tous les pays doivent suivre une industrialisation à l'occidentale. Mais cette approche ne convient pas partout. Dans certaines régions, les économies sont fondées sur l'autosuffisance, les économies informelles ou l'artisanat, des alternatives légitimes qui sont pourtant ignorées dans la vision contingente portée par cet ODD (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023).

L'objectif accorde une place importante à l'innovation et aux technologies de pointe. Pourtant, comme le souligne Renaud Duterme dans Nos mythologies économiques, la foi aveugle dans le progrès technologique est problématique :

- Il rappelle que la science et la technologie ne sauraient tout résoudre (2022, p. 59) ;
- Les progrès technologiques ont souvent profité à une minorité, parfois « au détriment d'autres régions ou des générations futures » (2022, p. 60) ;
- Les technologies peuvent générer des effets rebonds : elles résolvent certains problèmes tout « en en créant d'autres, parfois plus graves » (2022, pp. 61-63) ;
- Dans un système compétitif orienté vers le profit, la technologie devient un levier pour produire toujours plus, au détriment du bien-être humain (2022, p. 64).

L'ODD 9 affirme que l'industrialisation durable peut améliorer le niveau de vie et avoir un effet positif sur l'environnement (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023). Cette affirmation semble incohérente à première vue : la croissance industrielle implique souvent extractivisme, pollution, et pression sur les ressources naturelles, autant d'éléments contradictoires avec la notion même de durabilité.

L'industrialisation est considérée comme un moteur de développement essentiel pour combattre la pauvreté, comme nous pouvons lire sur le site web de l'ONU autour de cet objectif, qui parle du « rôle de l'industrie en tant que moteur essentiel du programme de développement mondial visant à éradiquer la pauvreté et à faire progresser le développement durable » (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023). Toutefois, des exemples comme l'accord Mercosur (voir ODD 2) ou le scandale du chlordécone aux Antilles (voir ODD 3) démontrent qu'elle peut aussi creuser les inégalités, appauvrir les populations locales ou menacer leur environnement. L'ODD 9, en l'état, ne prend pas suffisamment en compte ces échecs sociaux.

« Pour atteindre l'objectif 9 d'ici à 2030, il est essentiel de soutenir les PMA, d'investir dans les technologies de pointe, et de réduire les émissions de carbone » (Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures, 2023). Or, ce triple objectif paraît contradictoire : comment peut-on promouvoir une industrialisation soutenue, impliquant souvent une hausse de la production, tout en réduisant simultanément les émissions de carbone ? En pratique, cela se traduit parfois par des mécanismes contestés, comme la vente de droits à polluer ou la compensation carbone (par exemple, les compagnies aériennes qui plantent des arbres), permettant aux industries de continuer à émettre, tout en externalisant les efforts de réduction vers d'autres pays ou secteurs. Cette approche

soulève des questions éthiques et d'efficacité, et révèle un certain décalage entre les ambitions affichées et la transformation structurelle nécessaire à une véritable soutenabilité industrielle (Berlan, et al., 2022, pp. 18-19; 23). De telle manière, « seuls 2 % des échanges de crédits carbone ont eu pour effet de réduire les émissions » (Berlan, et al., 2022, p. 19).

Enfin, l'approche techno-centrée de l'ODD 9 est problématique lorsqu'elle ne tient pas compte des réalités et des savoir-faire locaux. Les solutions technologiques importées ne sont pas toujours appropriées, viables ou même soutenables dans les communautés où elles sont implantées (Duterme, 2022, p. 91). De plus l'auteur souligne que « si l'on veut une transition qui soit à la fois efficace et équitable, celle-ci devra nécessairement s'accompagner des mesures de redistribution des richesses » (Duterme, 2022, p. 93). Ce n'est pas la révolution technologique toute seule qui va résoudre tous nos enjeux actuels, si elle n'en crée pas encore plus. Dire que les technologies vont nous sauver est un lieu commun, une idée reçue, une présupposition ou encore une formule stabilisée (selon Krieg-Planque) ; tout en maintenant le système actuel, on ne va pas parvenir à faire bouger grand-chose (Analyser les discours institutionnels, 2012, pp. 110-116).

2.10 Inégalités réduites

Le dixième objectif de développement durable (ODD 10) promeut la réduction des inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou entre pays, afin d'assurer une société plus équitable. Cet objectif s'attaque notamment aux inégalités de revenus, d'accès aux ressources et aux services, et aux discriminations systémiques. En effet, les écarts économiques entre pays riches et pauvres et au sein des sociétés menacent la cohésion sociale et freinent le développement global (Objectif 10 : Inégalités réduites, 2023).

L'ODD 10 souligne l'importance d'une redistribution équitable des ressources, d'un investissement dans l'éducation et le développement des compétences, ainsi que la nécessité de lutter contre toutes les formes de discrimination systémique. Cependant, pour réellement s'attaquer aux inégalités mondiales, il faudrait aussi considérer la résolution des conflits et des guerres, qui exacerbent souvent ces écarts et fragilisent durablement les pays les plus vulnérables. De plus, la question des inégalités ne peut être dissociée des responsabilités historiques et actuelles des pays occidentaux, qui ont largement contribué à creuser les écarts économiques et sociaux dans les pays du Sud par des politiques commerciales, financières et parfois néo-coloniales. Cette dynamique complexifie

l’application d’une coopération internationale juste et équitable. Cette réflexion a déjà brièvement été abordée dans l’ODD 2 et dans l’ODD 3.

Par ailleurs, l’Objectif de développement durable 10 rejoint d’autres objectifs, qui seront mobilisés dans l’ODD 11 sur la réduction des inégalités dans les villes, où la concentration des populations pauvres dans les bidonvilles coexiste avec des zones plus riches, soulignant une fracture sociale spatiale marquée. De façon générale, les inégalités se manifestent sous de multiples formes, comme « le revenu, le genre, l’âge, un handicap, l’orientation sexuelle, la race, l’ethnie [ou encore] la religion » et ces différentes discriminations se recoupent souvent, renforçant la marginalisation de certains groupes (Objectif 10 : Inégalités réduites, 2023). Notamment, l’absence de prise en compte explicite des droits des personnes LGBTQ+ dans l’ODD 5, pourtant centré sur l’égalité des sexes, révèle une limite importante de ces objectifs. Nous pouvons également constater dans l’ODD 5 qu’une égalité hommes-femmes n’est pas encore établie.

Enfin, le constat qui peut être fait, est que les autres Objectifs de développement durable sont souvent interconnectés à celui-ci, touchant l’inégalité. La critique majeure que l’on peut adresser à l’ODD 10 porte sur son cadrage relativement limité et peu ambitieux, en laissant de côté des transformations profondes du système économique mondial qui seraient nécessaires pour une véritable justice sociale globale. En somme, si l’ODD 10 propose un cadre important pour penser la réduction des inégalités, sa mise en œuvre requiert une approche plus structurante et critique, capable de questionner les racines historiques, politiques et économiques des inégalités dans un monde encore largement marqué par des rapports de domination.

2.11 Villes et communautés durables

L’objectif de développement durable numéro onze (ODD 11) s’attache à rendre les villes et les communautés inclusives, sûres, résilientes et durables, face à l’urbanisation croissante. Cet objectif a pour but de rendre les villes et les établissements humains accessibles à tous. L’ODD 11 consiste à améliorer les conditions de vie urbaines, réduire les bidonvilles, renforcer les transports durables et la planification urbaine inclusive. En effet, plus de la moitié de la population mondiale vit en ville, et cette proportion ne cesse d’augmenter. La pression urbaine crée des défis environnementaux, sociaux et logistiques majeurs (Objectif 11 : Villes et communautés durables, 2023).

Tout d'abord, les termes utilisés méritent d'être interrogés : qu'est-ce qu'une ville « inclusive » et que signifie « sécurité », et pour qui (Objectif 11 : Villes et communautés durables, 2023) ? Ces termes employés donnent l'illusion d'un consensus universel, sans donner plus de détails sur ceux-ci. En effet, la pauvreté extrême et la richesse excessive coexistent souvent dans les villes, où les inégalités sociales sont exacerbées. Cette situation est encore plus critique dans les bidonvilles, où vivent actuellement « [e]nviron 1,1 milliard de personnes [...] principalement dans les pays en développement », notamment en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne où sont concentrés « 85 % des habitants des bidonvilles » (Objectif 11 : Villes et communautés durables, 2023). Aujourd'hui, les investissements massifs dans les villes reproduisent de nouvelles formes d'exclusion, surtout envers les populations les plus vulnérables. Malgré la volonté affichée de réduire ces inégalités, l'ODD 11 reste imprécis sur les moyens concrets à mettre en œuvre, notamment dans les contextes informels ou précaires (Maddox, et al., 2015).

Par ailleurs, l'ODD 11 tend à reproduire un modèle urbain occidental, qui repose sur des infrastructures lourdes et coûteuses, souvent peu adaptées aux réalités des villes du Sud global. Il existe pourtant des formes alternatives de développement urbain, comme l'illustrent les villes anciennes d'Afrique, qui se sont construites de manière cohérente et durable sans plans directeurs, mais avec la participation active des communautés locales. Valoriser ces savoirs autochtones permettrait d'éviter une uniformisation des villes selon des critères occidentalocentrés (Maddox, et al., 2015)

En outre, les villes sont devenues les moteurs du développement économique, mais cette concentration crée aussi de nouveaux déséquilibres. Les campagnes et villages sont marginalisés, tant en matière d'accès aux services qu'en opportunités économiques, ce qui pousse encore plus de gens vers les centres urbains déjà saturés. Il devient alors nécessaire de penser à des solutions de désengorgement : comme le développement de transports publics reliant les banlieues et zones rurales aux villes, ou encore la réutilisation de bâtiments abandonnés pour le logement social (Maddox, et al., 2015).

Le tourisme de masse, souvent perçu comme un moteur économique, représente aussi une menace : il contribue à l'augmentation des prix des loyers, au détriment des habitants locaux, notamment par le biais de plateformes comme Airbnb. Dans certaines villes, cela accentue la gentrification, l'éviction des plus pauvres, voire une montée de la criminalité liée à l'exploitation touristique. Toutefois, il reste important de mentionner

que le patrimoine culturel ne peut pas être délocalisé (Barcelona and the Airbnb backlash, 2024).

Ensuite, l'ODD 11 met en avant l'amélioration de l'accessibilité des transports comme un levier pour favoriser l'inclusion et réduire les inégalités spatiales. En effet, « en 2022, seule la moitié de la population urbaine disposait d'un accès pratique aux transports publics » (Objectif 11 : Villes et communautés durables, 2023). Mais dans les faits, de nombreuses zones périphériques ou rurales restent mal desservies. Les banlieues, les villages ou les quartiers informels sont souvent déconnectés des grands centres urbains, rendant l'accès à l'emploi, à la santé ou à l'éducation difficile, voire impossible. Par ailleurs, dans des villes comme Rome ou Santiago du Chili, la mise en place d'infrastructures comme le métro est confrontée à des contraintes géographiques ou patrimoniales : des vestiges archéologiques enfouis ou des terrains montagneux rendent les travaux coûteux, longs, voire irréalisables. De plus, les transports sont rarement pensés pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou les populations précaires, accentuant les inégalités. Plutôt que de concentrer l'investissement dans les centres urbains déjà denses, une réelle décentralisation économique et une connexion des périphéries par des transports adaptés (et abordables) permettrait d'améliorer l'équité territoriale (Maddox, et al., 2015; Objectif 11 : Villes et communautés durables, 2023; Winfield, 2024).

En conclusion, si l'ODD 11 soulève des enjeux essentiels, il reste trop vague et trop ancré dans une vision du développement urbain. Pour véritablement répondre aux besoins de tous, il est nécessaire d'adopter une approche plus ancrée dans les réalités locales, en valorisant les savoirs traditionnels, en respectant les rythmes naturels et sociaux des territoires, et en garantissant une véritable justice urbaine, sans oublier de développer aussi de meilleures conditions d'accès de la campagne aux grandes villes, où se concentre l'économie. Cela implique de sortir d'une logique purement économique et de repenser la ville comme un lieu de vie collective, équitable et respectueuse des cultures.

2.12 Consommation et production durables

L'objectif de développement durable numéro douze (ODD 12) appelle à établir des modes de consommation et de production responsables et durables, en limitant le gaspillage et l'impact environnemental. Il s'agit de réduire le gaspillage, d'optimiser les ressources naturelles, de promouvoir une économie circulaire et de limiter l'impact environnemental

de la production. En effet, nos modes de consommation actuels sont incompatibles avec les limites écologiques de la planète. Une transition vers des pratiques responsables est nécessaire pour éviter l'épuisement des ressources (Objectif 12 : Consommation et production durables, 2023).

L'ODD12 vise alors à mieux utiliser les ressources de la planète et limiter les dégâts environnementaux liés à nos modes de vie. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, cet objectif repose sur une série de formulations consensuelles et vagues, qui manquent de mesures concrètes ou obligatoires. La lutte contre le gaspillage alimentaire, par exemple, est l'un des aspects mis en avant. Chaque année, près d'un milliard de tonnes de nourriture sont gaspillées, tandis que des millions de personnes souffrent de la faim, selon l'ONU (Objectif 12 : Consommation et production durables, 2023). Or, derrière cette statistique choc, les causes structurelles restent peu interrogées. On pointe du doigt les consommateurs, mais bien peu les normes de calibrage absurdes de la grande distribution (où une pomme imparfaite est jetée) ou les logiques industrielles qui préfèrent perdre des invendus plutôt que de les redistribuer. Pourtant, de nombreuses alternatives existent : transformer les surplus en jus, pain sec en chapelure ou Knödel, donner les aliments imparfaits aux animaux, mettre des déchets alimentaires dans des installations de biogaz, soutenir les circuits courts, encourager l'autosuffisance alimentaire locale, par exemple en distribuant des graines de fleurs pour soutenir les abeilles, ou encore favoriser des plateformes comme Too Good To Go. Mais ces initiatives, bien qu'utiles, restent marginales face à la logique industrielle dominante (Rosmino, 2021; Transforming Food Waste from Excess to Access).

Un autre problème est que l'ODD 12 mise fortement sur la responsabilité individuelle pour répondre à des défis systémiques. On y lit par exemple sur le site web officiel de l'ONU présentant l'ODD 12 : « Nous devons changer nos habitudes de consommation » ou encore « [l]es individus peuvent [...] adopter des modes de vie plus durables », bien entendu sans préciser en quoi consiste un mode de consommation durable (Objectif 12 : Consommation et production durables, 2023). Pourtant, comme le souligne Duterme dans *Nos mythologies économiques*, même une personne extrêmement engagée, modifiant radicalement son mode de vie, ne pourra « réduire son empreinte carbone que de 25 % » (Duterme, 2022). Le reste dépend de conditions structurelles sur lesquelles l'individu n'a aucun pouvoir : infrastructures, politiques agricoles, transports, circuits économiques. Il rappelle que « ces petits gestes à eux seuls ne nous permettront jamais de relever les défis écologiques », et que vivre de manière plus durable suppose souvent

d'avoir des moyens financiers, ce qui est loin d'être accessible à toutes et tous (Duterme, 2022, p. 111). Comme le résume un slogan des Gilets Jaunes cité par Duterme : « “Avant la fin du monde, il y a la fin du mois” » (Duterme, 2022, p. 113).

Il faut aussi interroger la logique de production actuelle. L'exemple des avocats destinés à l'Europe en est un bon révélateur : cette culture nécessite énormément d'eau, dans des régions déjà fragiles, privant parfois les populations locales de ressources vitales (Ukpanah, 2024). De la même manière, l'industrie agroalimentaire a une empreinte écologique colossale, et l'*Earth Overshoot Day* (le jour où l'humanité a consommé toutes les ressources que la Terre peut produire en un an) ne cesse d'avancer chaque année. Cette année (2025), l'*Earth Overshoot Day* était déjà le 24 juillet, donc à peine à la moitié de l'année, signifiant que l'humanité consomme les ressources naturelles à un rythme 1,8 fois supérieur à la capacité de régénération des écosystèmes terrestres, comme nous pouvons voir ci-dessous, montrant aussi cette journée au cours des dernières années (Earth Overshoot Day 2025 falls on July 24th, 2025).

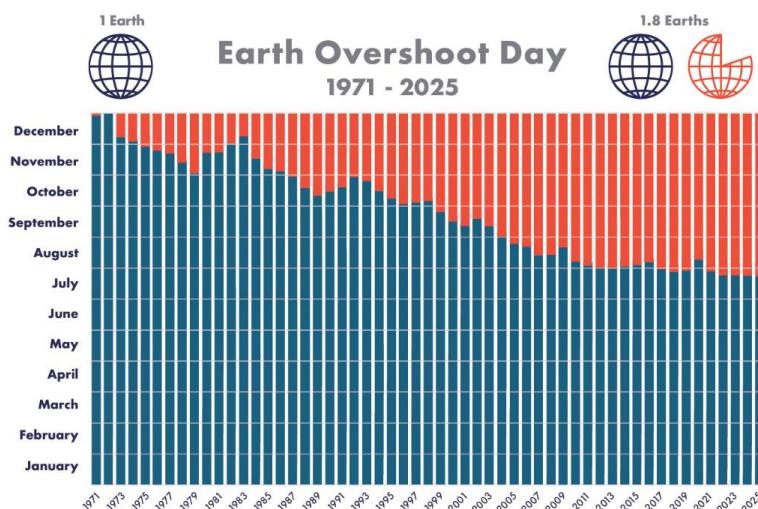


Figure 4. Earth Overshoot Day au cours des années (Earth Overshoot Day 2025 falls on July 24th, 2025)



Figure 5. Combien de terres aurait-on besoin si on vivait comme en... (Earth Overshoot Day 2025 falls on July 24th, 2025)

Enfin, la critique majeure de l'ODD 12 est qu'il s'inscrit dans un discours stratégique généraliste, qui manque de priorisation claire et d'actions concrètes. Il utilise un langage vague qui semble vouloir plaire à tout le monde, mais qui ne dit pas clairement ce qu'il faut faire en priorité, ni comment y parvenir concrètement. En voulant éviter les conflits ou les désaccords, il passe sous silence les vraies tensions entre les intérêts des grandes industries mondiales et la nécessité urgente de protéger l'environnement. Résultat : on parle beaucoup de durabilité, mais sans mesures précises ni engagements forts.

2.13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Le treizième objectif de développement durable appelle à agir d'urgence contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux effets déjà visibles. Il s'agit de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cet objectif appelle à renforcer les actions contre le changement climatique, à travers l'atténuation des émissions et l'adaptation aux effets déjà visibles (Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques, 2023).

En effet, la raison d'être de cet objectif semble logique, car le dérèglement climatique, qui se montre par « des incendies de forêt, des ouragans, des sécheresses, des inondations et d'autres catastrophes climatiques sur tous les continents », constitue une menace planétaire aux conséquences graves sur l'environnement, l'économie et les sociétés humaines, en particulier les plus vulnérables (Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques, 2023).

Mais, il est également important de reconnaître qu'il y a toujours eu des changements climatiques sur terre, avec des périodes plus froides et chaudes, sauf que ce que nous vivons de nos jours est un changement climatique qui a été accéléré à travers l'activité humaine, et non causé seulement par l'Homme, comme nous pouvons lire sur le site officiel de l'ONU : « Les changements climatiques découlent des activités humaines » (Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques, 2023). Quand on parle de changement climatique de nos jours, on fait référence à la situation actuelle, avec une modification accélérée de la température moyenne à la hausse, due aux émissions multipliées de gaz à effet de serre. En effet, celui-ci a accéléré à une vitesse entre dix et vingt fois plus rapide, selon les données de la Nasa, que les variations naturelles

habituelles, dues aux activités humaines depuis l'ère industrielle, comme nous pouvons le constater ci-dessous (Riebeek, 2010).

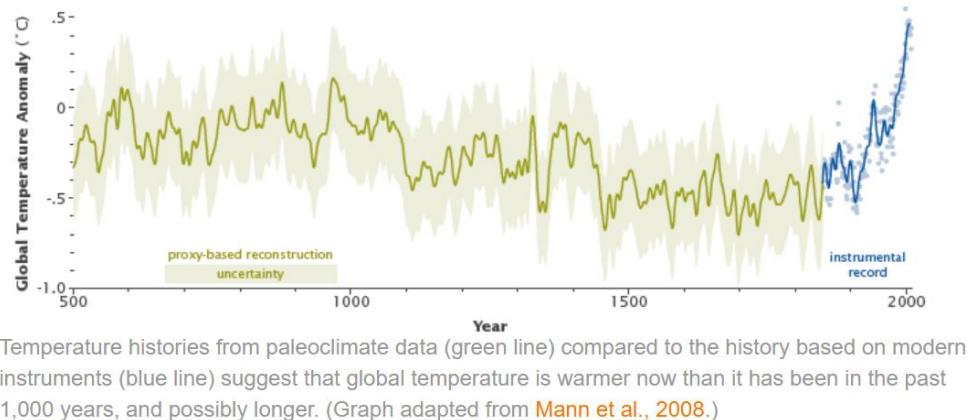


Figure 6. La température globale au cours des siècles (Riebeek, 2010)

Une autre réflexion intéressante est le fait que certains chercheurs et scientifiques disent même que notre « catastrophe écologique » prend ses « débuts [au] processus colonial » (Cohen de Timary, 2024, p. 3). Cela aurait donc commencé à partir de la « conquête du “Nouveau Monde” » en 1492 quand les « royaumes européens [...] s'accaparent les terres du continent pour en exploiter les ressources à moindre coût » (Gilabert, 2024, p. 19). En effet, tant l'environnement que les sociétés indigènes et noires ont souffert durant cette période, respectivement en raison de la plantation des monocultures, pour lesquelles les forêts ont dû céder leur place, et due à l'exploitation des peuples et l'esclavage ; cela au profit des Européens. C'est alors pourquoi le magazine *Socialter* propose que la « crise écologique que nous traversons est un héritage direct du colonialisme » (Gilabert, 2024, p. 20).

Donc, pour revenir à l'énoncé de l'ONU, nous pouvons à nouveau constater qu'il s'agit encore d'une technique de communication alarmante plutôt qu'une réelle vérité afin de faire agir les individus, toute en évitant de traiter les causes structurelles du problème. Dans de multiples cas, le terme changement climatique, qui est d'ailleurs sur la terminologie un cliché (c'est-à-dire, il est difficile de remplacer un des mots, par exemple on n'entend pas le terme modification climatique), est souvent utilisé comme moyen de faire du Greenwashing ; on pourrait tout autant dire dérèglement climatique, renvoyant à une idée plus drastique et réaliste de la situation. Le terme changement climatique est trop doux et connoté positivement. Ceci est donc du volontarisme politique, on va rendre la réalité plus belle que ce qu'elle n'est.

Ensuite, il faudra s'attendre à ce que des phénomènes météorologiques extrêmes se reproduisent. En effet, il ne s'agit plus de phénomènes exceptionnels mais de conséquences du changement climatique qui vont survenir de moins en moins de manière inattendu. Cependant, souvent, ces événements sont uniquement commentés par les médias, quand ils touchent les pays occidentaux. La réalité est que, « dans le “Sud global” [...] “la maison est en feu depuis longtemps” et [ces populations-là] sont toujours les premières touchées » par les enjeux environnementaux (Cohen de Timary, 2024, p. 3). C'est ainsi que le « taux de mortalité humaine [est de] 15 fois plus élevé [...] » dans ces régions plus vulnérables qui abritent un peu plus que 40% de la population mondiale (Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques, 2023). Il est vrai que cela est terrible, donc il faudra également agir dans les pays du Sud, qui sont « victimes plutôt que responsables de la crise climatique » (Gilabert, 2024, p. 23).

De plus, nous pouvons trouver cet extrait de phrase sur le site officiel de l'ONU : « Il s'agit [...] de couvrir des économies entières et de s'orienter vers un développement résilient aux changements climatiques, tout en traçant une voie claire pour parvenir à des émissions nettes nulles » (Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques, 2023). Dans cet extrait nous pouvons donc constater que les questions climatiques ont été transformées en une matière économique, on en fait une marchandise. C'est-à-dire qu'on va vendre les droits de polluer d'une entreprise à une autre qui n'a pas rempli son seuil, à une autre qui le dépasse. Pour les politiques et multinationales occidentales, c'est que la logique du marché qui prime avant tout et on ne va jamais dire que c'est un mauvais système ou qu'il faudra changer de système pour parvenir à atténuer les enjeux actuels, dont la crise climatique. C'est la logique capitaliste qui prédomine, selon laquelle l'accumulation indéfinie de richesse est le plus important, c'est l'économie d'abord et ensuite, quelque part, l'écologie si elle trouve encore de la place derrière. Donc la logique du marché est présentée comme un état naturel de notre vie, auquel il faudra s'adapter (autant l'offre que la demande). Néanmoins, si tout repose dans la quête de profit, les inégalités vont persister. Duterme le commente dans son ouvrage *Nos Mythologies écologiques* : Il est « impossible de réduire ces déséquilibres sans remettre en question le capitalisme, à savoir un système dans lequel les grands moyens de production sont la propriété d'une minorité » (2022, p. 124). Il continue avec l'idée qu'il faut « sortir de la logique marchande » afin de pouvoir mieux répondre face aux enjeux actuels auxquels nous sommes exposés (Duterme, 2022, p. 125).

2.14 Vie aquatique

Le quatorzième objectif de développement durable (ODD 14) cherche à préserver la vie aquatique, notamment les océans, les mers et les ressources marines menacées par la pollution et la surpêche, en outre, en réduisant la pollution marine, en établissant une meilleure protection des écosystèmes côtiers et en promouvant une économie bleue durable. Cet objectif vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. En effet, les océans jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat et la survie de millions de personnes, mais ils sont gravement menacés par les activités humaines (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023).

L'Objectif de développement durable numéro 14, qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, repose sur une tension fondamentale : peut-on réellement exploiter et préserver en même temps ? La rhétorique du développement durable se retrouve une fois de plus prise dans un oxymore opérationnel, où les ressources naturelles sont à la fois valorisées pour leur richesse écologique et pour leur potentiel économique. Ainsi, affirmer que les petits États insulaires devraient bénéficier des « retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines » semble ignorer le fait que toute exploitation, même qualifiée de durable, a un impact écologique, souvent irréversible (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023; Duterme, 2022, p. 82).

Les océans, qui couvrent environ 70 % de la surface de la Terre et contiennent 97 % de son eau, représentant le plus vaste écosystème du globe. « [I]ls hébergent près d'un million d'espèces connues », sans compter ce qui reste inexploité, et sont indispensables à la régulation du climat (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023). Pourtant, ils sont menacés à plusieurs niveaux : D'abord, en 2021, « plus de 17 millions de tonnes métriques » de « pollution marine » encombraient les océans ; un chiffre qui pourrait « tripler d'ici 2040 » si aucune mesure structurante n'est prise (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023). Ensuite, les pesticides agricoles, évoqués notamment dans le scandale du chlordécone aux Antilles (voir ODD 3), contaminent les eaux et nuisent à la vie marine. Enfin, l'acidification des océans, due à l'augmentation du CO₂ atmosphérique, menace directement la survie des récifs coralliens, essentiels à l'équilibre marin. Le pH des océans a baissé d'environ 30 % depuis l'ère préindustrielle (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023).

Ensuite la question se pose de savoir si le tourisme côtier et l'économie bleue constituent un cercle vicieux ? Avec 80 % du tourisme mondial concentré dans les zones côtières, les pressions sur les littoraux sont multiples : destruction des écosystèmes fragiles, surconsommation d'eau, pollution marine (notamment via les croisières et transports maritimes), etc. (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023). Bien qu'on parle d'économie bleue durable, les modèles de développement actuels profitent davantage aux grandes entreprises transnationales qu'aux communautés locales. Ainsi, « [s]'il n'est pas géré avec la plus grande attention, le tourisme peut constituer une menace majeure pour les ressources naturelles dont il dépend, ainsi que pour la culture et l'industrie locale » (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023).

La critique principale adressée à l'ODD 14 est qu'il repose sur une approche technocratique et sectorielle de la gestion des océans, sans remettre en question les logiques extractivistes mondialisées qui en sont pourtant à l'origine des déséquilibres. L'objectif ne s'attaque ni à l'intensification du commerce maritime, ni à la puissance de l'industrie de la pêche industrielle, ni aux droits des populations côtières, qui sont souvent exclus des prises de décision. Cette lecture critique de l'ODD 14 rejoint le concept de *Blue Justice*, qui souligne que les politiques de croissance bleue (*blue economy*), souvent présentées comme durables, peuvent en réalité marginaliser les communautés locales dépendantes des écosystèmes marins. Ces populations, souvent déjà précaires, risquent de perdre l'accès à leurs territoires, ressources traditionnelles et moyens de subsistance, au profit d'intérêts industriels ou touristiques globaux. Une véritable justice marine implique de reconnaître leurs droits historiques et leur rôle central dans la préservation des écosystèmes marins. Elle souligne que les politiques durables ne doivent pas exclure les acteurs locaux ni réduire la mer à une simple ressource économique (Claudet, 2023).

De plus, les mesures proposées n'avancent pas au rythme requis, selon le rapport de suivi des ODD de 2023, et semblent insuffisantes face à l'ampleur des menaces (Objectif 14 : Vie aquatique, 2023). Cela pose la question suivante : les ambitions de l'ODD 14 sont-elles trop élevées ou est-ce le cadre de mise en œuvre qui est inadéquat ?

2.15 Vie terrestre

L'objectif de développement durable numéro quinze (ODD 15) se concentre sur la protection et la préservation de la biodiversité terrestre, la lutte contre la déforestation, la désertification, la restauration de la dégradation des sols et le changement climatique et vise à promouvoir une gestion durable des terres et des forêts. Il s'agit donc de préserver

et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, comme nous pouvons lire sur le site web officiel de l'ONU autour de cet ODD :

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. (Objectif 15 : Vie terrestre, 2023)

Derrière cette formulation ambitieuse se cache toutefois une contradiction fondamentale : peut-on réellement exploiter durablement la nature dans un système économique fondé sur l'extractivisme, la croissance illimitée et la consommation de masse ? Dès lors que l'on parle d'exploitation durable, une tension logique apparaît : exploiter suppose tirer profit, souvent au détriment de l'intégrité écologique, tandis que durabilité évoque préservation, limites et équilibre (Définition de exploiter). Peut-on vraiment exploiter ce qu'on prétend vouloir préserver ? L'ODD 15, comme d'autres objectifs, tend à s'enfermer dans une rhétorique technocratique (donc une stratégie de communication qui vise à masquer les enjeux politiques, humains ou éthiques) et qui ne remet pas en cause les modèles économiques qui causent précisément les crises écologiques qu'il prétend résoudre.

En effet, la biodiversité est essentielle à la stabilité écologique, mais elle subit un déclin alarmant à cause de l'expansion agricole, des pollutions et du changement climatique (Objectif 15 : Vie terrestre, 2023). L'extrait de l'ONU affirme que « [l]es efforts mondiaux et régionaux visant à préserver les écosystèmes forestiers ainsi que leurs fonctions sociales, économiques et environnementales sont essentiels, en particulier pour les pays en développement et les régions tropicales » (Objectif 15 : Vie terrestre, 2023). Or, dans les faits, ces mêmes régions, principalement situées dans le Sud global, continuent d'être massivement exploitées pour répondre aux besoins économiques des pays du Nord. Cette dynamique s'inscrit clairement dans une continuité postcoloniale : d'abord, les terres et ressources des anciennes colonies sont toujours considérées comme réservoirs économiques au service des puissances occidentales. Ensuite, les populations locales sont peu prises en compte, voire exclues, dans les prises de décision ou la redistribution des bénéfices. Et enfin, on externalise les coûts sociaux, sanitaires et environnementaux vers ces régions, tout en prétendant promouvoir un développement durable à l'échelle globale. En Amazonie, par exemple, l'extension des cultures de soja, souvent destinées à l'alimentation animale en Europe, est responsable de déforestations massives, aggravées par des accords de libre-échange comme celui entre l'Union européenne et le Mercosur, comme je l'ai déjà évoqué dans l'analyse autour de l'ODD 2. Ce commerce favorise l'implantation de monocultures industrielles, très gourmandes en

terres, en eau et en pesticides, dont certains sont même interdits en Europe, mais exportés vers l'Amérique latine. Résultat : une contamination de l'eau, une baisse de la biodiversité et une mise en danger directe de la santé des travailleurs agricoles et des populations rurales.

Prenons un autre exemple où nous pouvons constater le non-respect de la vie terrestre et des écosystèmes sur terre, qui vient de l'industrie pharmaceutique (voir ODD3) : même aujourd'hui, près des deux tiers des médicaments modernes proviennent de la biodiversité sauvage (La biodiversité). Tant que la santé des plus riches dépend de molécules extraites des écosystèmes tropicaux, la pression sur les forêts du Sud global persistera. En ce sens, comme le soulignait déjà le rapport *Notre avenir à tous* de Brundtland, datant de 1987, les sociétés riches protègent leur propre santé au prix de la destruction de l'habitat naturel d'autres populations plus vulnérables, menaçant à la fois les humains et les non-humains (Brundtland, 1987).

Même les plus petits insectes, souvent invisibilisés dans les débats publics, jouent un rôle crucial dans les écosystèmes. L'alerte avait déjà été donnée dans les années 1960 par Rachel Carson dans *Printemps silencieux*, lorsque l'usage intensif de pesticides avait provoqué l'effondrement des populations d'insectes, et par ricochet des oiseaux. Cette situation continue aujourd'hui, mais à une échelle planétaire (De Beer de Lear, 2019-2020).

Face à ces constats, l'ODD 15 reste trop technique et dépolitisé, centré sur la conservation comme geste symbolique (aires protégées, reboisement) sans remettre en cause les logiques économiques globales : l'extractivisme, les monocultures d'exportation, l'agro-industrie et l'accaparement des terres. Il ignore souvent les savoirs autochtones et les luttes locales de ceux qui vivent dans et avec la forêt, et qui sont pourtant les meilleurs gardiens de la biodiversité.

Protéger les forêts ne consiste pas à les mettre sous cloche, ni à les transformer en crédits à vendre sur le marché dans des programmes de compensation carbone. Cela implique de transformer nos modes de production, de commerce et de consommation, en reconnaissant que la nature n'est pas subalterne à l'humain, elle en est la condition même. Les forêts ne sont pas de simples ressources, mais des communautés vivantes, qui « abritent plus de la moitié des espèces animales et végétales terrestres et environ 300 millions de personnes » (Les fôrtes - Gardiens de la vie sur terre). Tant que les objectifs écologiques sont subordonnés aux logiques de marché, tant que la biodiversité est vue comme un stock de ressources exploitables, les efforts resteront insuffisants, voilà

pourquoi « environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, souvent en l'espace de quelques décennies » (Objectif 15 : Vie terrestre, 2023).

2.16 Paix, justice et institutions efficaces

Le seizième objectif de développement durable (ODD 16) vise à promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces, en combattant la corruption, les violences et en assurant l'accès aux droits fondamentaux. Il s'agit donc de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice et des institutions efficaces en réduisant la violence, garantissant l'état de droit, en luttant contre la corruption et en renforçant la transparence des institutions. Sans paix, justice et institutions stables, aucun développement durable n'est possible. L'insécurité et les conflits détruisent les sociétés et empêchent toute amélioration durable (Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces, 2023).

Or, une lecture critique de cet objectif révèle de nombreuses limites structurelles et politiques, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre. D'abord, l'ODD 16 semble proposer une vision universelle de la justice, de la paix et de la bonne gouvernance, sans toujours tenir compte des réalités historiques, culturelles ou sociopolitiques spécifiques des pays du Sud. L'objectif repose sur un cadre normatif essentiellement occidental, souvent peu compatible avec les formes de gouvernance locales ou traditionnelles. Cette approche renoue ainsi avec une logique postcoloniale : imposer aux anciens territoires colonisés des modèles institutionnels importés, sans respecter les dynamiques sociales ou les structures existantes. En Afrique par exemple, de nombreuses guerres civiles ont été déclenchées par l'héritage des frontières dessinées par les puissances coloniales, sans respect des diversités culturelles, ethniques, linguistiques ou religieuses locales. Ces divisions ont souvent été aggravées par des tentatives d'instaurer des modèles de gouvernance libérale, jugés modernes, (et surtout occidentaux) mais qui ne reposaient sur aucune légitimité populaire (Borders, Ethnicity, and Tension: Rethinking Colonial Legacies in Africa's Conflict Zones, 2025).

Ensuite, les violences systémiques qui touchent les populations les plus vulnérables remettent en cause la possibilité de construire des sociétés réellement pacifiques. Comme le rappelle Gilabert (mentionné en ODD3), les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles dans les contextes de destruction environnementale et d'exploitation économique. Ces violences, souvent invisibilisées, témoignent de l'interconnexion entre les oppressions sociales, économiques et écologiques. Loin d'être seulement une question de paix, il s'agit ici de justice environnementale, sociale et de genre, qui manque cruellement dans la formulation actuelle de l'ODD 16 (Gilabert, 2024, p. 20).

Un autre exemple frappant est le scandale du chlordécone aux Antilles françaises, qui est également expliqué dans l'ODD 3. Ce pesticide, interdit aux États-Unis dès 1975 après avoir provoqué des maladies graves parmi les ouvriers blancs, a continué à être produit et utilisé en Martinique et en Guadeloupe jusqu'en 1993. Ce territoire pourtant français a été exposé à une pollution massive, affectant l'eau, les terres et la santé des habitants, pour permettre la production de bananes destinées au marché hexagonal. Comme l'analyse Malcom Ferdinand, cette exploitation relève d'un véritable « capitalisme colonial », dans lequel les territoires d'outre-mer servent de zones sacrificiables pour maintenir le confort économique des métropoles (Schepman, 2024, p. 27). Le non-lieu prononcé en 2023 à Paris, malgré les plaintes des associations antillaises, illustre le déficit criant de justice dans un État pourtant démocratique. Dès lors, comment prétendre garantir la paix et la justice pour tous, quand certaines populations sont systématiquement marginalisées, ignorées, voire empoisonnées avec la complicité d'institutions censées les protéger ?

De plus, les conflits liés aux ressources, souvent provoqués par l'extractivisme imposé dans des zones riches en biodiversité, ne sont pas traités dans leur complexité géopolitique. Ces tensions, qui provoquent des déplacements forcés, des violences sexuelles et des conflits armés, sont rarement perçues comme liées aux dynamiques globales du commerce ou du capitalisme (Gilabert, 2024).

En conclusion, l'ODD 16 soulève des principes fondamentaux pour la paix et la justice, mais sa portée reste limitée par une conception trop normée, occidentalocentré, et parfois déconnectée des causes profondes des injustices mondiales. Il devient nécessaire de reterritorialiser cet objectif, d'en reconnaître les biais historiques et culturels, et surtout, de laisser une véritable place aux savoirs, formes de justice, et systèmes de gouvernance issus des peuples eux-mêmes.

2.17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

Enfin, le dernier objectif de développement durable, numéro dix-sept (ODD 17) appelle à renforcer les partenariats mondiaux pour mettre en œuvre tous ces objectifs, en mobilisant les ressources financières, technologiques et humaines nécessaires à leur réalisation. Ce dernier objectif insiste sur la coopération internationale, la mobilisation des financements, le transfert de technologies et la coordination entre acteurs publics et privés. Aucun pays ne peut atteindre seul les ODD. La solidarité, la coordination et les partenariats sont essentiels pour garantir leur réussite d'ici à 2030 (Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs, 2023).

Même si cette approche collaborative semble essentielle, elle soulève toutefois plusieurs critiques importantes. Tout d'abord, les partenariats public-privé, qui sont souvent mis en avant comme solution, peuvent s'avérer coûteux, asymétriques et manquer de mécanismes clairs de redevabilité, en particulier pour les acteurs privés puissants, comme les multinationales. Souvent, ces grandes entreprises transnationales sont peu soumises à des mécanismes de redevabilité. Ces dernières bénéficient parfois d'un pouvoir économique supérieur à celui de certains États du Sud global, ce qui peut déséquilibrer la coopération et mener à des formes modernes de domination économique. Cela pose un problème majeur : qui contrôle ces partenariats, et dans l'intérêt de qui fonctionnent-ils ? Les multinationales peuvent ainsi bénéficier d'un pouvoir démesuré, sans être réellement tenues responsables de leurs impacts sociaux ou environnementaux.

Mais cependant, plus fondamentalement, les ODD ne peuvent être atteints sans une réelle cohérence entre les politiques publiques mises en œuvre. Il est difficile d'atteindre ces objectifs si les politiques (qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales) ne vont pas dans la même direction. Il ne suffit pas de signer des engagements internationaux si, dans le même temps, des accords commerciaux ou des décisions politiques sapent ces engagements. Il est donc nécessaire qu'il y ait une véritable cohérence politique entre les discours de durabilité et les politiques concrètes en matière d'agriculture, de commerce, de fiscalité ou encore d'environnement. Or, de nombreux accords économiques vont à l'encontre de ces objectifs. L'exemple de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur en est révélateur. Cet accord, bien qu'il prétende favoriser le développement, risque d'aggraver les inégalités sociales et environnementales dans les pays du Sud. Il soulève des questions sérieuses :

- ODD 2 et 10 : L'exportation massive de soja et d'autres produits agricoles peut conduire à l'insécurité alimentaire pour les populations locales, qui voient leurs

- ressources destinées aux marchés européens au lieu de répondre à leurs propres besoins ;
- ODD 5 : Les femmes, souvent concentrées dans les secteurs d'artisanat, pourraient perdre leur emploi face à une concurrence accrue et des logiques de production intensive dominées par de grandes entreprises ;
 - ODD 3, 6 et 14 : les cultures intensives liées à l'accord utilisent massivement des pesticides nocifs, parfois interdits en Europe, affectant la santé des travailleurs et contaminant les ressources en eau ;
 - ODD 13 et 15 : la déforestation et l'exploitation minière pour les exportations entraînent une dégradation des écosystèmes, contribuant directement aux changements climatiques ;
 - Et bien d'autres encore.

Face à ces constats, il devient évident que les partenariats mondiaux ne suffisent pas s'ils ne sont pas encadrés par des normes éthiques et écologiques fortes. Les multinationales doivent être soumises à des obligations de respect des droits humains et de l'environnement, et non simplement incitées à coopérer sur une base volontaire.

Enfin, cet objectif repose sur une vision globalisée de la coopération, souvent construite autour des priorités des pays du Nord. Si la voix des pays du Sud n'est pas pleinement intégrée dans les mécanismes de décision, les partenariats risquent de reproduire des dynamiques postcoloniales où les intérêts des plus puissants priment sur les besoins réels des populations les plus vulnérables.

3 L'impact des 17 objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) affichent une ambition globale : construire un monde plus juste, plus écologique et plus équitable. Mais derrière ces engagements universels, de nombreuses limites et contradictions apparaissent. Malgré leurs intentions louables, les ODD soulèvent de nombreuses critiques, tant sur leur contenu que sur leur mise en œuvre.

D'abord, ils reflètent largement une vision occidentale du développement, souvent pensée depuis le Nord global, et imposée au Sud, dans une logique de néo- ou post-colonialisme. Les modèles économiques, industriels et sociaux promus restent fondés sur la croissance (économique), la technologie, l'accumulation de richesses et la compétitive, sans réelle remise en question du système capitaliste dominant. Cette logique conduit à une exploitation persistante des ressources naturelles (souvent dans les pays du Sud) et des populations locales, au nom de la transition verte du Nord.

Ensuite, des dispositifs comme les droits à polluer, ou la focalisation sur des gestes individuels, permettent de se donner bonne conscience et d'entretenir des façades de durabilité, tout en continuant à polluer massivement, et cela sans s'attaquer aux vraies sources des déséquilibres systémiques.

Cela nous mène au constat que les politiques publiques actuelles, manquent de cohérence et de volonté réelle. Elles sont souvent influencées par des intérêts économiques, ce qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs de manière cohérente. Beaucoup de gouvernements se montrent peu ambitieux, préférant maintenir l'existant plutôt que de proposer des changements structurels profonds. La priorité reste trop souvent donnée aux intérêts économiques à court terme, qui reposent sur l'accumulation infinie des richesses et des ressources, alors même que celles-ci sont limitées, au lieu de remettre en question le système capitaliste mondial. Ce que montrent ces critiques, c'est la nécessité d'une transition systémique, fondée sur des politiques socio-économiques justes, qui tiennent compte des limites planétaires et des besoins réels des populations, actuelles comme futures, sans oublier les populations les plus vulnérables et les autres espèces qui vivent sur notre terre. Cela suppose de ne plus traiter les objectifs de manière isolée, car tous les ODD sont interconnectés : on ne peut pas promouvoir la croissance économique (ODD 8) ou l'industrialisation (ODD 9) sans se heurter à des enjeux écologiques (ODD 13, 14, 15) ou sociaux (ODD 3, 4, 10). Il est donc illusoire de traiter chaque objectif séparément, sans une vision globale et structurelle.

Malgré quelques efforts réalisés dans certains domaines, le chemin reste long. Et si beaucoup d'objectifs sont encore loin d'être atteints, c'est aussi parce que notre système économique et politique actuel empêche leur réalisation. Tant que les logiques dominantes ne seront pas profondément remises en question, les ODD risquent de rester des objectifs de façade, inaccessibles dans les faits. Cela invite à une réflexion plus large : à quoi bon adopter des objectifs globaux si les moyens pour les atteindre ne sont ni mobilisés ni compatibles avec le fonctionnement actuel du monde ?

Par ailleurs, une autre limite fondamentale des ODD réside dans le périmètre même des 17 objectifs. Certes, il paraît évident qu'il est nécessaire de lutter contre la pauvreté, d'assurer l'accès à l'éducation ou encore de préserver les ressources naturelles. Mais est-ce suffisant ? Ne serait-il pas réducteur de penser que l'ensemble des crises systémiques auxquelles l'humanité fait face aujourd'hui peut se résumer à seulement 17 priorités globales ? Comme le souligne Duterme, de nombreuses catastrophes écologiques majeures, pourtant tout aussi dramatiques, restent largement ignorées dans le débat public et ne sont pas suffisamment prises en compte dans les ODD. Il évoque par exemple l'érosion massive de la biodiversité, la pollution croissante des écosystèmes, les impacts environnementaux de l'extraction minière liée aux technologies vertes, ou encore les limites éthiques et écologiques du marché des droits d'émission (Duterme, 2022, p. 82). Ces enjeux ne sont pas absents des ODD, mais ils y sont souvent dilués, mal hiérarchisés, voire traités de manière superficielle. Ainsi, on peut se demander si les ODD ne forment pas un cadre trop rigide, ou trop politiquement consensuel, pour embrasser la complexité réelle des défis environnementaux, sociaux et éthiques contemporains. Faut-il donc réviser ces objectifs, en ajouter d'autres, ou même repenser entièrement la manière dont on définit les priorités mondiales ?

De plus, il est important de rappeler que les Objectifs de développement durable ont été établis en 2015 pour prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui couvraient la période 2000-2015. Cette transition marque une volonté d'élargir le cadre des enjeux à la fois sociaux, économiques et environnementaux, en intégrant tous les pays, y compris les pays industrialisés, dans la dynamique du développement durable. Les ODD ont été conçus pour aller plus loin que les MDG, mais le fait que plusieurs MDG n'aient pas été atteints montre les limites du modèle précédent. Donc, leur remplacement peut susciter une critique implicite sur l'efficacité passée. Mais cela ne signifie pas pour autant que le cadre actuel est parfaitement adapté aux défis contemporains.

Les 17 ODD ont été mis en place en 2015, donc il y a 10 ans, mais il nous reste plus que 5 ans pour parvenir aux objectifs posés. En réalité, nous sommes loin du compte par rapport aux objectifs définis. Comme le rapport de juin 2024 publié par l'ONU nous montre les statistiques, nous sommes effectivement loin du niveau de référence posé en 2015. En effet, seulement 17% des cibles montrent un progrès suffisant pour être atteintes en 2030, alors que 48% montrent des écarts modérés à graves par rapport aux objectifs à atteindre en 2030. Cependant, 18% des buts posés sont en stagnation et 17% sont même en régression par rapport au niveau de référence défini en 2015, comme le montre les illustrations ci-dessous.

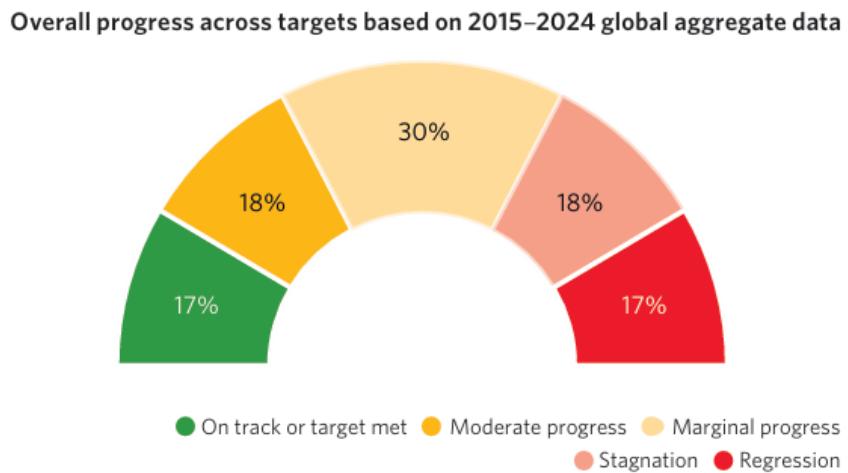


Figure 7. Le progrès général des 17 ODD (The Sustainable Development Goals Report 2024, 2024)

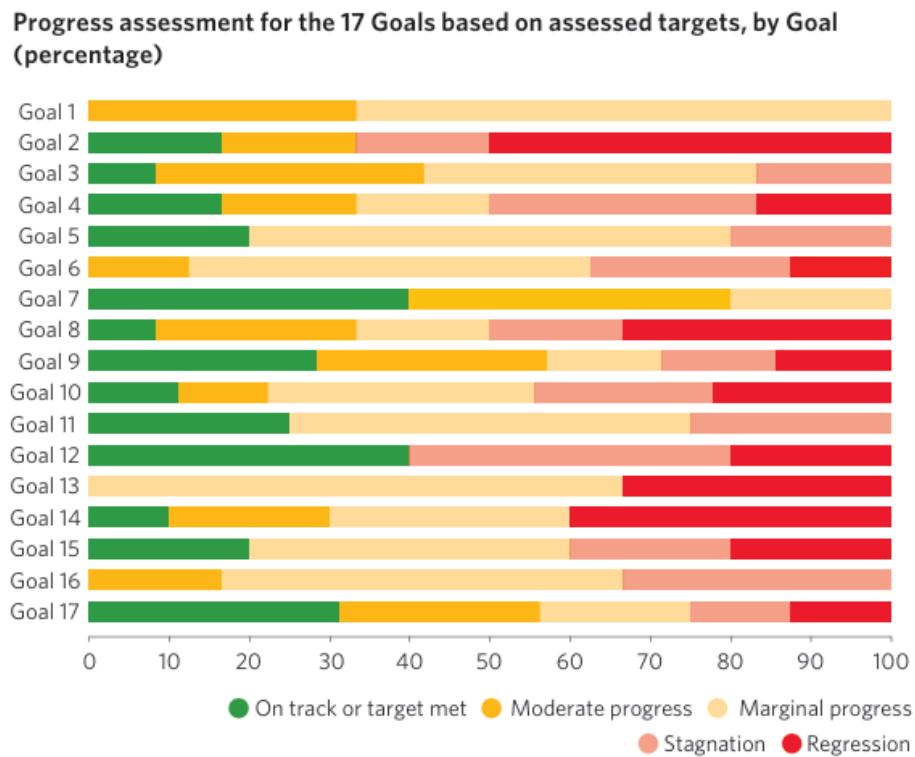


Figure 8. Les progrès des différents ODD (The Sustainable Development Goals Report 2024, 2024)

Enfin, on peut se demander : à quoi bon définir des objectifs aussi ambitieux, si les conditions pour les atteindre ne sont ni mises en œuvre, ni même réellement envisagées ? Et surtout : faut-il se contenter de ces 17 cibles, ou repousser plus loin les limites de l'agenda international pour prendre en compte les crises oubliées, les logiques systémiques, et les interdépendances profondes entre les sociétés humaines et le vivant ?

En somme, malgré certains efforts, il reste beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs d'ici 2030. Ce retard n'est pas seulement dû à un manque de volonté politique, mais aussi à un système économique et politique qui reste fondamentalement inchangé, et qui s'accorde mal d'un développement véritablement durable. Ainsi, ce n'est pas seulement le contenu des ODD qu'il faut interroger, mais le cadre même dans lequel ils sont pensés et mis en œuvre. Une véritable transition vers un avenir durable suppose un changement radical de cap, fondé sur la sobriété, la justice sociale, la coopération équitable entre les pays, et le respect absolu des limites de la planète. Pour cela, il faudra donc envisager un changement de paradigme, une réorientation profonde vers des politiques socio-économiques équitables, sobres et soutenables, capables de répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures, une gouvernance plus équitable entre les pays, fondée sur la coopération réelle plutôt que sur la domination, ainsi qu'un respect accru de la nature, de la biodiversité, terrestre comme marine, et des limites physiques de la planète. La question qui reste donc sans réponse est de savoir si les 17 objectifs de développement sont-ils réellement durables, tant sur le plan économique, environnemental et social ?

II. Les stratégies de communication autour des 17 ODD chez WWF Belgique

4 Investigation sur l'organisation WWF-Belgium

Dans ce chapitre, une investigation sera menée sur la multinationale environnementale WWF, avec une attention particulière portée à sa branche belge : WWF-Belgium. Dans un premier temps, une fiche d'identité alternative de l'organisation sera présentée, suivie par une analyse des actionnaires et dirigeants du conseil d'administration, mettant en lumière ses relations avec le monde politique, d'autres multinationales, ainsi qu'avec des groupes de réflexion (think tanks).

4.1 **Fiche d'identité**

Dans le cadre de ce travail, j'ai décidé de me concentrer sur l'analyse de l'organisation non gouvernementale (ONG) WWF. En effet, le WWF est l'une des plus grandes ONG mondiales ayant comme domaine d'action la protection et le développement de l'environnement, aux côtés de *Greenpeace*, par exemple. Le WWF, autrefois appelé *World Wildlife Fund* et aujourd'hui connu sous le nom de *World Wide Fund for Nature*, a pour but de « réunir, gérer et engager des fonds pour la conservation de l'environnement naturel de l'humanité à l'échelle mondiale, soit de la faune, de la flore, des forêts, des paysages, de l'eau, du sol et d'autres ressources naturelles » (WWF - WORLD WIDE FUND FOR NATURE (formerly World Wildlife Fund), 2025).

« Avec ses 3 000 projets et ses six millions de sympathisant·es [sic], [...] [l'organisation WWF] est présente dans plus de 100 pays » à travers le monde (Une passion commune pour la protection de la nature). Ainsi, le WWF opère dans la plupart des pays et « particulièrement [...] [là] où la vie sauvage est la plus menacée », notamment en Europe, en Afrique centrale, en Amazonie et en Asie du Sud-Est (La vie sauvage). Il est donc important de souligner que le « WWF agit aussi bien à l'échelle locale que globale » (Adresse utile - Organisme WWF Belgique). Leur stratégie ne se limite pas seulement à la protection des animaux et des régions menacées, mais concerne aussi plus généralement la « prise en compte [...] de l'ensemble des grandes menaces et des forces qui impactent la nature » englobant ainsi six champs d'action : les forêts, la vie sauvage, l'océan, le climat, l'alimentation et l'eau douce (Champs d'action). Ce faisant, le WWF veut assurer un futur dans lequel les êtres humains vivent en harmonie avec la nature (Champs d'action).

La fondation d'origine suisse a été créée en 1961 par un groupe d'individuels dont le commerçant Victor Stolan et Max Nicholson, Directeur général de l'organisme public britannique Nature Conservancy, ainsi que d'autres membres fondateurs, dont la mission était de récolter des fonds dans le but de protéger des animaux et des zones naturelles menacées par le développement humain. Le premier siège social de la fondation a été établi à Morges, en Suisse, avec le prince Bernhard des Pays-Bas comme premier président de l'organisation. En 1961, deux autres organisations nationales ont été fondées aux États-Unis et en Grande-Bretagne, en plus de celle située en Suisse. Ce travail mettra l'accent sur la fondation belge, qui a été créée en 1966 et qui dérive de la fondation suisse (History, 2025; Une passion commune pour la protection de la nature).

Le WWF-Belgium a son siège social à Bruxelles (Boulevard Emile Jacqmain, 90 – 1000 Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, Belgique) et, pour être plus précis, il est représenté par trois entités légales en Belgique : le WWF-Belgium, qui agit sur l'ensemble du territoire belge, le WWF-Vlaanderen, présent sur le territoire flamand et le World Wide Fund for Nature – Belgique – Communauté Francophone (WWF-Belgique-CF), qui, comme son nom l'indique, représente le territoire francophone de la Belgique. « Ces trois entités légales fonctionnent comme une seule entité opérationnelle, dénommée "WWF-Belgique" » dans la communication du WWF-Belgium (Conseil d'administration). En Belgique, la structure nationale de WWF (donc WWF-Belgium) qui représente le WWF au niveau belge et international, emploie 20 salariés, selon les données de 2024, tandis que le WWF de la Communauté francophone en compte 23. Quant au WWF-Vlaanderen, l'association sans but lucratif (ASBL), elle emploie 18 salariés (WWF - Belgium, 2024; WWF-Belgique-CF, 2024; WWF-Vlaanderen, 2024). Selon le *Data Centre Magazine*, on constate que le WWF compte environ 7 000 salariés au niveau mondial (WWF).

Comme déjà mentionné plus haut, le WWF compte, au niveau mondial, 6 million de « sympathisant[e]s », selon les données officielles de WWF-Belgium (Une passion commune pour la protection de la nature). Selon d'autres sources, comme par exemple celle de *Vision for Earth*, on retrouve le chiffre de 5 millions de membres à l'échelle mondiale (WWF). Malgré tout, il reste important de noter que ce chiffre (5 ou 6 millions de membres) comprend aussi bien les bénévoles actifs que les donateurs, qui soutiennent le WWF par des dons financiers. Les bénévoles actifs sont ceux qui donnent de leur temps, organisent des actions sur le terrain, ou sont mobilisés dans des campagnes, des pétitions,

etc. Il reste difficile de donner un nombre exact et fiable de bénévoles actifs dans le réseau mondial du WWF, car les chiffres à ce sujet ne sont pas communiqués.

Comme déjà expliqué plus haut, le WWF en Belgique est divisé en trois parties différentes, une qui représente le WWF au niveau international, c'est-à-dire le WWF-Belgium, une deuxième partie qui représente le WWF sur le territoire flamand de la Belgique, le WWF-Vlaanderen, et une dernière qui représente le WWF sur le territoire wallon, le WWF-Belgique-Communauté Francophone. Le WWF-Vlaanderen et le WWF-Belgique-CF n'ont pas publié leur chiffre d'affaires lors du dernier dépôt. Cela est dû au fait que, comme décrit dans le rapport des comptes annuels 2023-2024 publié par WWF-Belgium, celui-ci regroupe dans des comptes combinés notamment les activités financières de WWF-Vlaanderen et de WWF-Belgique-CF. « Ces comptes combinés sont préparés par le département financier de WWF Belgium ; ils sont purement internes et n'ont pas été établis par rapport à un référentiel particulier » (Comptes annuels et autres documents à déposer en vertu du code des sociétés et des associations, 2024). Ainsi, seul le chiffre d'affaires de WWF-Belgium, qui regroupe notamment les autres, sera commenté ci-dessous. Selon les données de *Companyweb* de 2024, le chiffre d'affaires de WWF-Belgium s'élevait à 299 591 €, ce qui constitue une augmentation de 125 % par rapport à l'année précédente, où le chiffre d'affaires était de 133 329 € pour l'année comptable 2023. En déduisant les charges de ce chiffre, on obtient le bénéfice réel, ou encore le bénéfice brut, de l'organisation qui est de -3 076 916 € pour l'année 2024, toujours selon les données de *Companyweb* (WWF - Belgium, 2024).

Le constat qui peut donc être fait est qu'il s'agit, malgré tout, d'une perte et non d'un bénéfice, puisque le chiffre est négatif. WWF-Belgium enregistre donc une perte importante pour l'année comptable 2024, malgré une augmentation significative de son chiffre d'affaires. Il reste important de noter que le WWF (qu'il s'agisse de WWF-Belgium, de WWF-Vlaanderen ou de WWF-Belgique-CF) reste une ASBL, c'est-à-dire une association sans but lucratif, qui n'a pas pour objectif de générer un bénéfice.

4.2 Analyse des actionnaires et dirigeants du conseil d'administration

Ensuite, la prochaine partie de l'investigation sur l'organisation WWF-Belgium est dédiée à l'analyse de ses actionnaires et dirigeants siégeant au conseil d'administration. En effet, il s'agit ici d'examiner les mandats les plus pertinents (liste non exhaustive) afin de démontrer que les liens entre le monde des affaires et le monde politique peuvent

influencer les décisions stratégiques de l'organisation. En particulier, il s'agit d'explorer si ces relations peuvent être utilisées comme un levier de lobbying, potentiellement pour masquer des pratiques moins écologiques sous l'apparence de stratégies vertes – un phénomène souvent désigné sous le terme de greenwashing. Non seulement les liens des personnes siégeant dans le conseil d'administration avec le monde politique seront analysés, mais il s'agira aussi de relever si leurs proches entretiennent eux aussi des connexions avec le monde politique. De plus, j'analyserai s'il existe également des liens avec d'autres multinationales, ou encore avec des think tanks, qui sont des groupes de réflexion, pouvant jouer un rôle influent dans l'élaboration des politiques publiques ou dans la formulation des stratégies d'entreprise, souvent en faveur de certaines industries ou positions économiques. Cela amène à se poser la question suivante : dans quelle mesure WWF-Belgium reste-t-elle indépendante dans ses choix stratégiques et environnementaux ?

4.2.1 Les actionnaires

Comme mentionné plus haut, le WWF-Belgium est une ASBL, c'est-à-dire une association sans but lucratif, qui ne vise pas à faire du bénéfice. En effet, contrairement à une entreprise classique, une ASBL n'est pas cotée (en bourse) et ne possède donc jamais d'actionnaires. Selon le *Service public fédéral Justice* de la Belgique, qui définit dans sa réforme du *Code des Sociétés et Associations* (CSA) de 2019, les ASBL ont droit d'exercer des activités commerciales, mais il leur reste toujours interdit de distribuer leurs bénéfices à leurs membres ou administrateurs. Cela signifie que depuis la réforme CSA, une ASBL peut mener des activités économiques ou lucratives (ex. vente, services) mais, tout profit généré doit être entièrement réinvesti dans l'objet non lucratif de l'association. Aucune distribution (directe ou indirecte) n'est autorisée, ni aux membres de l'ASBL. « Toute opération violant cette interdiction est nulle, et cela peut en outre conduire à la dissolution de l'ASBL » (Thomsin, 2019). Cela signifie que les membres d'une ASBL ne possèdent pas de parts ou actions : il n'y a donc pas d'actionnaires au sens économique du terme. C'est cette interdiction, de distribuer des bénéfices qui, selon le CSA, distingue l'association d'une société. C'est donc la raison pour laquelle l'organisation ne possède pas d'actionnaires, que ce soit WWF-Belgium, WWF-Vlaanderen ou encore WWF-Belgique-CF. En conclusion, toute ASBL belge n'a pas d'actionnaires, ni capital social, ni distribution possible de bénéfices. C'est la raison juridique fondamentale pour laquelle une ASBL demeure une structure purement non lucrative, axée sur un objectif social ou

public, et ne fonctionne jamais comme une entreprise à actionnaires (Hauwaert, et al., 2019, p. 7; Thomsin, 2019).

En Belgique, la forme juridique du WWF est constituée de trois ASBL, qui sont WWF-Belgium, WWF-Vlaanderen et WWF-Belgique-CF. Au niveau international, le WWF International est une fondation de droit suisse. Cette fondation ne possède aucun capital d'actionnaires non plus et se contente de coordonner les bureaux nationaux, qui sont des ONG juridiquement autonomes. Au niveau national, c'est-à-dire dans les différents pays où le WWF est présent, les bureaux nationaux sont des organisations non gouvernementales indépendantes, qui ne disposent d'aucun actionnaire. Aucune partie de la structure du WWF n'est donc conçue pour distribuer des bénéfices ou agir dans une logique entrepreneuriale. Toutes les activités sont menées dans le cadre d'un objectif strictement non lucratif. Par contre, comme une ASBL n'a jamais d'actionnaires, elle peut avoir des membres, c'est-à-dire des personnes qui constituent la direction générale. Le financement d'une ASBL se fait en outre par des cotisations et dons de ses membres, des subventions ou des bénéfices liés à ses propres projets (Conseil d'administration; Statutes, 2009; How we're run).

4.2.2 Partenariats stratégiques

Comme je l'ai démontré ci-dessus, ni le WWF-Belgium (y compris le WWF-Vlaanderen et le WWF-Belgique-CF), qui est une ASBL, ni le WWF International, qui est une fondation de droit suisse, n'ont pas d'actionnaires, mais ils ont des partenariats stratégiques qui peuvent les aider dans leur financement. Par contre, il se peut que ces partenariats soient critiques et potentiellement problématiques. Ci-dessous, je vais en citer quelques-unes et expliquer pourquoi ces partenariats peuvent être contre toute la logique de la charte éthique du WWF. Ces collaborations sont souvent stratégiques et visent à transformer les pratiques d'entreprises influentes. Cependant, certains de ces partenariats soulèvent des questions concernant le greenwashing, la dépendance financière ou les conflits d'intérêt, surtout lorsque les partenaires continuent à mener des activités aux effets environnementaux ou sociaux controversés.

4.2.2.1 *WWF-Belgium*

Bien que le WWF-Belgium affirme son engagement en faveur du développement durable à travers les 17 ODD, certaines zones d'ombre subsistent quant à la cohérence entre son discours et certaines de ses pratiques. Sur son site officiel, l'organisation ne met pas en avant certains partenariats commerciaux, pourtant bien existants, ce qui interroge sur une

volonté de contrôler son image publique et d'éviter d'éventuelles controverses (Nos partenaires). Cette absence de transparence soulève des questions sur la compatibilité réelle de certaines collaborations avec les principes des ODD, notamment lorsqu'il s'agit d'acteurs économiques aux pratiques potentiellement problématiques. Cela renforce l'idée que les ODD peuvent, dans certains cas, servir davantage de levier de légitimation que de cadre de transformation profonde. Ainsi, la communication du WWF-Belgium, bien qu'alignée sur les ODD, laisse entrevoir certaines limites dans sa mise en pratique, et alimente le questionnement sur une possible façade durable. Le WWF-Belgium collabore avec des partenaires d'envergure, comme Lidl, ainsi que dans le cadre de programmes avec des partenariats tels que Beyond Chocolate, et bien d'autres. Ces partenariats feront l'objet d'une analyse critique, afin d'évaluer leur cohérence avec les engagements affichés par le WWF en matière de durabilité.

4.2.2.1.1 Lidl Belgique

Le WWF-Belgium a conclu un partenariat de cinq ans allant de 2024 à 2029 avec Lidl Belgique pour un soi-disant approvisionnement responsable, concernant une réduction de la déforestation, la gestion de l'eau et une alimentation durable, ce qui peut sembler une bonne cause et responsable au premier abord (Partenariat WWF). Ces promesses seraient en lien direct avec l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 6 (Eau), l'ODD 12 (Consommation et production durables), l'ODD 13 (Climat), l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie terrestre). Tel que présenté sur le site web de Lidl, le partenariat avec le WWF vise à améliorer l'impact environnemental du distributeur dans plusieurs domaines clés, tels que la biodiversité, la réduction du gaspillage alimentaire, la gestion durable de l'eau et l'approvisionnement responsable en matières premières comme l'huile de palme, le soja, le cacao, ou encore les produits de la mer. En s'associant à un acteur aussi influent que Lidl, WWF cherche à induire des changements à grande échelle dans le secteur de la distribution (Partenariat WWF). Toutefois, comme Lidl est une grande chaîne de distribution, critiquée pour ses pratiques de prix bas et son impact environnemental global, je vais analyser s'il ne s'agit seulement d'une façade.

Même si le WWF-Belgium ne présente pas Lidl comme un de ses partenaires sur son site web, Lidl met clairement en avant son partenariat avec le WWF-Belgium comme un engagement durable (Nos partenaires; Partenariat WWF). Le discounter présente ce partenariat sur son site web belge : « En 2024, nous avons lancé notre partenariat à long terme avec le WWF, qui englobe 30 autres pays Lidl en plus de la Belgique et du

Luxembourg. Ce partenariat de cinq ans se concentre sur les défis environnementaux mondiaux de notre époque : la protection de la biodiversité, du climat et des ressources naturelles telles que l'eau douce. Nous collaborons pour nous approvisionner en matières premières de manière responsable, réduire le gaspillage alimentaire et promouvoir des pratiques commerciales durables au-delà de notre propre chaîne de valeur. Avec le soutien du WWF, nous voulons permettre à nos clients à travers le monde de faire des achats plus durables dans le futur. La devise de ce partenariat est donc la suivante : œuvrer ensemble pour des choix plus durables » (Partenariat WWF). Comme le WWF-Belgium ne communique pas largement sur toutes les facettes de ce partenariat, cela peut soulever des questions de transparence et de cohérence éthique de l'organisation.

La première question qui se pose est en quoi un partenariat de cinq ans seulement peut être défini comme du long terme ? Si on parle de solutions sur le long-terme cela concerne souvent une période de temps beaucoup plus large que cinq ans seulement. Voici donc une définition qui explique bien la différence entre le long terme et le court terme : « Les solutions à court terme offrent une solution rapide à un problème, mais elles ne résolvent souvent pas les problèmes sous-jacents et peuvent ne pas être durables à long terme. D'un autre côté, les solutions à long terme nécessitent plus de temps et d'efforts à mettre en œuvre, mais elles apportent une solution durable au problème » (Comprendre La Différence Entre Les Solutions à Court Terme Et à Long Terme, 2024). Donc, pour vraiment résoudre les problématiques nommées par Lidl, telles que « la protection de la biodiversité, du climat et des ressources naturelles telles que l'eau douce », il faudra plutôt viser des solutions de long terme, afin de résoudre les problèmes à la racine et non seulement en surface, ce qui semble plutôt être le cas ici pour ce partenariat qui a seulement une durée de cinq ans (Partenariat WWF). De plus, une durée de cinq ans seulement ne suffit pas pour changer grand-chose, même s'il est possible d'obtenir des résultats. Une fois les cinq ans écoulés, on revient au début alors ? Ou est-ce que Lidl va continuer avec le progrès que l'entreprise a fait jusqu'à ce moment-là ?

En plus de cela, est-ce que cela sous-entend qu'avant ce partenariat avec le WWF, Lidl ne s'est pas approvisionné en matières premières de manière responsable ? En effet, lorsqu'un partenariat entre une grande entreprise comme Lidl et une ONG environnementale comme WWF est mis en avant afin de renforcer l'approvisionnement responsable ou améliorer les pratiques durables, cela peut indirectement sous-entendre qu'avant ce partenariat, les pratiques de l'entreprise étaient insuffisantes ou problématiques, ou du moins, pas alignées avec les standards environnementaux promus

par le WWF. Grâce à cette alliance, l'entreprise gagne en légitimité environnementale sans nécessairement transformer ses comportements en profondeur, une dynamique souvent qualifiée de greenwashing ou de légitimation par association plutôt que de véritable transformation sociétale (Poret, 2019).

Lidl affirme vouloir « réduire le gaspillage alimentaire » dans le cadre de son partenariat avec le WWF-Belgium, mais sans remettre en cause le modèle de surconsommation qu'il alimente lui-même par des prix bas et une offre abondante (Partenariat WWF). Dans un système où acheter plus que nécessaire est encouragé, parler de réduction du gaspillage peut sembler paradoxal. S'agit-il réellement de prévenir le gaspillage en amont, ou simplement de mieux le gérer en aval, par exemple, via des dons ou une valorisation des invendus ? Cette approche, bien que positive en apparence, ne remet pas en question les logiques productivistes à la racine du problème, ni ne traite des causes structurelles de la faim, mais semble plutôt chercher à atténuer les symptômes sans toucher au modèle global. Cette réflexion a déjà brièvement été abordée dans le contexte de l'ODD 2 (faim zéro), où, par exemple une pomme imparfaite est jetée.

Lorsque Lidl affirme vouloir « promouvoir des pratiques commerciales durables », cela s'inscrit dans une rhétorique typique du greenwashing (Partenariat WWF). Le terme durable est largement connoté positivement, mais reste souvent vague lorsqu'il n'est pas accompagné d'exemples concrets ou de critères mesurables. C'est une technique de communication qui sert surtout à embellir l'image de l'entreprise sans remettre en cause ses pratiques de fond. Dans ce contexte, l'expression « pratiques commerciales durables » devient ainsi un slogan, un cliché communicationnel, qui masque les contradictions potentielles entre durabilité et logique de profit (Partenariat WWF; Krieg-Planque, 2012, pp. 97-98).

Malgré son partenariat visible avec WWF et certaines initiatives ponctuelles, Lidl reste l'un des distributeurs les moins performants sur le plan environnemental, et ce non seulement en Belgique. Un rapport du Carbon Trust révèle que 90 % de l'empreinte carbone du supermarché provient de sa chaîne d'approvisionnement, et que les efforts actuels, comme la réduction des émissions opérationnelles, du gaspillage alimentaire ou des emballages plastiques, ne permettent qu'un impact mineur sur l'ensemble de son empreinte écologique (Jessen, 2025). Par ailleurs, la « Super-Liste Sociale » datant de 2024, réalisée par le think tank Questionmark avec Rikolto, Oxfam Belgique et Fairtrade Belgium, souligne que même si Lidl se classe parmi les distributeurs les plus performants du pays, il ne garantit toujours pas une protection systémique des droits humains ni des

conditions équitables pour les producteurs du Sud global et d'Europe (Les cinq plus grands supermarchés de Belgique ne font pas assez pour les droits humains, d'après le classement « Super-Liste », 2024). La chaîne de distribution réalise bien des analyses de risques régulières, et mène certains projets ambitieux, notamment dans la filière cacao, mais aucun des grands supermarchés étudiés ne présente encore une approche globale couvrant l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement, malgré l'entrée en vigueur imminente de la directive européenne sur le devoir de vigilance (Les cinq plus grands supermarchés de Belgique ne font pas assez pour les droits humains, d'après le classement « Super-Liste », 2024; Superlijst Sociaal België 2024, 2024). Enfin, dans de nombreuses catégories de produits, Lidl ne propose aucune alternative durable, et ses engagements en matière de lutte contre la déforestation, de réduction du gaspillage alimentaire ou de promotion d'une alimentation plus végétale demeurent faibles, flous ou difficilement mesurables (Van Rompaey, 2022). Cela soulève des questions quant à la cohérence entre les engagements durables affichés, les partenariats stratégiques comme celui avec WWF, et la réalité des pratiques sur le terrain.

En somme, le WWF se présente comme un acteur de référence en matière de protection de l'environnement, luttant contre la déforestation, la perte de biodiversité et le dérèglement climatique. Or, Lidl, malgré certains engagements récents, reste un distributeur à bas prix, qui est fortement dépendant de produits industriels, d'importation et d'origine animale, et qui est pointé du doigt pour une empreinte carbone élevée et un modèle qui favorise la surconsommation. Bien que WWF-Belgium affirme son engagement envers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), sa collaboration avec des partenaires comme Lidl soulève des interrogations sur la cohérence entre discours et pratiques. Si Lidl communique largement sur ses engagements dits durables, la mise en œuvre concrète reste limitée, soulevant des accusations de greenwashing ou de légitimation symbolique. Il y a un manque de communication sur les limites ou échecs. Pourtant, Lidl, souvent critiqué pour son empreinte carbone élevée, sa dépendance aux produits d'origine animale, et son modèle économique favorisant la surconsommation, et l'absence de transformations structurelles dans ses chaînes de valeur, ne semble pas incarner pleinement les principes des ODD. La communication autour du partenariat met en avant des objectifs comme la lutte contre la déforestation ou la gestion de l'eau, mais les preuves de changements structurels restent limitées. Ce décalage entre les engagements affichés et les actions concrètes expose le WWF à des accusations de greenwashing par association, et pose la question de sa capacité à défendre l'intégrité des

ODD face aux intérêts commerciaux de ses partenaires, qui aident l'organisation dans son financement envers ses projets. Dès lors, le WWF risque d'être perçu comme cautionnant cette image verte sans pouvoir en garantir la crédibilité, ce qui pose la question de son indépendance stratégique et de sa capacité à défendre pleinement l'esprit des 17 ODD. Lorsque les partenaires privés ne remettent pas en question leurs pratiques économiques dominantes, le risque est que le développement durable ne reste qu'une façade, au détriment d'un véritable changement systémique.

4.2.2.1.2 Beyond Chocolate

Le partenariat Beyond Chocolate, lancé en 2018, réunit le WWF-Belgium, le gouvernement fédéral, des entreprises privées du secteur du chocolat, des ONG et des chercheurs, avec un objectif ambitieux : parvenir à un approvisionnement en cacao sans déforestation d'ici 2025–2030 (voir annexe 1). Cette initiative entend également garantir un revenu décent aux petits producteurs, améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement, et réduire les effets destructeurs de la culture du cacao sur les forêts tropicales, en particulier en Afrique de l'Ouest (Le WWF s'engage dans le partenariat 'Beyond Chocolate' pour un chocolat belge sans déforestation, 2018; Beyond Chocolate).

L'initiative, soutenue politiquement et financièrement (notamment via un fonds public de 4 millions d'euros en 2019, complété par 1,5 million d'euros pour 2024-2025), repose sur des engagements concrets pris par plus de 70 entreprises représentant 90 % du marché belge du chocolat. Elle mobilise également le WWF comme acteur environnemental de référence. Le projet affirme s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 1 (Pas de pauvreté), 8 (Travail décent), 12 (Consommation responsable), 15 (Vie terrestre), et 17 (Partenariats) (Beyond Chocolate; Vers un secteur du chocolat durable avec Beyond Chocolate).

Certes, de ce partenariat plusieurs points positifs résultent : Tout d'abord, 90 % du chocolat B2C vendu en Belgique et 68 % du chocolat B2B sont couverts par un système de certification ou un programme de durabilité d'entreprise. Toutefois, malgré les certifications (Rainforest Alliance, Fairtrade...), aucune ne garantit à elle seule la durabilité totale, car chacune couvre des volets différents (sociaux, écologiques ou économiques) sans les combiner efficacement (Vers un secteur du chocolat durable avec Beyond Chocolate; Le long chemin vers un chocolat belge durable, 2020). Ensuite, le taux de traçabilité a progressé, c'est-à-dire que 47 % du cacao utilisé est aujourd'hui traçable jusqu'à la ferme, signe d'un certain alignement avec la réglementation

européenne sur la déforestation (Vers un secteur du chocolat durable avec Beyond Chocolate). De plus, le partenariat encourage les entreprises à respecter des normes internationales reconnues (comme l'Accountability Framework), et le fait que plusieurs types d'acteurs (comme des entreprises, ONG et autorités publiques) y participent permet d'assurer un minimum de transparence, notamment grâce à des rapports publiés régulièrement (Dupont, 2023; Le long chemin vers un chocolat belge durable, 2020). Enfin, au niveau politique, la Belgique reconnaît sa responsabilité dans la déforestation importée, en important 10 % de la production mondiale de cacao, ce qui donne une légitimité à l'action menée (Le WWF s'engage dans le partenariat 'Beyond Chocolate' pour un chocolat belge sans déforestation, 2018).

Cependant, au-delà de ces efforts visibles, l'impact systémique reste insuffisant : D'abord, 57 % du cacao belge reste d'origine inconnue, rendant impossible toute vérification sérieuse de non-déforestation. Une autre problématique est le fait que la traçabilité indirecte, où le cacao passe par de multiples intermédiaires, reste un angle mort de l'initiative. Cela laisse une porte ouverte à la déforestation illégale, notamment dans des parcs naturels protégés (Dupont, 2023). De plus, le secteur du cacao reste confronté à des enjeux sociaux majeurs, ce qui se traduit par un travail des enfants. En effet, 800 000 enfants travailleraient encore dans les plantations (Dupont, 2023). À côté de cela, rien qu'en Côte d'Ivoire et en Ghana, entre 73 % et 90 % des producteurs vivent sous le seuil de pauvreté (van Vliet, Slingerland, Waarts, & Giller, 2021). Un rapport de l'UCLouvain souligne par ailleurs que seulement 26 % de la production mondiale de cacao est couverte par des engagements de durabilité, et que seuls 8 % des acteurs du secteur publient l'identité de leurs fournisseurs (Filière cacao : rendre les engagements plus efficaces, 2025). Un autre enjeu majeur reste l'utilisation massive de pesticides non régulés, la déforestation massive (80 % des forêts tropicales détruites en Afrique de l'Ouest), et la diminution de la biodiversité (jusqu'à 89 % de perte de populations de vertébrés en Amérique du Sud) montrent que les dommages environnementaux restent critiques (Dupont, 2023; Le long chemin vers un chocolat belge durable, 2020).

Au-delà des constats factuels, se pose une question plus stratégique sur l'image du WWF dans ce partenariat. En s'affichant comme alignée avec les Objectifs de Développement Durable, l'ONG risque de valider un projet qui, sans réelle transformation des modèles économiques en profondeur, reste encore loin de provoquer un changement véritable et global. Certaines communications du WWF donnent l'impression que la durabilité est utilisée avant tout à des fins de marketing, ce qui peut

faire craindre une forme de greenwashing institutionnel. De plus, le WWF semble faire porter la responsabilité principalement sur les entreprises, sans interroger le système global (logique post-coloniale des chaînes d'exportation, inégalités structurelles, dépendance au marché européen). Cette logique pose un déséquilibre entre discours éthique et mise en œuvre réelle, dans un secteur historiquement marqué par l'exploitation, la pauvreté et la marginalisation des producteurs. Enfin, bien que Beyond Chocolate affirme viser « une transformation du secteur entier », cette définition reste vague, et peu d'indicateurs montrent que le changement dépasse l'approvisionnement direct des grandes marques (Le WWF s'engage dans le partenariat 'Beyond Chocolate' pour un chocolat belge sans déforestation, 2018).

En somme, sur le plan environnemental, Beyond Chocolate se veut porteur d'un discours mobilisateur autour de la nature et de sa protection. Beyond Chocolate représente en effet un partenariat à fort potentiel sur le papier : il structure des ambitions collectives, aligne (partiellement) les pratiques avec les ODD, et tente de répondre à des crises environnementales et sociales majeures. Néanmoins, l'écart entre les engagements et les résultats concrets reste considérable. Le WWF-Belgium joue ici un rôle d'impulsion, mais risque également d'être perçu comme un acteur de légitimation d'un secteur encore très loin des standards de durabilité authentique. Sans renforcement des exigences, amélioration drastique de la traçabilité, et transformation structurelle du modèle de production et de consommation, ce partenariat pourrait davantage servir une stratégie de verdissement d'image qu'un changement de fond, affaiblissant potentiellement la crédibilité du WWF comme défenseur indépendant des ODD.

4.2.2.2 *WWF International*

Ensuite, je vais brièvement me pencher sur certaines collaborations entre le WWF au niveau international et des institutions internationales. Cette partie offre un aperçu succinct des partenariats existants au niveau international, sans toutefois faire l'objet d'une analyse approfondie, contrairement aux cas de Lidl Belgique ou de l'initiative Beyond Chocolate. Elle est donc à comprendre comme une liste non exhaustive, présentée à titre informatif. Bien que l'analyse détaillée de ces collaborations soit en soi un sujet pertinent, elle dépasserait le cadre de ce travail, qui se concentre principalement sur l'analyse des actions menées par WWF-Belgium.

Parmi les partenariats menés au niveau international par le WWF, certains soulèvent des questions importantes quant à la crédibilité de l'ONG. Des collaborations avec des multinationales telles que Coca-Cola, McDonald's, Shell, BP ou encore IKEA sont régulièrement critiquées, notamment parce qu'elles concernent des entreprises fortement associées à des impacts environnementaux majeurs. Si ces partenariats contribuent au financement des activités du WWF, ils sont également perçus par certains observateurs comme servant de façade de durabilité pour ces entreprises, sans garantir une transformation structurelle de leurs pratiques (Ereifej, Ádám, & Beckmann). Ce type d'alliance alimente ainsi le débat autour du risque de greenwashing institutionnel.

Le partenariat entre WWF et McDonald's, actif depuis 2011, vise à développer des critères pour une production de bœuf dite durable. McDonald's s'est engagé à s'approvisionner en bœuf vérifié durable dès 2016, avec l'appui du WWF (Cargill, JBS and WWF to collaborate with McDonalds, 2014). En outre, le WWF au niveau international a contribué à l'élaboration de l'engagement du WWF contre la déforestation en 2015. Le soutien financier via WWF-US est estimé entre 4,5 et 9 millions USD entre 2015 et 2022 (McDonald's Announces Global Commitment on Deforestation, 2015). Cependant, cette collaboration est critiquée pour son manque d'impact réel et l'utilisation possible du WWF comme caution verte, dans un secteur fortement contributeur à la déforestation et aux émissions, alimentant les soupçons de greenwashing (Makower, 2024).

WWF International a été critiqué pour avoir reçu des financements importants de multinationales comme Shell et BP, des multinationales impliquées dans l'exploitation des énergies fossiles et la pollution environnementale. Ces collaborations soulèvent des interrogations sur la cohérence de l'ONG avec ses propres objectifs de conservation. Le WWF aurait formé des alliances avec ces entreprises pour des initiatives sur des matières premières comme le soja ou l'huile de palme. Le partenariat avec ces acteurs majeurs de la déforestation, de l'élevage intensif ou des combustibles fossiles, entre en tension avec les objectifs environnementaux du WWF, ce qui a contribué à alimenter des critiques autour d'écoblanchiment (World Wildlife Fund; Kessler, 2016).

Depuis plus de 20 ans, WWF et IKEA collaborent sur des projets de restauration forestière, de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité, notamment en Amérique du Sud (forêts atlantiques, Cerrado, Amazonie) et en Colombie via des initiatives locales. Cependant, cette collaboration soulève des critiques concernant la cohérence écologique d'IKEA : l'entreprise est en effet impliquée dans des pratiques

forestières controversées, notamment en Roumanie, en Ukraine ou en Russie, où des forêts anciennes auraient été exploitées illégalement malgré des certifications FSC, ce qui est encore une fois une controverse face aux engagements du WWF, et alimente les critiques autour du greenwashing (WWF and IKEA have initiated two projects to address forest degradation in Colombia and Brazil, 2023; Hivert, 2024).

En somme, ces partenariats internationaux du WWF avec des multinationales comme Coca-Cola, McDonald's, Shell, BP ou IKEA soulèvent de sérieuses questions de cohérence. Bien qu'ils financent des projets environnementaux ciblés, ils servent aussi à verdier l'image d'entreprises dont les pratiques vont à l'encontre de plusieurs Objectifs de Développement Durable (notamment les ODD 12, 13, 15). En l'absence de transformation systémique chez ces partenaires, ces collaborations peuvent être perçues comme du greenwashing. Elles mettent en tension la crédibilité du WWF et sa capacité à défendre l'esprit des 17 ODD de manière cohérente.

4.2.3 Les dirigeants

La prochaine partie de cette investigation sur l'organisation WWF-Belgium est consacrée à l'analyse des dirigeants siégeant dans la direction générale et au conseil d'administration. En effet, il s'agit ici d'examiner les mandats les plus pertinents afin de démontrer si les liens entre le monde des affaires et le monde politique peuvent influencer les décisions stratégiques de l'entreprise. Plus précisément, il s'agit d'explorer si ces relations peuvent être utilisées comme un levier de lobbying ; potentiellement pour masquer des pratiques moins écologiques sous l'apparence de stratégies vertes, un phénomène souvent désigné sous le terme de greenwashing. Non seulement les liens des membres du conseil d'administration avec le monde politique seront analysés, mais il s'agira aussi de déterminer si leurs proches entretiennent des relations avec ce milieu. De plus, j'analyserai s'il existe également des liens avec d'autres multinationales ou encore avec des think tanks, des groupes de réflexion qui peuvent jouer un rôle influent dans l'élaboration des politiques publiques et la formulation des stratégies d'entreprise, souvent au bénéfice de certaines industries ou orientations économiques. Cela peut diminuer la crédibilité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein de l'organisation WWF, en faisant croire qu'elle veut résoudre les enjeux actuels.

4.2.3.1 *La Direction Générale*

Caroline Tsilikounas

Caroline Tsilikounas est la directrice générale (CEO) du WWF-Belgium depuis janvier 2024. Elle est également responsable de la publication officielle du site de l'organisation. Avant cela, elle dirigeait le European Microfinance Network (EMN), une ONG européenne sans but lucratif engagée dans la lutte contre l'exclusion sociale grâce à des outils financiers accessibles. Son parcours reflète une volonté claire de renforcer les financements, publics comme privés, en faveur de la nature et de la biodiversité, dans la lutte contre l'effondrement écologique. Grâce à son expérience dans la microfinance et dans la coopération internationale, elle possède une expertise précieuse pour développer des modèles innovants de financement responsable, notamment en lien avec les institutions de développement, les bailleurs internationaux ou les ONG sociales (Conseil d'administration; Caroline Tsilikounas est la nouvelle directrice générale du WWF-Belgique, 2024; Caroline Tsilikounas).

À titre d'information, un bailleur est une personne, une organisation ou une institution qui donne de l'argent, souvent sous forme de subvention, de prêt ou de don, pour financer un projet ou une activité, comme par exemple l'ONU, l'État belge pour des fonds publics ou des fondations, des entreprises partenaires telles que Lidl, des banques ou des fonds d'investissements durables pour les fonds privés. Souvent, cela est fait sans en tirer un bénéfice direct, mais avec un objectif politique, social ou d'image (Définition de bailleur; Financements).

Caroline Tsilikounas a également exercé des activités de représentation auprès de l'Union européenne, ce qui lui donne une bonne connaissance des mécanismes politiques européens. Le fait qu'elle ait exercé des activités de lobbying en Europe en tant que représentante d'un réseau européen indique un lien direct avec les sphères d'influence institutionnelle (Caroline Tsilikounas).

Sa trajectoire professionnelle lui apporte donc un réseau international étendu et lui permet d'apporter une approche nouvelle et stratégique à la mission du WWF, en facilitant l'accès à des fonds et en favorisant l'innovation dans la conservation. Son profil incarne une approche innovante de la conservation, mais soulève aussi des interrogations : Comment garantir que l'ONG reste centrée sur l'écologie, sans dépendre trop fortement de ses bailleurs ou de logiques financières externes ? Est-ce que l'orientation vers des financements privés pourrait affaiblir l'indépendance ou la neutralité de WWF-Belgium ? En résumé, Caroline Tsilikounas apporte une vraie valeur

ajoutée par son expérience et ses réseaux, mais son mandat devra veiller à maintenir l'équilibre entre efficacité financière et intégrité écologique.

Antoine Lebrun

Le prochain profil qui me semble intéressant à analyser, même si c'est l'ancien directeur général du WWF-Belgium, et qui ne fait donc actuellement plus partie de la direction générale est Antoine Lebrun. Il a été nommé chef de cabinet de la ministre wallonne de l'Environnement. Ceci démontre donc un passage direct entre le WWF, une organisation sans but lucratif, et le pouvoir public régional. Lebrun a été le directeur général du WWF-Belgium de 2015 jusqu'en 2023. En octobre 2019, il est devenu chef de cabinet de la ministre wallonne de l'Environnement ; pourtant il a démissionné après quelques semaines seulement pour des raisons familiales, rendant son impact dans la sphère politique limité. Cette courte expérience ne permet pas d'affirmer une influence stratégique durable du WWF sur les politiques régionales. Pourtant, le rôle de chef de cabinet de la ministre illustre une entrée directe dans les cercles décisionnels régionaux. Le WWF a salué cette transition comme une mobilisation concrète des priorités climatiques au sein de l'agenda gouvernemental, même si son mandat n'a pas perduré (Le CEO du WWF-Belgique devient le bras droit de la nouvelle ministre wallonne de l'Environnement et de la Nature, 2019).

Ce qui me semble pourtant intéressant dans l'analyse d'Antoine Lebrun est le fait qu'il dirige la Fondation Pairi Daiza depuis 2023. Pairi Daiza est un centre zoologique privé et soi-disant lieu de sensibilisation animalière. Cette transition a été critiquée comme ambiguë pour un militant environnemental, qui a anciennement fait partie du WWF, une organisation de protection de la nature dont les principes fondateurs incluent le respect du bien-être animal, la préservation des habitats naturels, et la limitation de la captivité animale au strict nécessaire, par exemple dans les cas de réhabilitation ou d'espèces menacées (Le directeur du WWF Belgique devient le patron de la fondation Pairi Daiza: n'est-ce pas une sorte de "greenwashing"?, 2023; De Muelenaere, 2019; Nature positive by 2030).

La direction d'un parc animalier privé de l'ancien dirigeant du WWF est un point hautement controversé. En effet, un parc animalier soulève de vraies tensions éthiques, à la fois sur le plan symbolique, écologique et stratégique. D'un côté le parc Pairi Daiza, tout comme d'autres parcs animaliers, revendiquent entre autres la conservation d'espèces menacées, la sensibilisation du public ou encore la participation à des programmes de réintroduction. Lebrun défend réellement l'idée de diriger un parc

animalier comme une bonne cause. Mais la réalité est différente : Même dans de soi-disant grands enclos, les animaux sont hors de leur milieu naturel, privés de comportements sociaux, de migration, etc. et se retrouvent donc dans une captivité permanente. De plus, il y a une exploitation commerciale : Pairi Daiza est une entreprise privée à but lucratif, qui attire des millions de visiteurs, avec des animaux exotiques souvent mis en scène dans un but touristique. Et enfin, il y a un risque de greenwashing dans de telles institutions : Le label de conservation est parfois utilisé comme justification morale, alors que le modèle reste basé sur l'exploitation du vivant. Certains y voyant même un risque de légitimation du modèle des zoos. Cela reste donc fortement controversé que l'ancien directeur du WWF-Belgium soit maintenant à la tête d'un parc animalier privé. Surtout que le WWF privilégie la conservation in situ (dans leur habitat naturel), car elle est plus durable et respecte mieux le comportement des espèces. À l'inverse, Pairi Daiza fonctionne en ex situ, en gardant des animaux en captivité, souvent pour des raisons commerciales, ce qui peut aller à l'encontre de la philosophie WWF (Le directeur du WWF Belgique devient le patron de la fondation Pairi Daiza: n'est-ce pas une sorte de "greenwashing"?, 2023; Delaup, 2020).

4.2.3.2 *Le Conseil d'Administration*

Dans la description officielle du site web du WWF-Belgium présentant les membres de son conseil d'administration, on peut lire :

Les membres du conseil d'administration ont été choisi·es [sic] en raison de leurs compétences et de leur expérience (conservation et protection de la nature, collecte de fonds, communication, gestion d'entreprise...) ainsi que de leur réseau (relations avec les autorités et organes de décision, le secteur privé, des partenaires potentiel·les [sic], les médias...), autant d'atouts qui sont précieux pour notre organisation. Chacun·e [sic] exerce son mandat sans être rémunéré·e [sic]. (Conseil d'administration)

Ce passage met en avant la richesse des profils et l'engagement bénévole des administrateurs, tout en soulignant l'importance stratégique de leur réseau. Néanmoins, cette formulation, bien qu'institutionnelle, révèle implicitement que les membres du conseil possèdent souvent des connexions étroites avec les sphères politiques, économiques et médiatiques.

Cela soulève une interrogation légitime : jusqu'à quel point ces réseaux peuvent-ils influencer les décisions stratégiques de l'organisation ? Et, par extension, dans quelle mesure l'ONG peut-elle réellement préserver sa neutralité face à des intérêts économiques ou politiques potentiellement divergents des objectifs écologiques ?

Thomas Leysen

Je vais commencer par une analyse du profil de Thomas Leysen, qui est actuellement le président de WWF-Belgium et qui détient d'autres mandats en même temps. À côté d'être le président du conseil d'administration du WWF-Belgium, il a un mandat de présidence chez Mediahuis depuis 2013 et DSM-Firmenich depuis 2021 en même temps. Mediahuis est « un groupe de presse actif en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande, publant des titres majeurs comme De Standaard, [Het Nieuwsblad, Luxemburger Wort,] NRC, De Telegraaf et Irish Independent » (Thomas Leysen est le nouveau président du WWF-Belgique, 2025). Non seulement il est à la tête de la direction de Mediahuis, mais 10 % de l'entreprise lui appartiennent selon les données de 2015. DSM-Firmenich est un groupe suisse, spécialisé dans la santé et la nutrition. De plus, Thomas Leysen était l'ancien président d'Umicore (de 2000 à 2008), de la Fédération des entreprises de Belgique (de 2008 à 2011), du KBC Group (de 2011 à 2020) et de la Fondation Roi Baudouin (de 2016 à 2021) (Thomas Leysen est le nouveau président du WWF-Belgique, 2025; Thomas Leysen, 2025; Famille Thomas Leysen, 2015).

Umicore est une multinationale belge spécialisée dans la chimie des matériaux, les métaux rares et le recyclage industriel. Bien qu'elle mette en avant son engagement pour le développement durable, Umicore reste une entreprise industrielle à forte empreinte écologique, opérant dans des secteurs à risques (extraction, traitement de métaux, terres rares), souvent sujets à des critiques environnementales et sociales, et donc contradictoire à l'engagement du WWF qui met en évidence la résolution de nos enjeux environnementaux actuels. Cela peut donc amener à faire diminuer la crédibilité de l'organisation qui soi-disant lutte pour notre environnement et nos enjeux actuels mais dont le président tient une double face (Umicore, 2025; Thomas Leysen est le nouveau président du WWF-Belgique, 2025).

Leysen est également président de DSM-Firmenich, un conglomérat actif dans la nutrition, les biotechnologies et les arômes. Ces secteurs, très liés à l'agrobusiness mondial, sont eux aussi concernés par les enjeux de durabilité, de traçabilité et de biodiversité (Thomas Leysen est le nouveau président du WWF-Belgique, 2025).

Le fait qu'une personnalité aussi intégrée dans des secteurs industriels stratégiques préside une ONG environnementale aussi influente que le WWF-Belgium pose un risque de contradiction, voire de compromission dans les prises de position de l'organisation.

Comme déjà mentionné plus haut, Thomas Leysen est aussi président de Mediahuis, l'un des plus puissants groupes de presse en Belgique. Cette position lui confère une influence

médiatique considérable sur l'opinion publique, y compris sur les récits liés à l'environnement et au développement durable. Un président de WWF qui contrôle également une partie significative de la presse nationale peut soulever des craintes sur l'objectivité du traitement médiatique de l'environnement, et sur la capacité du WWF à dénoncer publiquement des acteurs économiques puissants, y compris ceux avec lesquels il entretient des relations.

Thomas Leysen est également ancien président de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), le principal organe représentatif du patronat belge. Ce rôle l'a placé au cœur des relations entre les milieux économiques et les autorités politiques belges et européennes. Il a aussi été administrateur de la KBC Bank, l'une des plus grandes banques belges, très engagée dans les investissements soi-disant durables, mais aussi critiquée pour son rôle dans le financement de certains secteurs fossiles et de grande consommation.

Le profil de Thomas Leysen met en évidence un réseau de pouvoir qui traverse les sphères industrielle, financière, médiatique et politique. Sa position dans des entreprises aux intérêts potentiellement contradictoires avec ceux de la protection environnementale peut avoir plusieurs conséquences. Tout d'abord, cela peut entraîner une influence sur les partenariats et les priorités du WWF-Belgium, en privilégiant des alliances avec de grandes entreprises comme Lidl, Coca-Cola ou IKEA, malgré leur impact écologique controversé. Ensuite, la position de conglomérats de Thomas Leysen peut entraîner une réduction de la capacité critique du WWF, qui pourrait hésiter à dénoncer certains secteurs ou partenaires influents liés à l'organisation. Enfin, il y a un risque de greenwashing : à travers le discours d'influence médiatique et les partenariats économiques, le WWF pourrait contribuer, même involontairement, à valider des stratégies d'image plus que des transformations systémiques.

Le profil de Thomas Leysen dépasse donc largement le cadre associatif et environnemental, car il est aussi une figure de proue du monde économique belge. Il incarne l'un de ces profils hybrides, à la croisée du secteur industriel, financier, médiatique et institutionnel, qui soulève des questions d'influence potentielle et de conflits d'intérêts, notamment en lien avec les stratégies de communication et de partenariat du WWF. L'analyse du profil de Thomas Leysen révèle une configuration de pouvoir : un réseau économico-politique consolidé, qui s'étend de l'industrie aux médias, en passant par la finance. Cela soulève une question centrale sur la gouvernance du WWF-Belgium : peut-on croire à l'indépendance stratégique et à l'intégrité écologique d'une

ONG dont le président incarne des intérêts aussi profondément ancrés dans l'économie extractive et capitaliste ? Le risque n'est pas simplement celui de l'influence personnelle, mais bien celui d'une orientation générale de l'ONG vers une forme de durabilité compatible avec le système, au détriment d'un engagement écologiste radical et transformateur.

Helga Van der Veken

La prochaine analyse est celle de Helga Van der Veken, qui est la Présidente de WWF-Vlaanderen et Vice-présidente du WWF-Belgium. Son mandat chez WWF-Belgium, ainsi que celui chez WWF-Vlaanderen est assumé gratuitement, dans une logique de gouvernance indépendante au sein des ASBL belges. Cela veut donc dire que son rôle au sein du WWF est bénévole, conformément aux règles de gestion indépendante typiques des associations sans but lucratif en Belgique (qui ont déjà brièvement été expliquées plus haut dans la section « les actionnaires ») (Conseil d'administration).

En plus des mandats chez WWF, elle a eu un autre mandat chez KBC Group (de 2016 à 2022), qui est celui de Senior Sustainability Advisor. Son profil démontre donc le lien étroit entre l'ASBL avec le secteur financier, car le KBC Group est l'un des plus puissants groupes financiers de bancassurance en Belgique. En tant que Senior Sustainability Advisor chez KBC Group (conseillère principale en développement durable), Helga Van der Veken travaillait dans un domaine qui relie directement la finance et les questions environnementales, sociales et de gouvernance (appelées ESG). Cela lui donnait un vaste réseau de contacts dans le secteur bancaire et auprès d'autres grandes institutions. Ce lien peut influencer les orientations stratégiques du WWF, notamment sur les partenariats avec des institutions financières ou les initiatives en matière d'investissements responsables. Même si son expertise en durabilité apporte une valeur ajoutée au conseil d'administration, et ouvre des ponts avec les acteurs de la finance responsable, le mandat qu'elle détenait au sein du KBC Group pouvait créer un conflit subtil d'intérêts si WWF-Belgium collabore ou dépend de partenaires financiers (banques, assurances) auxquels KBC pourrait être lié, affaiblissant alors la perception d'indépendance. Ainsi, cette influence entre le monde financier et le WWF tend à susciter des questions sur la crédibilité, la neutralité et l'indépendance de l'ONG, notamment si les partenariats sont orientés vers des acteurs liés à son autre fonction (Helga Van der Veken; Conseil d'administration).

Helga Van der Veken combine alors des fonctions de haut niveau dans le secteur financier durable et un rôle stratégique au sein du WWF-Belgium. Ce croisement, bien

qu'intéressant sur le plan de la compétence, démontre le conglomérat entre le monde des affaires et le WWF.

Bertrand Collignon

Bertrand Collignon est le prochain profil du conseil d'administration que je vais analyser. En effet, il est le vice-président du WWF-Belgique – Communauté francophone. En même temps, il est maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles (ULB), enseignant le cours Introduction au développement durable depuis l'année académique 2023-2024 jusqu'à maintenant (2025). Ce cours offre une approche interdisciplinaire mêlant sociologie, économie et sciences environnementales. Collignon tient un autre mandat en tant que directeur adjoint du think tank (groupe de réflexion) l'Initiative Développement Durable à la Solvay Brussels School of Economics and Management. C'est un programme académique qui vise à former les futurs dirigeants à un modèle économique durable et intégré. Il est donc un pédagogue engagé dans la formation à la durabilité. On pourrait croire qu'en combinant ses rôles universitaire et au sein du WWF, Collignon incarne un pont direct entre le monde académique, le monde des politiques publiques et celui de la société civile (Conseil d'administration; Bertrand Collignon; Introduction au développement durable; Unit of Social Ecology Université Libre de Bruxelles).

Il est important de mentionner que Solvay Brussels School est une institution fondée par le groupe industriel Solvay, souvent critiqué pour son impact environnemental, qui est un acteur majeur de la chimie mondiale. Le fait que l'École soit fondée par un groupe chimique régulièrement indexé pour des polluants dangereux et pratiques peu transparentes introduit une forme de tension symbolique ou d'un paradoxe : enseigner la durabilité sur un fond historique industriel controversé. C'est une incohérence apparente entre les valeurs promues (développement durable, écologie, transparence) et l'identité historique de l'institution (liée à une industrie polluante). Comment une école fondée par une entreprise accusée de polluer peut-elle aujourd'hui être un centre de réflexion sur la durabilité sans contradiction perçue ? C'est une critique subtile, pas contre l'école elle-même, mais contre le fait que l'origine industrielle de l'institution entre en dissonance avec les valeurs écologiques qu'elle défend aujourd'hui (Solvay (entreprise), 2025).

Le WWF est censé critiquer les entreprises ou secteurs qui polluent ou détruisent l'environnement. Mais si des membres de son conseil d'administration (comme c'est le cas ici pour Bertrand Collignon) ont des liens avec des institutions ou entreprises proches

de ces mêmes industries, on peut se demander si le WWF va oser les critiquer ouvertement. Cela peut donc nuire à la crédibilité de l'ONG. Le lien de Collignon avec le groupe Solvay peut donc paraître comme un paradoxe potentiel. Bertrand Collignon incarne une posture à la croisée des mondes académique, institutionnel et civique, apportant une expertise stratégique précieuse au WWF-Belgique. Néanmoins, le fond historique de la Solvay Brussels School, lié à l'entreprise chimique Solvay, soulève des interrogations sur la cohérence symbolique entre la mission de l'ONG et l'origine institutionnelle de Collignon. Ce paradoxe académique-industrie nécessite de la part du WWF une communication transparente sur l'indépendance réelle de ses organes de gouvernance.

Comme mentionné, Collignon est directeur adjoint d'un think tank universitaire sur le développement durable. Un think tank est un groupe de réflexion, ou un centre d'analyse où on produit des recherches, des idées et des recommandations pour influencer la société, les entreprises ou les pouvoirs publics. Dans ce cas, le think tank en question est l'Initiative Développement Durable (IDD), intégrée à la Solvay Brussels School. En tant que directeur adjoint, Bertrand Collignon supervise ou co-dirige les projets et travaux de recherche de ce groupe, organise des conférences, ateliers ou publications sur les thèmes du climat, de la transition écologique, des ODD (objectifs de développement durable), etc., et collabore avec des entreprises, des ONG ou des institutions publiques autour de projets de durabilité. Il joue donc un rôle actif dans la production de savoir et d'expertise sur la durabilité, tout en formant les futurs décideurs. Son travail peut influencer les politiques publiques, les stratégies d'entreprise ou même les ONG comme le WWF. Mais ce rôle peut aussi le rapprocher de certains acteurs économiques ou institutionnels, ce qui peut poser des questions en termes d'indépendance critique.

Herman Craeninckx

Le prochain profil analysé est celui de Herman Craeninckx, administrateur du WWF-Belgium et président du comité Audit & Risques chez WWF-Belgium. Ce rôle lui confère une responsabilité centrale dans la surveillance de l'intégrité financière, du contrôle des processus et de la gestion des risques de l'ASBL. Ce mandat, particulièrement stratégique, requiert indépendance, transparence et neutralité, afin de garantir que les activités de l'ONG respectent ses objectifs non lucratifs (Conseil d'administration; Herman Craeninckx).

En parallèle, Herman Craeninckx est associé chez Strelia, un cabinet de conseil actif dans les domaines de l'audit, de la transformation organisationnelle, de la

performance financière et du pilotage stratégique. À ce titre, il intervient auprès de nombreuses entreprises privées et institutions publiques. Cette double fonction soulève une question de conflit d'intérêts potentiel, surtout si des missions du WWF venaient à impliquer Strelia. Même en l'absence de collaboration directe, cette proximité avec le monde du conseil et des affaires peut influencer de manière indirecte les décisions prises au sein du WWF. En effet, son réseau professionnel, bien qu'utile en matière de compétence technique, peut poser un enjeu de neutralité perçue vis-à-vis des partenaires ou des choix stratégiques de l'ONG (Press Release : Herman Craeninckx joins Strelia, 2018; Herman Craeninckx).

En résumé, le profil de Herman Craeninckx apporte une expertise précieuse en gouvernance et en audit, mais ses liens avec un cabinet de conseil privé soulèvent des questions potentielles de conflit d'intérêts ou de dépendance indirecte si les relations professionnelles et institutionnelles ne sont pas clairement séparées.

Bien que je pourrais encore analyser de nombreux autres profils des membres siégeant au conseil d'administration du WWF-Belgium — tels que celui de Michel Bande, administrateur et trésorier du WWF-Belgium, Johan Coek, vice-président du WWF-Vlaanderen et administrateur du WWF-Belgium, ou encore celui de Chris Tijsebaert, administratrice du WWF-Belgium ainsi qu'administratrice et trésorière du WWF-Vlaanderen — je m'arrête ici. Il me semble avoir mené une analyse suffisamment rigoureuse de ces profils, laquelle me conduit à la conclusion que vous trouverez dans le chapitre suivant. Cette analyse pourrait toutefois être complétée à tout moment.

4.3 Conclusion de l'investigation sur WWF-Belgium

Les analyses des différents profils de gens siégeant dans le conseil d'administration de WWF-Belgium ou de la direction générale ont démontré qu'ils ont tous un réseau puissant pour influencer, quelle que soit la nature de l'influence (aussi bien négative que positive). Les administrateurs (tout comme la direction générale) possèdent de fortes connexions dans les milieux d'affaires, des médias (Mediahuis), de la finance (KBC, Umicore), ainsi que dans l'enseignement universitaire ou des think tanks. Cela confère au WWF un accès direct aux décideurs économiques et politiques.

Cela implique alors un risque de conflits d'intérêt ou d'influence croisée. Par exemple, la présidence de Leysen dans des groupes industriels et médiatiques peut faciliter la diffusion positive des messages du WWF, mais pose la question de l'indépendance si des positions critiques vis-à-vis de certains secteurs doivent être prises. De plus, les liens avec

KBC et Strelia peuvent influencer la stratégie financière ou les choix de partenariats du WWF, notamment dans le cadre d'investissements durables ou de lobbying auprès de décideurs.

Ce que l'analyse a également démontré est le risque de greenwashing au sein du WWF. La présence, au sein du conseil d'administration et dans la direction générale du WWF-Belgium, de figures issues de la haute finance ou de l'industrie, ainsi que de responsables ayant des liens politiques, offre à l'organisation un accès privilégié aux sphères de pouvoir et de décision publique. Cependant, lorsque ces connexions servent principalement à légitimer des partenariats avec de grandes entreprises (comme Lidl) sans qu'un regard critique fort ne soit maintenu en interne, le risque est que le WWF soit perçu comme un acteur du greenwashing. Autrement dit, en s'associant à des multinationales sans remettre en question leurs pratiques de fond, l'ONG pourrait contribuer à un discours écologique de façade, sans porter les transformations radicales nécessaires face aux urgences environnementales et ainsi s'inscrire à une neutralisation, ou autrement dit une dilution des critiques. En effet, même si les mandats sont exercés à titre gratuit, l'exercice du pouvoir décisionnel dans une organisation environnementale aussi influente que le WWF peut représenter une forme de capital symbolique ou stratégique.

L'expression de « capital symbolique ou stratégique » vient des sciences sociales, notamment des travaux de Pierre Bourdieu, et désigne une forme de pouvoir ou d'influence qui ne passe pas nécessairement par l'argent, mais par le prestige, les relations ou la position dans la société (Bourdieu, 1980, pp. 191-207). C'est le prestige, la réputation ou l'autorité que quelqu'un possède en raison de son rôle ou de ses titres. Bourdieu explique le capital symbolique dans son œuvre *Le sens pratique*, au chapitre 7. Pour lui, ce concept représente une forme de pouvoir fondée sur la reconnaissance sociale et le prestige, qui peut être convertie en influence réelle dans des champs comme la politique, l'économie ou l'engagement environnemental (Bourdieu, 1980, pp. 191-207).

Le fait que ces membres soient sélectionnés pour leur capacité à naviguer entre les sphères institutionnelles, privées ou gouvernementales, pose la question de la perméabilité de l'ONG à des formes de lobbying indirect. Pour être plus claire, le fait d'être membre du conseil d'administration du WWF donne une image de crédibilité éthique, même si ce poste est non rémunéré. Cela peut renforcer la réputation de la personne dans d'autres milieux professionnels ou politiques (comme on pourrait le constater au mandat d'Antoine Lebrun, qui a été élu comme chef de cabinet de la ministre wallonne de l'Environnement grâce à son mandat de directeur du WWF). C'est la valeur

que représente une position dans une structure (comme une ONG) pour atteindre d'autres objectifs : influence, accès à l'information, opportunités professionnelles, ou capacité à orienter des décisions. Par exemple, un dirigeant d'entreprise siégeant au WWF peut, en toute légalité, aider à orienter des choix (ex. partenariats, priorités écologiques) dans une direction compatible avec les intérêts de son propre secteur. Même si ces postes ne sont pas rémunérés, ils peuvent procurer à ceux qui les occupent une visibilité sociale positive, donc le capital symbolique, et une capacité d'influence dans un espace stratégique, c'est-à-dire le capital stratégique dans ce cas-là.

Ce qui devient très visible dans les analyses des différents mandats du WWF est le fait que ces formes de capital peuvent poser un risque d'influence ou de perte d'indépendance pour une ONG comme le WWF. Autrement dit, l'ONG bénéficie de leur réseau pour avancer ses objectifs, mais cela peut aussi introduire un risque de dépendance ou d'alignement partiel avec les agendas des acteurs dont ces administrateurs sont issus. Ce paradoxe constitue l'un des défis actuels de la gouvernance des grandes ONG : comment concilier expertise externe et indépendance interne, sans brouiller la lisibilité de leur engagement public.

La présence de dirigeants issus du monde industriel, financier ou des médias au sein du conseil d'administration du WWF-Belgium, notamment Thomas Leysen (Umicore, Mediahuis, ex-FEB), Helga Van der Veken (KBC), ou encore des profils liés à des cabinets de conseil, soulève des questions de neutralité, d'indépendance stratégique et d'une perte de la mise en œuvre des ODD, ainsi que son alignement réel de ces 17 objectifs. Même si ces profils peuvent offrir un accès privilégié à des cercles de décision et de financement, ils risquent de diluer la radicalité des messages écologistes du WWF, au profit d'un discours plus conciliant vis-à-vis des grands acteurs économiques et ; neutraliser les critiques vis-à-vis des secteurs industriels responsables de pressions environnementales majeures ; donner l'apparence d'un engagement durable, sans transformation structurelle profonde, ce qui s'apparente à du greenwashing stratégique. En conséquence, cette configuration peut affaiblir la crédibilité du WWF dans sa prétention à mettre en œuvre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus encore à incarner un contre-pouvoir écologique. Elle fait croire à une volonté de résoudre les enjeux actuels (biodiversité, climat, justice sociale), alors même que certaines décisions ou partenariats (ex. Lidl, etc.) vont dans une logique de compromis permanent, parfois au détriment de la cohérence éthique de l'ONG.

En résumé, les liens entre WWF Belgium et des milieux illustres du monde économique, médiatique et politique sont nombreux. Ces connexions offrent une capacité de lobbying considérable, permettant d'influencer les politiques publiques en matière d'environnement. Toutefois, elles posent un risque de perception d'un conflit d'intérêts ou de dilution de la critique écologique, surtout si les partenariats soutenus (ex. avec Lidl) ne sont pas rigoureusement surveillés.

5 Analyse critique des stratégies de communication autour des 17 ODD chez WWF Belgique

Ce chapitre constitue le cœur de mon travail, car il se concentre sur l'analyse approfondie de la communication du WWF-Belgium en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD). Il complète les deux chapitres précédents : l'analyse détaillée des ODD et celle portant sur l'investigation de l'ONG WWF-Belgium.

Dans ce chapitre, je vais étudier la manière dont l'organisation communique autour des ODD, en illustrant mon analyse par des exemples concrets de ses actions. Il est important de rappeler que le WWF-Belgium et l'ONU, toutes deux engagées dans la lutte pour l'environnement, partagent des missions similaires, visant à relever les défis écologiques actuels.

L'objectif principal de ce chapitre est de comprendre la communication du WWF-Belgium concernant les 17 ODD, en prenant notamment l'exemple du projet *Eat4Change*. Je m'interrogerai également sur la sincérité de cette communication, notamment en analysant si elle relève d'une stratégie de greenwashing. Le cas échéant, il s'agira d'examiner la manière dont l'organisation pourrait manipuler son image sous couvert d'engagement écologique.

Pour ce faire, j'ai étudié trois rapports annuels du WWF-Belgium, ses réseaux sociaux, ainsi qu'un de ses projets en particulier. Mon objectif est d'évaluer la posture de l'ONG vis-à-vis de l'Agenda international 2030.

Je cherche à savoir si les initiatives de l'ONG traduisent un véritable engagement en faveur de l'environnement et de la société, ou si elles visent uniquement à améliorer son image, sans entraîner de changements profonds. À travers l'analyse de ses communications, je tenterai de déterminer si elles reflètent une démarche authentique ou si elles ne sont qu'un outil marketing visant à séduire un public de plus en plus conscient des enjeux écologiques. En somme, le WWF contribue-t-il réellement au développement durable ou se contente-t-il d'entretenir une façade durable ?

5.1 Les 6 champs d'action du WWF en lien avec les 17 ODD

Rappelons que le WWF-Belgium a mis en place six champs d'action, sur lesquels la majeure partie de l'attention est portée. Je vais brièvement les présenter pour constater qu'ils s'approchent fortement des Objectifs de développement durable. Les six champs d'action en question sont : les forêts, le climat, la vie sauvage, l'alimentation, l'océan et l'eau douce. Cels-ci reflètent directement les ODD liés à la biodiversité (ODD 14, 15), au changement climatique (ODD 13), et à la consommation responsable (ODD 12) (Champs d'action).

5.1.1 Les forêts

Pour le WWF-Belgium, les forêts constituent un axe prioritaire pour leurs projets, car ils « couvrent environ 31 % de la surface de la Terre, mais abritent plus de la moitié de toute la faune et flore terrestres » (Champs d'action). D'ailleurs, les arbres jouent un rôle essentiel dans notre écosystème, en stockant du carbone (CO₂) et en le transformant en oxygène, vital pour le climat. WWF lutte contre la déforestation et promeut la conservation forestière (Champs d'action).

Ce champ d'action du WWF se rapproche fort à l'ODD 13 (Action climatique) et à l'ODD 15 (Vie terrestre), mais il est beaucoup plus focalisé sur des actions visibles. Même si sa raison d'être semble tout à fait légitime, ce champ peut délaisser les causes profondes de la déforestation (agriculture industrielle, marchés financiers, consommation mondiale), qui ont déjà été abordées à plusieurs reprises plus haut.

5.1.2 Le climat

Le prochain champ d'action est le climat. En effet, en réponse à la perte de biodiversité et aux menaces écologiques, comme « de nombreux animaux et plantes ne peuvent s'adapter suffisamment vite aux modifications du climat, ce qui entraîne une perte de biodiversité à grand échelle » (Champs d'action). C'est pourquoi, le WWF défend la limitation du réchauffement à 1,5 °C en valorisant les services écosystémiques naturels contre le carbone (Champs d'action).

Cette ambition du WWF peut nous faire penser à plusieurs ODD, tels que l'ODD 13 (Action climatique), l'ODD 14 (Vie aquatique), l'ODD 15 (Vie terrestre), ainsi que l'ODD 7 (Energie propre) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables). Même si ce champ d'action est ambitieux, le WWF met une forte confiance dans les solutions technologiques et dans le respect des seuils comme celui qui concerne une limitation du

réchauffement à 1,5 °C, ce qui peut masquer la nécessité d'une transformation profonde du système économique, politique et social, tout comme c'est le cas pour les ODD, qui (comme je l'ai déjà analysé plus haut), parle des enjeux actuels et des obstacles à venir qu'il s'agit de résoudre, sans pour autant toucher à la racine des problèmes. Tout comme c'était le cas pour les ODD, le WWF met trop l'accent sur des solutions technologiques (comme les énergies renouvelables, les voitures électriques ou le recyclage), en faisant croire qu'on pourra s'en sortir avec des ajustements techniques ou individuels, sans changer nos modes de vie ou nos structures économiques. Tandis qu'il faudra plutôt remettre en question notre mode de vie actuel, basé sur la surconsommation, la croissance économique continue, et l'exploitation intensive des ressources. Cela impliquerait qu'un changement radical de notre système est indispensable (Duterme, 2022, p. 91).

5.1.3 Lavie sauvage

Le champ d'action suivant se concentre sur la vie sauvage, menacée par « [l]a destruction et la dégradation des écosystèmes, ainsi que la surexploitation des espèces et des ressources naturelles notamment par l'agriculture intensive, le braconnage et la pêche » (Champs d'action). Il s'agit de protéger les espèces menacées, et de restaurer des populations sauvages emblématiques ainsi que leurs habitats naturels (Champs d'action).

Le champ d'action consacré à la vie sauvage vise à protéger les espèces menacées, en réponse à des menaces comme la déforestation, la surpêche ou le braconnage. Cela s'inscrit logiquement dans l'ODD 15 (Vie terrestre) et, selon les cas, l'ODD 14 (Vie aquatique). Si l'objectif semble clair et nécessaire, il reste cependant focalisé sur des actions locales (restauration d'habitats, protection d'espèces) sans interroger en profondeur les mécanismes systémiques qui causent ces menaces. L'agriculture intensive, par exemple, est citée comme un problème, mais non remise en cause comme le résultat d'un modèle de production global fondé sur la croissance et l'exploitation illimitée des ressources. En cela, le WWF, tout comme les ODD, adopte une posture plus curative que préventive, évitant souvent de remettre en cause la logique du marché ou de s'attaquer aux causes structurelles de la crise écologique. Cela signifie que le WWF agit surtout après que les problèmes sont apparus, en essayant de réparer les dégâts (par exemple, en protégeant certaines espèces ou en restaurant des forêts). Mais il ne s'attaque pas assez aux causes profondes de ces problèmes, comme notre manière de produire ou de consommer. Autrement dit, au lieu d'empêcher que la nature soit détruite dès le départ, il essaie surtout de limiter les conséquences. Par exemple nous pouvons lire sur le site web

officiel du WWF qu'« [e]n 50 ans, les populations de vertébrés ont diminué de 73 % ! Ce chiffre alarmant peut être une occasion d'éveiller [...] à l'importance de protéger la nature » (Rapport Planète Vivante 2024 - version jeunesse, 2024). On voit bien que le WWF nomme la problématique et qu'ils font un appel à l'action, sans pour autant dénoncer les causes liées à cela.

5.1.4 L'alimentation

Le rôle du champ d'action numéro quatre repose sur le fait de transformer les systèmes agroalimentaires (y compris « notre alimentation, nos modes de production et de consommation »), qui sont souvent responsables de la déforestation ou de la pollution, pour réduire leur impact écologique et social (Champs d'action).

Ce champ d'action qui vise à changer la façon dont on produit et consomme notre nourriture, est en lien avec plusieurs ODD, comme l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 12 (Consommation responsable) ou encore l'ODD 15 (Vie terrestre). Mais si on ne change pas tout le système économique et industriel derrière l'agriculture, ces transformations risquent de rester limitées. Le WWF ne remet pas vraiment en question les grandes productions agricoles à grande échelle ni notre manière de manger (comme la surconsommation de viande ou de produits transformés). Pourtant, ce sont aussi des causes majeures des problèmes.

5.1.5 L'océan

Ce champ d'action vise à protéger l'océan, qui « couvre plus de 70% de la surface de la planète », y compris la protection des écosystèmes marins et côtiers et de mettre en place une pêche dite durable (Champs d'action). L'océan est essentiel pour la production d'oxygène et la régulation climatique, et est le plus grand écosystème de la Terre, d'où l'importance de l'action (Champs d'action).

Ce champ d'action est lié à plusieurs ODD, notamment l'ODD 14 (Vie aquatique), l'ODD 13 (Climat) et l'ODD 12 (Consommation responsable). L'approche autour de cette ambition risque de rester trop technocratique, c'est-à-dire centrée sur des solutions techniques ou de gestion, sans remettre en question des causes profondes comme la surpêche, la consommation excessive de poissons ou les accords commerciaux inéquitables sur la pêche industrielle. De plus, le WWF semble souvent réagir aux problèmes une fois qu'ils sont déjà graves, plutôt que d'agir en prévention. Cela soulève

la question : intervenir trop tard, est-ce encore suffisant pour protéger efficacement les océans ?

5.1.6 L'eau douce

Et enfin, le dernier champ d'action du WWF vise à protéger les milieux d'eau douce contre la pollution, la fragmentation, car ils « hébergent une part considérable de la biodiversité de notre planète » (Champs d'action). Il est essentiel de garantir leur rôle indispensable pour la biodiversité et les populations humaines (Champs d'action).

Ce champ d'action rejoint plusieurs ODD : l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 15 (Vie terrestre), l'ODD 14 (Vie aquatique, dans la continuité des bassins versants), et l'ODD 3 (Santé et bien-être), l'eau étant un besoin vital. Si l'intention est louable, le WWF gagnerait à adopter une approche plus holistique, c'est-à-dire qui tienne compte de tous les facteurs liés : l'agriculture intensive, l'urbanisation, les conflits d'usage, ou encore la privatisation de l'eau par certaines entreprises comme Nestlé (mentionné dans l'ODD 6). Ce champ d'action ne remet pas suffisamment en question les logiques économiques actuelles, où l'eau est trop souvent considérée comme une marchandise plutôt qu'un droit fondamental. Il serait donc nécessaire de repousser la réflexion au-delà de la conservation, pour interroger nos modes de vie, de consommation et de production, tout comme les ODD devraient le faire plus systématiquement.

5.1.7 Constat

Enfin, il est important de souligner que le WWF-Belgium met clairement l'accent sur des changements concrets à travers des projets de terrain, des campagnes ciblées ou du plaidoyer politique (donc pour influencer les décisions politiques), plutôt que sur une analyse critique et globale du système qui produit les crises écologiques. Cette approche pragmatique et opérationnelle se distingue d'une vision plus systémique comme celle que les Objectifs de développement durable (ODD) peuvent laisser entendre. En effet, les ODD ont une vision systémique, car ils cherchent à lier entre eux différents enjeux mondiaux (sociaux, environnementaux et économiques) et à montrer que ces enjeux sont interconnectés, une vision qui considère l'ensemble du système, plutôt que de résoudre les problèmes un par un, de manière isolée (comme c'est plutôt le cas pour le WWF) (Griggs, Reyers, & Stafford-Smith).

Certes, le WWF-Belgium et l'ONU partagent des ambitions similaires (protéger la biodiversité, lutter contre le changement climatique, promouvoir un développement durable), mais leurs approches divergent fondamentalement. Alors que les ODD se veulent un cadre international transversal qui relie enjeux sociaux, environnementaux et économiques à l'échelle mondiale, WWF-Belgium structure son engagement autour de six champs d'action concrets : les forêts, la vie sauvage, l'alimentation, le climat, l'eau douce et l'océan. Ces priorités correspondent à des enjeux environnementaux majeurs, mais ne sont pas présentées explicitement comme des déclinaisons des ODD.

Pourtant, un lien implicite existe entre les deux : les actions du WWF répondent naturellement à plusieurs ODD, notamment la restauration des habitats naturels (ODD 15), la justice climatique (ODD 13) ou la lutte contre la déforestation dans les forêts tropicales (ODD 15). Toutefois, le langage des ODD est peu visible dans leur communication, comme en témoigne leur absence sur les réseaux sociaux ou leur présence marginale dans les publications majeures de l'organisation (néanmoins, nous trouvons des notions autour des 17 ODD dans leur rapport annuel, à partir de 2016 et dans leur rapport *Planète vivante*). Cette distance stratégique semble indiquer une volonté de se concentrer sur des domaines d'action ciblés, jugés plus efficaces pour mobiliser l'opinion publique ou les décideurs.

Cependant, cette approche reste souvent curative plutôt que préventive : elle agit après l'apparition des problèmes (déforestation, pollution, effondrement des écosystèmes), sans toujours remonter à leurs causes profondes, comme les logiques économiques extractivistes, la surconsommation ou les inégalités sociales. En ne questionnant pas suffisamment les racines structurelles des crises, comme le modèle de croissance illimitée ou la mondialisation des chaînes d'approvisionnement, le WWF risque de traiter les symptômes sans soigner la maladie.

En somme, la stratégie de communication du WWF-Belgium repose davantage sur des résultats tangibles et des priorités environnementales précises, que sur une intégration explicite de la rhétorique des ODD. Ce choix peut s'avérer pertinent pour une communication plus lisible et engageante, mais pose aussi la question d'une certaine dépolitisation des enjeux, en masquant les liens structurels entre environnement, justice sociale et modèle économique global. Pour réellement contribuer à la durabilité, il ne suffit pas d'atténuer les effets des crises : il faut aussi oser remettre en question les structures qui les provoquent.

5.2 Analyse de Corpus du WWF-Belgium

Ensuite, je vais analyser les rapports annuels du WWF-Belgium, servant comme mon corpus (voir annexe 2) pour voir de quelle manière le WWF-Belgium communique autour des 17 objectifs de développement durable. Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, en effet, le WWF ne communique pas beaucoup sur les ODD, donc les recherches se sont avérées un peu plus complexes pour moi. Néanmoins, j'ai trouvé que le WWF-Belgium mentionne les 17 ODD dans ses rapports annuels, à partir de 2016. En creusant encore plus profondément, j'ai également trouvé que les ODD sont mentionnés dans le rapport *Planète vivante* du WWF-Belgium (que je ne vais pas analyser dans le cadre de ce travail). Je vais commencer par une analyse du rapport annuel de WWF Belgium de 2016, pour ensuite continuer avec le rapport annuel de 2019 et enfin celui de 2024. Les extraits qui sont en italiques sont des extraits exactes, issus du Corpus analysé du WWF-Belgium.

5.2.1 Rapport annuel de 2016

Sur la page 2 du rapport annuel de 2016 de WWF-Belgium (voir annexe 3), on peut lire :

Les premières pages de ce Rapport annuel présentent les projets du WWF-Belgique à travers le monde. Vous remarquerez que chaque projet est accompagné de ce qu'on appelle des 'Objectifs de développement durable'. Ces objectifs, qui sont au nombre de 17, ont été définis par l'ONU pour appeler le monde à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité à l'ensemble des êtres humains. Le WWF Belgique a signé la « Charte belge SDG pour le Développement international » afin d'adopter et d'atteindre les objectifs de développement durable. (WWF Rapport annuel 2016, 2016, p. 2)

Cet extrait du rapport de 2016, permet d'analyser déjà plusieurs choses. Tout d'abord, depuis 2016, WWF-Belgium affiche clairement son engagement envers les 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui ont été mis en place en 2015 par l'ONU. Le WWF-Belgium signe la Charte belge SDG pour le développement international, marquant un engagement formel vis-à-vis de l'agenda 2030. L'organisation fait cela en associant chaque projet à un ou plusieurs objectifs par le biais de l'utilisation des icônes officielles de l'ONU, ce qui permet d'associer la fondation visuellement aux priorités internationales.

La Charte belge SDG pour la coopération et le développement international constitue un engagement formel signé par plus de 80 acteurs belges, dont des entreprises, des ONG et des représentants du secteur public. Elle vise à soutenir activement la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations Unies. Lancée le 18 octobre 2016 à l'initiative du vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au Développement, Alexander De Croo, cette charte cherche à encourager une mobilisation collective en faveur des ODD, tant sur le territoire belge que dans les

pays partenaires de la coopération belge. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 et repose sur les cinq grands piliers dits des 5 P : People (personnes), Planet (planète), Prosperity (prospérité), Peace (paix), et Partnerships (partenariats), reflétant une approche intégrée du développement durable (Des entreprises belges, des organisations de la société civile et le secteur public signent la Charte belge SDG, 2016).

C'est donc à partir de l'année 2016, lorsque le WWF-Belgium a signé la Charte belge SDG pour le développement international, que l'organisation a commencé à intégrer officiellement ces objectifs dans sa communication. Cette intégration permet au WWF de visualiser, structurer et justifier chaque projet à travers des objectifs internationaux reconnus. Cela facilite également le suivi et la communication de leurs contributions à long terme. Cet engagement formel se traduit par l'apparition des icônes ODD dans le rapport annuel, à côté des projets réalisés par le WWF-Belgium durant l'année concernée. Cependant, malgré cette intégration, l'organisation ne structure pas son action autour des ODD eux-mêmes. À chaque fois qu'un projet est présenté dans le rapport annuel de 2016, le WWF parle d'abord de la région concernée, où le projet a été réalisé, ensuite, l'organisation précise la durée ainsi que le budget du projet, suivi par les objectifs. En bas de ce petit descriptif, les icônes des 17 ODD peuvent être trouvées. C'est-à-dire que chaque projet est associé visuellement à un ou plusieurs ODD à travers l'usage systématique des icônes colorées des objectifs mis en place par l'ONU. Une description plus précise du projet avec les résultats atteints peut également être trouvée sur chaque page présentant les projets. C'est ainsi que tous les projets sont présentés dans le rapport annuel de 2016.

Le fait que chaque projet soit accompagné d'un ou plusieurs ODD a plusieurs fonctions au niveau de la communication visuelle : il renforce la lisibilité des actions menées, valorise leur contribution à l'agenda 2030 et permet au public de comprendre rapidement à quels objectifs les projets se rattachent. Cela montre une volonté de mise en lien directe entre les actions du WWF et les objectifs globaux définis par l'ONU. C'est une stratégie d'association visuelle, qui sert à renforcer la légitimité des projets : en les alignant sur un cadre internationalement reconnu, l'organisation montre qu'elle agit de manière cohérente avec les priorités mondiales, ce qui a pour objectif de créer un effet de crédibilité, de transparence et d'engagement global (Yates, 2023). Le WWF-Belgium se sert donc des ODD comme un cadre de référence positif pour montrer que les actions locales ou sectorielles du WWF (forêts, océans, biodiversité, climat...) s'inscrivent dans un agenda global reconnu.

Une étude du Journal of Cleaner Production dit que selon la théorie de la légitimité (legitimacy theory) appliquée aux entreprises, le fait d'intégrer des références globales comme les ODD peut relever d'une stratégie symbolique visant à renforcer la réputation et la conformité perçue. En effet, l'étude met en lumière que de nombreuses organisations, en particulier les entreprises, adoptent les ODD de manière stratégique, en les rattachant à leurs activités existantes sans les transformer en profondeur, sans véritable rupture avec le modèle dominant (« business as usual ») (Silva, 2021). Cela permet de mieux comprendre la posture du WWF-Belgium : en associant ses projets aux icônes des ODD et en signant la Charte belge SDG, l'organisation affiche une volonté d'engagement, mais sa communication s'inscrit davantage dans une logique d'alignement visuel et narratif, sans toujours remettre en cause les structures profondes des enjeux qu'elle traite. Selon cette étude, environ deux tiers des entreprises associent les ODD à leurs activités existantes pour en légitimer la portée ; une stratégie qui illustre bien le cas du WWF-Belgium, qui met les icônes ODD sur ses projets pour renforcer son image d'acteur globalement cohérent avec l'Agenda 2030, sans garantir une remise en question de ses pratiques comme un cadre stratégique intégré pourrait le faire (Silva, 2021).

Toutefois, il est intéressant de noter que le WWF-Belgium n'utilise jamais la version du logo ODD contenant l'emblème officiel des Nations Unies (la couronne de laurier bleue). Ce détail visuel n'est pas anodin : selon les directives des Nations Unies, seules les entités partenaires officielles du système onusien sont autorisées à utiliser cette version. (New guidelines for using the Sustainable Development Goals logo and icons, 2023). Le WWF-Belgium, bien qu'aligné sur l'agenda 2030, n'est donc pas reconnu comme partenaire institutionnel du système de l'ONU. Cela reflète une position d'acteur engagé mais indépendant, qui adopte les ODD comme cadre d'action sans être intégré formellement au dispositif onusien. À ce moment-là, les ODD étaient perçus comme un nouvel agenda porteur d'espoir et d'engagement collectif à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, s'aligner positivement avec les ODD permettait au WWF-Belgium de renforcer sa légitimité et de montrer sa volonté de contribuer aux efforts globaux.

L'extrait issu du rapport annuel de 2016 est informatif et reste neutre, expliquant la stratégie du WWF. Il s'agit donc d'une communication claire, démontrant une volonté de s'inscrire rapidement dans une dynamique internationale considérée à l'époque comme prometteuse. Le rapport de 2016 s'inscrit dans une phase d'appropriation initiale des ODD, où les critiques étaient encore peu visibles. Le WWF Belgium adopte donc une posture d'adhésion sans distance critique, ce qui est compréhensible dans le contexte.

Enfin, le fait de mentionner la signature de la Charte belge SDG est une stratégie de communication institutionnelle. Cela montre que le WWF-Belgium cherche à se positionner comme un acteur crédible du développement durable, au même titre que d'autres institutions ou entreprises signataires. En présentant les ODD comme un cadre à soutenir, cela permettait au WWF-Belgium de renforcer son image d'organisation engagée et alignée sur l'Agenda 2030, sans pour autant faire partie du système onusien.

5.2.2 Rapport annuel 2019

Maintenant, que la posture de WWF-Belgium concernant les 17 ODD en 2016 a été analysé, je vais me pencher sur une analyse du rapport de 2019 (voir annexe 4), afin de savoir si cette posture de l'organisation envers les ODD a changé au cours du temps.

Voici un extrait figurant dans l'avant-propos du rapport annuel de 2019, sur la page 3 :

Les 196 pays membres des Nations-Unies devront se mettre d'accord sur un nouveau cadre de 10 ans (2020-2030) lors de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CBD). C'est également en 2020 que se tiendra le Congrès mondial pour la conservation de la nature (UICN), et que seront renouvelés les objectifs environnementaux de développement durable (ODD). (WWF Rapport annuel 2019, 2019)

Après avoir analysé la posture de WWF-Belgium autour des 17 ODD en 2016 par son rapport annuel, il me semble instructif de me pencher sur le rapport annuel de 2019. Celui-ci a été choisi car il précède l'impact de la crise COVID-19. On y lit une mention importante : une révision des ODD était prévue pour 2020, dans le contexte de la COP15 sur la biodiversité et du Congrès mondial pour la conservation de la nature. Cependant, cette actualisation a été reportée en raison de la pandémie.

Le Congrès mondial pour la conservation de la nature de l'UICN, tenu en septembre 2021 à Marseille en format hybride, a rassemblé gouvernements, ONG, scientifiques et acteurs du secteur privé pour définir les grandes priorités en matière de protection de la biodiversité. Il visait notamment à orienter les négociations à venir autour du cadre post-2020 pour la biodiversité, en préparation de la COP15. L'un de ses appels majeurs fut la protection de 30 % des terres et des mers d'ici 2030, une ambition ensuite reprise dans d'autres cadres internationaux (Lessons learned from the IUCN World Conservation Congress, 2021). Concernant la COP15, qui a initialement été prévue en octobre 2020 à Kunming en Chine, a finalement été organisée en deux parties. D'abord, une session virtuelle a eu lieu du 11 au 15 octobre 2021. Ensuite, une seconde session était organisée en présentiel, du 5 au 17 décembre 2022 à Montréal au Canada. La COP15 a adopté le *Cadre mondial pour la biodiversité post-2020*, une feuille de route internationale jusqu'en 2030. Ce cadre vise à protéger 30 % des terres et des mers (comme

prédefinit par l’UICN), restaurer les écosystèmes, et réduire les subventions nuisibles à la biodiversité. Il fixe 23 cibles concrètes. L’objectif à long terme est de parvenir à vivre en harmonie avec la nature d’ici 2050. Ce cadre s’aligne en grande partie sur les ambitions des ODD (CBD Secretariat Announces New Schedule for COP 15, 2021; Shanahan, 2022).

Maintenant, que j’ai donné le contexte de cet extrait, je vais continuer avec une analyse de l’extrait de texte du WWF-Belgium. En effet, dans cet extrait, le WWF-Belgium adopte une posture informative et institutionnelle, en situant les ODD dans le calendrier international des grandes conférences sur la biodiversité. Il souligne que les ODD environnementaux devaient être renouvelés en 2020, sans pour autant proposer une réflexion critique ou un positionnement clair de l’organisation face à ces révisions. Cela montre que le WWF se réfère aux ODD comme cadre de référence global, mais sans analyser leur contenu ni en interroger les limites. L’organisation s’inscrit dans une dynamique d’accompagnement des grandes initiatives internationales, mais reste dans une posture descriptive, sans adapter sa manière de communiquer pour utiliser les ODD de façon plus réfléchie ou pour en faire un véritable outil de changement.

Voici un extrait issu de la page 4 (voir annexe 4) du rapport annuel 2019 :

Le moment de vérité ? 2020 apparaît comme l’année de la dernière chance. C’est l’année au cours de laquelle l’Accord de Paris va commencer à être appliqué dans les faits. Les efforts déployés par les différents pays à travers le monde depuis la signature de l’accord sont clairement insuffisants pour limiter les conséquences potentiellement catastrophiques du changement climatique. Et ils le sont toujours quatre ans après la signature de l’accord. En juin 2020 se tiendra le prochain congrès pour la conservation de la nature, le World Conservation Congress de l’International Union for the Conservation of Nature (IUCN). Il s’agit d’une étape importante sur le chemin de la 15ème COP de la Convention sur la biodiversité biologique (Convention on Biological Diversity, CBD), qui se tiendra au mois d’octobre. En 2020, nous fêterons aussi le 75ème anniversaire des Nations unies. À cette occasion, une série de sous-objectifs associés aux 17 objectifs de développement durable (ODD, SDG en anglais) seront révisés. (WWF Rapport annuel 2019, 2019)

Le rapport de 2019 mentionne à nouveau les ODD dans cet extrait, mais uniquement dans une logique de calendrier international, sans que cette référence s’accompagne d’une évolution significative dans la stratégie de communication ou l’appropriation du cadre des ODD par le WWF-Belgium. Ce passage ne parle pas spécifiquement de l’action du WWF en lien avec les ODD, ni de la manière dont l’organisation s’en empare ou structure sa communication autour d’eux. Il présente simplement une contextualisation d’événements internationaux (COP15, Congrès UICN, révision des ODD en 2020 – ce qu’a déjà été mis en contexte plus haut), sans lien direct avec la stratégie du WWF.

Dans le rapport annuel du WWF-Belgium de 2019 sur la page 8, on peut lire (annexe 4) :

Dans les pages qui suivent, vous remarquerez que chaque projet est accompagné de ce qu'on appelle des « Objectifs de développement durable » (ODD). Ces objectifs, qui sont au nombre de 17, ont été définis par l'ONU pour appeler le monde à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité à l'ensemble des êtres humains. (WWF Rapport annuel 2019, 2019)

En comparant cet extrait du rapports annuels de 2016 avec celui de 2019, on observe une continuité dans la posture du WWF-Belgium. L'organisation mentionne les ODD de manière quasi identique (donc le WWF reste très descriptif), en soulignant leur rôle global et en les associant à ses projets via des icônes visuelles. Toutefois, aucune évolution stratégique ou critique n'est perceptible entre ces deux moments : les ODD ne sont pas intégrés comme un cadre de réflexion ou d'action structurant, mais plutôt utilisés comme un outil de légitimation. Cela suggère que WWF-Belgium reste dans une logique de communication symbolique, sans adopter une appropriation transformative des ODD. Cependant, il y a un changement dans la manière de présenter les projets. Désormais, les actions sont organisées de manière plus claire autour de six champs d'action prioritaires (forêts, vie sauvage, alimentation, climat, eau douce, océan). Ces champs d'action permettent de clarifier l'impact du WWF tout en répondant, de manière implicite, à plusieurs objectifs de l'Agenda 2030. Cette organisation thématique sert donc de cadre opérationnel et rend l'impact concret de l'organisation plus lisible, mais ne reflète pas pour autant une intégration systémique ou transformative des ODD dans la stratégie de communication globale de l'organisation.

En somme, concernant le rapport annuel de 2019 du WWF-Belgium, on constate que l'organisation continue de mentionner les 17 ODD, qu'elle utilise comme un cadre de référence à suivre. Toutefois, le fait que sa communication reste quasiment identique à celle de 2016 peut être perçu comme un indice révélateur d'une stratégie figée, où les ODD servent davantage de façade que de signe d'un engagement approfondi. Le WWF-Belgium mentionne que ces objectifs auraient dû être révisés lors des grandes conférences internationales prévues en 2020 (comme la COP15 ou le Congrès mondial de l'UICN), ce qui témoigne d'un suivi actif des dynamiques internationales liées aux ODD. Cependant, en rétrospective, on sait que ces révisions ont été reportées à cause de la pandémie de COVID-19, illustrant ainsi comment des événements externes peuvent perturber l'agenda global du développement durable. Même si WWF-Belgium montre une posture d'engagement institutionnel actif en suivant ce calendrier, son discours en 2019 demeure encore ancré dans une communication descriptive, consensuelle et peu critique. L'organisation ne remet pas en question la structure ou les limites des ODD, et

ne montre pas encore une approche véritablement réflexive ou transformante. En réalité, WWF-Belgium reste en 2019 dans une logique de continuité, s'alignant sur le cadre des ODD sans en proposer une lecture critique, ni une remise en cause des logiques structurelles sous-jacentes. Le seul changement notable par rapport à 2016 réside dans la présentation des projets, désormais classés selon six champs d'action concrets, qui permettent une lecture plus claire des priorités, tout en s'inscrivant dans une logique de *business as usual*.

5.2.3 Rapport annuel de 2024

Enfin, je vais me pencher sur une analyse du discours du WWF-Belgium autour des 17 ODD dans leur rapport le plus récent, celui de 2024, afin de comprendre si l'organisation commence à adopter un regard plus critique ou systémique, ou alors si elle reste dans une communication positive, descriptive, voire simpliste, en évitant de questionner les limites du cadre des objectifs de développement durable.

Voici donc un extrait du rapport de 2024, issu de la page 5 (voir annexe 5)

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations unies en 2015 pour déterminer un agenda d'action à l'horizon 2030 visant à mettre fin à la pauvreté et à remettre la planète sur la voie de la durabilité. Les 17 ODD couvrent trois dimensions du développement durable qui sont étroitement liées : la croissance économique, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Malheureusement, en l'état actuel des choses, plus de la moitié des ODD ne seront pas atteints d'ici 2030. Un tiers d'entre eux accusent soit du retard, soit la situation est même encore pire qu'en 2015. Au WWF, nous militons pour une mise en œuvre résolue des ODD, et y contribuons par le biais de nos propres projets. Au fil des pages suivantes, nous mentionnons donc à chaque fois les ODD auxquels le projet du WWF contribue. (WWF Rapport annuel 2024, 2024)

Dans cet extrait du rapport 2024, le WWF-Belgium réaffirme son engagement envers les Objectifs de développement durable, en soulignant leur importance systémique (lien entre pauvreté, environnement, et inclusion sociale) et l'urgence de leur mise en œuvre. Le WWF adopte une posture alignée avec les ODD, en les décrivant comme une feuille de route essentielle pour affronter les grands défis planétaires de nos jours. La reconnaissance que « plus de la moitié des ODD ne seront pas atteints d'ici 2030 » marque un ton plus réaliste, voire critique, comparé aux années précédentes (WWF Rapport annuel 2024, 2024). Le WWF-Belgium admet explicitement l'échec partiel des ODD, plus de la moitié ne seront pas atteints, un tiers régresse. Cela montre une certaine conscience critique, bien que l'analyse des causes structurelles de ces échecs ne soit pas développée dans ce court passage. La fondation affiche une posture plus militante, insistant sur son rôle actif via ses propres projets, et indique que les ODD sont à nouveau visibles dans sa communication, en étant mentionnés « au fil des pages » via un système

d'association explicite. Cependant, malgré cette intégration, l'organisation ne structure pas son action autour des ODD eux-mêmes, mais continue de la fonder sur ses six champs d'action stratégiques. Ces domaines correspondent aux priorités environnementales spécifiques du WWF, et les projets menés dans ces domaines sont associés visuellement à un ou plusieurs ODD grâce à l'utilisation des icônes officielles.

L'extrait de phrase qui dit « nous militons pour une mise en œuvre résolue des ODD » montre que le WWF prend une position plus engagée et affirmée. Concrètement, cela veut dire que le WWF-Belgium ne se contente plus de décrire les ODD de manière neutre comme en 2016 ou 2019. De plus, l'organisation montre clairement qu'elle soutient activement les ODD, en appelant à leur mise en œuvre résolue. Toutefois, elle reconnaît publiquement les retards et échecs dans la réalisation des ODD et présente ses propres actions comme une contribution directe et urgente pour changer cela. En bref, le WWF ne reste plus simplement dans un rôle d'observateur ou de relais des objectifs : il s'engage plus fortement dans le discours, ce qui donne une impression de mobilisation, voire de combat pour une cause. Toutefois, la communication du WWF Belgium autour des ODD reste marquée par une approche descriptive, sans véritable mise en question du cadre, ni critique des contradictions. Cela soulève la question d'un manque d'évolution dans la posture de l'organisation, tandis que les ODD sont de plus en plus contestés par des acteurs critiques du développement durable.

À la différence de certains médias critiques, le WWF Belgium ne remet pas publiquement en question les ODD. Leur communication met l'accent sur des solutions concrètes et des projets visibles. Elle vise à mobiliser plutôt qu'à polémiquer autour du programme des ODD. Cela renforce leur légitimité tout en évitant une remise en question du système économique dominant ou des failles profondes des ODD. L'organisation signale que chaque projet est relié à un ou plusieurs ODD, ce qui en fait un levier de valorisation, mais aussi un outil stratégique pour obtenir du financement, de la reconnaissance ou du soutien politique (How can NGOs write grant proposals that align with the UN Sustainable Development Goals (SDGs)?).

Un constat qui peut être fait est que le WWF-Belgium ne met pas en avant les tensions et contradictions internes dans sa communication autour des ODD. Aucun discours critique n'émerge sur les conflits possibles entre croissance économique (ODD 8) et justice écologique (ODD 13, 14, 15), ni sur le modèle économique dominant qui reste largement intact. L'organisation n'aborde pas non plus les enjeux postcoloniaux ou systémiques, comme l'exploitation des ressources naturelles du Sud au service d'une

transition dite verte dans les pays du Nord. Les chaînes de valeur mondialisées et leur impact réel sur la durabilité sont ignorés. Enfin, le cadre des ODD n'est jamais interrogé dans sa globalité : aucune remise en question de ses limites structurelles, ni ouverture vers un débat sur les angles morts ou les dimensions de la durabilité qui restent invisibilisées.

En somme, le WWF Belgium adopte une posture constructive et alignée vis-à-vis des Objectifs de développement durable (ODD), qu'il présente comme une feuille de route essentielle. L'organisation reconnaît cependant que plus de la moitié des ODD ne seront probablement pas atteints d'ici 2030, ce qui traduit une certaine lucidité dans son discours. Elle les utilise comme un cadre de référence mobilisateur, reliant chacun de ses propres projets qui s'organisent autour de six champs d'action concrets (forêts, biodiversité, climat, alimentation, etc.) à un ou plusieurs ODD, sans toutefois en interroger les contradictions ou les limites structurelles. L'ONG préfère valoriser ses actions concrètes avec un ton mobilisateur. Les ODD y apparaissent surtout comme un outil de communication, de légitimation et de valorisation institutionnelle, mais évite toute remise en question systémique du modèle économique dominant ou des tensions internes aux ODD (comme entre croissance économique et durabilité environnementale).

5.3 Réseaux sociaux

En effet, je n'ai pas trouvé de publications explicites du WWF-Belgium sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook, LinkedIn, etc.) mentionnant directement les 17 ODD. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils ne le font pas, mais que leur stratégie de communication peut privilégier d'autres formats ou thématiques. Même si les ODD ne sont pas directement mentionnés, il existe des liens forts qui font quand même penser aux ODD. L'attention est plutôt mise sur les champs d'action, qui font partie des éléments clés du WWF et qui ont déjà été mentionnés plus haut. Ce que l'on sait sur la communication du WWF en ligne est qu'il dispose de règles claires pour ses réseaux sociaux : ils visent à engager, informer et inciter à agir, en touchant à la fois leur public fidèle et un auditoire plus large non militant (Lignes directrices sur les réseaux sociaux).

En résumé, il n'y a pas de mentions explicites repérées des 17 ODD sur leurs réseaux sociaux, toutefois, la communication reste indirectement alignée avec certains ODD à travers des projets thématiques (champs d'action). Sur les réseaux sociaux, il y a une absence d'usage visible d'icônes des ODD comme outil de communication visuelle.

5.4 Analyse d'un projet lié aux ODD

Maintenant que j'ai analysé la posture communicationnelle du WWF-Belgium vis-à-vis des 17 Objectifs de développement durable (ODD) à travers leurs rapports annuels, il s'agit d'aller plus loin en examinant la concrétisation de leurs engagements à travers un projet de terrain. Cette étape permet d'évaluer si les actions menées traduisent un véritable engagement en faveur du développement durable, tel que défini par l'Agenda 2030, ou si, au contraire, l'usage des ODD sert surtout à légitimer l'image de l'organisation, sans remise en question systémique. Autrement dit, cette analyse confronte les intentions affichées aux pratiques concrètes, afin de déterminer si WWF-Belgium s'inscrit dans une démarche sincère de durabilité, ou s'il s'agit d'une façade durable où les ODD sont mobilisés principalement à des fins de communication, voire de greenwashing.

Le projet étudié est *Eat4Change*, en lien direct avec plusieurs ODD : l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 12 (Consommation et production durables) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Lancé en mai 2020 et achevé en avril 2024, ce projet visait à sensibiliser les jeunes (15–35 ans) à l'alimentation durable, en les incitant à réduire leur consommation de protéines animales au profit de produits végétaux de meilleure qualité, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité et réduire la déforestation. L'objectif était également de proposer un panier alimentaire durable accessible financièrement, permettant de combiner un impact environnemental réduit et stabilité budgétaire (*Eat4Change*, 2024).

Le projet s'organisait autour de trois volets principaux. D'abord, il servait à mobiliser les citoyens pour adopter des habitudes alimentaires plus durables ; ensuite, le projet visait à travailler avec les producteurs et distributeurs afin de favoriser une offre plus responsable ; enfin le projet avait pour but de mener un plaidoyer politique pour encourager un cadre réglementaire propice à la transition alimentaire. L'approche promue encourageait une alimentation plus végétale, justifiée par des arguments environnementaux et de santé publique (*Eat4Change*, 2024). Cependant, cette vision éco-durable reste partielle et simplifiée, car elle ne prend pas toujours en compte les impacts globaux et systémiques des chaînes d'approvisionnement mondialisées.

En effet, plusieurs produits végétaux à haute valeur marchande (avocat, soja, amandes, baies, quinoa, etc.) sont massivement cultivés en Amérique latine, souvent dans des conditions non durables : déforestation pour les monocultures, surexploitation de l'eau dans des régions arides (comme pour les avocats au Chili ou au Mexique), accaparement des terres au détriment des communautés locales, pollution des

écosystèmes, travail précaire voire forcé, et dans certains cas, travail des enfants (Ukpanah, 2024). Ces problématiques sont déjà évoquées dans les critiques structurelles des ODD eux-mêmes.

L'idée que manger végétal serait automatiquement plus durable est donc réductrice et nécessite d'être remise en contexte, comme une durabilité authentique doit aussi intégrer les dimensions sociales (conditions de travail, droits humains), et économiques (rémunération équitable, souveraineté alimentaire), au-delà du seul critère environnemental. En ignorant ces aspects, WWF-Belgium renforce potentiellement des inégalités géopolitiques Nord-Sud. Les pays du Nord consomment en effet des produits durables issus du Sud, mais sans en assumer les conséquences sociales et écologiques.

Cette approche soulève ainsi une contradiction. Le WWF-Belgium insiste sur les comportements individuels (changer ses habitudes alimentaires), mais reste discret sur les causes structurelles des crises écologiques et sociales, notamment celles liées au modèle agricole mondialisé. Comme le souligne Duterme, même en adoptant un mode de vie exemplaire, « un individu ne peut réduire son empreinte carbone que de 25 % », tous domaines confondus (Nos Mythologies écologiques, 2022, p. 112). Cette donnée souligne que les efforts individuels, bien qu'importants, sont insuffisants s'ils ne sont pas accompagnés d'une transformation des structures économiques dominantes.

Ainsi, bien que le projet Eat4Change soit bénéfique sur le plan écologique et éducatif, il s'inscrit dans une logique réformiste, qui repose sur une responsabilisation individuelle plutôt que sur une remise en question des rapports de pouvoir économiques et industriels. Cela peut être perçu comme une forme d'écoblanchiment : en mettant l'accent sur le comportement du consommateur, on détourne l'attention des responsabilités des acteurs majeurs de l'agro-industrie.

Pour que WWF-Belgium incarne un véritable leadership en durabilité, son action devrait s'élargir à une approche plus systémique, en abordant aussi les enjeux du commerce international, de la justice sociale, de la régulation des marchés agricoles et du respect des droits des communautés locales. Sans cela, le discours environnemental, même bien intentionné, risque de renforcer une durabilité déséquilibrée, où seule une partie de la réalité est prise en compte.

Ce projet illustre la volonté du WWF-Belgium de s'inscrire dans la dynamique des Objectifs de développement durable, en particulier ceux liés à l'alimentation, au climat et à la consommation responsable. Toutefois, son usage des ODD reste principalement illustratif et orienté vers des solutions individuelles, sans toujours aborder

les tensions internes ou les limites structurelles de ces objectifs. Si les actions menées s'alignent sur plusieurs ODD, elles peinent encore à incarner une approche pleinement intégrée et critique du développement durable. Cela souligne l'importance d'un engagement plus systémique pour que les ODD ne soient pas seulement des repères, mais aussi des leviers de transformation en profondeur.

Ce positionnement autour des ODD prend une dimension encore plus ambivalente lorsqu'on l'observe à travers certains partenariats stratégiques, comme celui établi avec Lidl. En collaborant avec une grande chaîne de distribution souvent critiquée pour ses pratiques sociales et environnementales, le WWF-Belgium optimise sa portée, mais affaiblit sa capacité à dénoncer les logiques économiques qu'il prétend combattre. Ce type de partenariat interroge la cohérence entre les engagements affichés via les ODD et les compromis effectués dans la pratique. Il illustre comment l'alignement sur les ODD peut parfois servir de légitimation, sans remise en question des logiques de marché qui alimentent les crises écologiques et sociales.

5.5 Constat de l'analyse

Le WWF-Belgium présente les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) comme un cadre mondial essentiel, adopté en 2015 pour orienter l'action mondiale jusqu'en 2030, en mettant l'accent sur trois dimensions principales : l'économie, l'environnement et la cohésion sociale. L'organisation reconnaît que plus de la moitié des ODD risquent de ne pas être atteints d'ici 2030, mais se positionne comme un acteur engagé, contribuant activement à leur réalisation à travers ses projets. Ces projets sont systématiquement associés à un ou plusieurs ODD, qu'ils utilisent comme levier pour légitimer et communiquer positivement leurs actions.

Les projets du WWF-Belgium mettent particulièrement en avant les ODD liés à la biodiversité, au climat et à la consommation responsable. Les six champs d'action de l'organisation (forêts, climat, vie sauvage, alimentation, eau douce et océan) sont associés aux ODD 14 et 15 (vie aquatique et terrestre), ODD 13 (changement climatique) et ODD 12 (consommation et production responsables). D'autres ODD comme l'ODD 1 (fin de la pauvreté), l'ODD 2 (faim zéro), ou l'ODD 6 (eau propre) sont également mentionnés, bien que de manière moins centrale. Cependant, certains ODD, tels que l'ODD 3 (santé), l'ODD 4 (éducation), l'ODD 5 (égalité des genres), l'ODD 7 (énergie), l'ODD 9 (innovation), l'ODD 10 (inégalités) et l'ODD 16 (paix), sont rarement abordés.

L'accent est mis sur des projets concrets, plutôt que sur une réflexion systémique sur les causes profondes des crises écologiques et sociales, comme les conflits d'intérêts entre certains ODD (par exemple, entre croissance économique et climat) ou les modèles économiques dominants. Le WWF-Belgium se concentre davantage sur les actions individuelles et les changements concrets, sans approfondir la critique des structures économiques sous-jacentes. L'organisation ne questionne pas les causes systémiques des inégalités ni les impacts des modèles agricoles mondialisés. Cette approche laisse de côté des problématiques essentielles comme la justice sociale, la post-colonialité du développement, et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le WWF-Belgium affiche un engagement fort en faveur des droits humains et des communautés locales, en mettant en avant le consentement libre et éclairé des communautés autochtones. L'organisation prend également des mesures de plaidoyer pour des législations environnementales plus ambitieuses. Toutefois, elle ne remet pas en question les structures économiques dominantes, se concentrant plutôt sur la collaboration et l'action concrète sans critiquer ouvertement les causes systémiques des inégalités.

Le WWF-Belgium se positionne aussi sur la finance durable, en incitant les institutions financières à intégrer les risques environnementaux dans leurs décisions d'investissement, en alignant leurs pratiques avec les ODD et l'Accord de Paris. Le programme *Eat4Change* (2020–2024), qui sensibilise les jeunes à l'alimentation durable, est un exemple d'initiative alignée avec les ODD, bien qu'il mette en lumière certaines limites, comme le manque de prise en compte des impacts globaux des chaînes d'approvisionnement.

L'organisation a également signé la charte SDG belge, en partenariat avec d'autres institutions et entreprises pour la mise en œuvre des ODD en Belgique, renforçant ainsi son engagement national envers les objectifs de durabilité.

Conclusion

Ce travail a permis de répondre aux questions centrales en abordant la notion de développement durable, qui, depuis son émergence dans les années 1980, a été intégrée dans les politiques internationales avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, adoptés en 2015. Ces 17 ODD visent à répondre à des enjeux globaux de durabilité, couvrant des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Cependant, une analyse plus approfondie a révélé les limites de chacun de ces objectifs, notamment en ce qui concerne leur capacité à provoquer des changements structurels dans les systèmes économiques et politiques dominants.

L'analyse de la communication de WWF-Belgium à travers ces ODD a mis en évidence une approche pragmatique, fondée sur des actions concrètes, mais qui reste insuffisamment critique des causes structurelles des crises écologiques et sociales. Bien que l'organisation semble sincèrement engagée, sa stratégie de communication s'appuie principalement sur les ODD comme outil de légitimation, sans pour autant remettre en cause les modèles économiques qui perpétuent ces crises. En examinant les partenariats et la gouvernance de WWF-Belgium, il apparaît que des tensions existent entre les ambitions affichées et les transformations réelles.

L'analyse de WWF-Belgium révèle une organisation en prise avec les défis contemporains de la durabilité, mais qui semble s'inscrire dans une logique plus pragmatique que systémique. À travers son engagement vis-à-vis des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), le WWF adopte une posture constructiviste, mettant en avant des actions concrètes et ciblées dans des domaines clés comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité (en lien avec l'ODD 14 et 15), et la gestion des ressources naturelles (en lien avec l'ODD 6 et 12). Cependant, cette approche, bien que légitime, tend à occulter les questionnements profonds sur les causes systémiques des crises environnementales et sociales. En effet, malgré l'intégration de certains ODD dans ses projets, la communication du WWF-Belgium reste principalement descriptive, sans s'attaquer aux contradictions structurelles inhérentes aux modèles économiques dominants qui, en grande partie, sous-tendent les crises écologiques et sociales actuelles.

La stratégie de communication du WWF-Belgium, bien que clairement orientée vers des actions concrètes (restauration des écosystèmes, campagnes de sensibilisation, etc.), s'inscrit avant tout dans une logique de légitimité institutionnelle. Si la mention des

ODD, ainsi que l'adhésion à des initiatives comme la Charte belge SDG, confèrent à l'organisation une visibilité accrue et renforcent sa position dans l'agenda international, ces démarches semblent davantage servir d'outil de communication positive que de véritable levier pour une transformation structurelle du modèle économique mondial. L'ONG semble ainsi se contenter de poursuivre une logique de *business as usual* qui ne remet pas en question les causes profondes des crises écologiques et sociales, se limitant à une approche centrée sur la collaboration avec des acteurs parfois contestés.

Par ailleurs, les partenariats stratégiques du WWF-Belgium, comme ceux avec des entreprises du secteur financier ou des multinationales, soulèvent des questions légitimes sur la crédibilité et la cohérence morale de l'organisation. Les liens avec ces acteurs peuvent diluer le message écologique de l'ONG, surtout lorsque des contradictions émergent entre ses engagements environnementaux et les pratiques commerciales des entreprises partenaires. Ce décalage entre les actions affichées et les changements réels à opérer dans les modèles économiques dominants fait émerger le spectre du greenwashing institutionnel, où l'image de durabilité est valorisée sans véritable transformation.

L'engagement de WWF-Belgium envers les ODD, bien qu'évident à travers ses projets, ne s'accompagne pas d'une réflexion critique sur les structures économiques sous-jacentes à ces objectifs. Par exemple, la question des inégalités sociales (ODD 1, 5, 10) et de la justice climatique reste largement marginale dans ses campagnes, qui se concentrent sur des actions locales et sectorielles, souvent en l'absence d'une vision systémique globale. Ce manque de visibilité globale nuit à la capacité de l'ONG à jouer pleinement son rôle dans la réalisation des ODD.

Enfin, bien que l'organisation se distingue par son accent mis sur la biodiversité et ses actions alignées avec les ODD 14 et 15, elle semble négliger les dimensions sociales et économiques essentielles à la durabilité, comme en témoignent ses projets de partenariats (par exemple, *Beyond Chocolate*). Ces initiatives, bien qu'ambitieuses, restent limitées par des lacunes dans leur mise en œuvre et dans leur capacité à adresser de manière véritablement transformative les problématiques sociales et économiques qui sous-tendent la déforestation ou l'exploitation des producteurs de cacao.

En résumé, bien que WWF-Belgium s'affirme comme un acteur important dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et les inégalités sociales, sa stratégie de communication et ses partenariats stratégiques mettent en évidence les tensions internes entre un engagement de façade et la nécessité d'une remise en question radicale des modèles économiques dominants. Pour que WWF-Belgium puisse véritablement

participer à la transformation systémique du modèle de développement global, il lui faudra non seulement renforcer la transparence et la rigueur de ses actions, mais aussi adopter une position plus critique vis-à-vis des structures économiques qui engendrent ces crises. Seule une approche réellement transformative pourra répondre aux défis complexes des ODD et garantir une durabilité intégrée dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales.

Limitations

Ce travail s'inscrit avant tout dans une démarche d'analyse critique de la communication, avec pour objectif de nourrir la réflexion et de développer un esprit critique face aux pratiques du WWF-Belgium et à l'appropriation des Objectifs de développement durable (ODD). Il ne prétend pas transformer en profondeur le système actuel, ce qui dépasse largement les ambitions et les moyens d'un mémoire académique. Il vise plutôt à questionner, à sensibiliser et à offrir des pistes de lecture alternatives sur les discours dominants autour du développement durable.

Par souci de clarté et de concision, j'ai choisi de ne pas multiplier les exemples autour des ODD, préférant me concentrer sur ceux qui me semblaient les plus pertinents pour illustrer leurs limites. En ajouter davantage aurait dépassé le cadre de ce travail, dont l'objectif principal reste l'analyse de l'appropriation des ODD par WWF-Belgium.

De même, dans l'analyse de cette organisation, j'ai fait le choix méthodologique de limiter le volume de données collectées et de ne pas multiplier les angles d'étude, afin de préserver une cohérence d'ensemble. Un excès de données aurait pu noyer les constats centraux et diluer la portée critique de l'analyse. Ce travail privilégie donc la profondeur sur certains aspects ciblés, plutôt que l'exhaustivité.

Pistes de recherche pour des travaux futurs :

1. Analyse comparative entre ONG

Un prolongement intéressant serait de comparer la stratégie de communication du WWF-Belgium avec celle d'autres ONG environnementales (comme Greenpeace, Oxfam ou Natagora), afin d'évaluer si les pratiques observées sont spécifiques au WWF ou relèvent d'une tendance plus large dans le secteur associatif.

2. Étude de la réception du public

Il serait pertinent d'étudier comment les messages diffusés par WWF-Belgium autour des ODD sont perçus par le public : sont-ils jugés sincères, inspirants, ou perçus comme du greenwashing ? Des enquêtes ou des analyses de commentaires permettraient d'évaluer l'écart entre intention et réception.

3. Analyse de WWF au niveau international

Étudier la communication du WWF à l'échelle globale permettrait de comparer ses positions locales et internationales, de questionner la cohérence du discours, et d'analyser ses partenariats avec des multinationales ou institutions mondiales dans une perspective critique.

Bibliographie

- 17 objectifs pour sauver le monde.* (2024). Consulté le octobre 31, 2024, sur Objectifs de développement durable: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- 17 objectifs pour transformer notre monde.* (s.d.). Consulté le août 7, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- 1987: Le Rapport Brundtland.* (s.d.). Consulté le août 5, 2025, sur Confédération Suisse: <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-durabilite/agenda2030/onu--les-grandes-etapes-du-developpement-durable/1987--le-rapport-brundtland.html>
- Adresse utile - Organisme WWF Belgique.* (s.d.). Consulté le juillet 11, 2025, sur Information et Diffusion en Education à l'Environnement: <https://www.reseau-idee.be/fr/wwf-belgique>
- Allemagne : affrontements autour d'une gigantesque mine de charbon.* (2023, janvier 2023). Récupéré sur radiofrance: <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/camille-passe-au-vert/camille-passe-au-vert-du-lundi-16-janvier-2023-7878952>
- An Assessment of Child Rights Risks in Sri Lanka's Accommodation and Tourism Sector.* (s.d.). Consulté le août 10, 2025, sur Scribd: <https://de.scribd.com/document/777108417/20240805-An-Assessment-of-Child-Rights-Risks-in-Sri-Lanka-s-Accommodation-and-Tourism-Sector>
- Background on the goals.* (s.d.). Consulté le août 2, 2025, sur United Nations Development Programme: <https://www.undp.org/sdg-accelerator/background-goals>
- Barcelona and the Airbnb backlash.* (2024, juillet 12). Consulté le août 10, 2025, sur Financial Times: <https://www.ft.com/content/287c1d53-7dd0-410c-88bb-f43277c851b6>
- Berlan, A., Carbou, G., Teulières, L., Fouilleux, E., Bonneuil, C., Delord, J., . . . Cavé, J. (2022). *Greenwashing - Manuel pour dépolluer le débat public*. Lonrai, France: Editions du Seuil.
- Bertrand Collignon.* (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/bertrand-collignon-7b15a9b8/>
- Beyond Chocolate.* (s.d.). Consulté le août 15, 2025, sur idh: <https://www.idhsustainabletrade.com/initiative/beyondchocolate/>
- Borders, Ethnicity, and Tension: Rethinking Colonial Legacies in Africa's Conflict Zones.* (2025, avril 11). Consulté le août 10, 2025, sur African Peace Foundation: <https://africanpeacefoundation.org/borders-ethnicity-and-tension-rethinking-colonial-legacies-in-africas-conflict-zones/>
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. (Fondation Maison des sciences de l'homme, Éd.) Paris, France: Editions de Minuit.
- Brundtland, G. (1987). *Notre avenir à tous - Rapport Brundtland/Chapitre 2*. Consulté le août 5, 2025, sur Wikisource: https://fr.wikisource.org/wiki/Notre_avenir_%C3%A0_tous_-_Rapport_Brundtland/Chapitre_2
- Cargill, JBS and WWF to collaborate with McDonalds.* (2014, janvier 13). Consulté le août 15, 2025, sur All about Feed: <https://www.allaboutfeed.net/home/cargill-jbs-and-wwf-to-collaborate-with-mcdonalds/>

- Caroline Tsilikounas.* (s.d.). Consulté le juillet 31, 2025, sur LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/caroline-tsilikounas-23a8a51/?originalSubdomain=be>
- Caroline Tsilikounas est la nouvelle directrice générale du WWF-Belgique.* (2024, janvier 29). Consulté le juillet 31, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/communiques-de-presse/caroline-tsilikounas-est-la-nouvelle-directrice-generale-du-wwf-belgique>
- CBD Secretariat Announces New Schedule for COP 15.* (2021, août 18). Consulté le août 14, 2025, sur SDG Knowledge Hub: <https://sdg.iisd.org/news/cbd-secretariat-announces-new-schedule-for-cop-15>
- Champs d'action.* (s.d.). Consulté le juillet 19, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/champs-action>
- Child Labour.* (2024). Consulté le août 11, 2025, sur International Labour Organization: <https://www.ilo.org/topics-and-sectors/child-labour>
- Claudet, J. (2023, février). *Justice bleue : un nouveau mouvement en faveur des communautés côtières, exclues des prises de décision en matière de conservation.* Consulté le août 11, 2025, sur Fondation pour la recherche sur la biodiversité: <https://www.fondationbiodiversite.fr/communique/justice-bleue-un-nouveau-mouvement-en-faveur-des-communautes-cotieres-exclues-des-prises-de-decision-en-matiere-de-conservation/>
- Cohen de Timary, O. (2024, octobre - novembre). édito. *Socialter - La crise écologique, un héritage colonial ?*(66), p. 3. Consulté le août 8, 2025
- Comprendre La Différence Entre Les Solutions à Court Terme Et à Long Terme.* (2024). Consulté le juillet 25, 2025, sur FasterCapital: <https://fastercapital.com/fr/sujet/comprendre-la-diff%C3%A9rence-entre-les-solutions-%C3%A0-court-terme-et-%C3%A0-long-terme.html/1>
- Comptes annuels et autres documents à déposer en vertu du code des sociétés et des associations.* (2024, décembre 16). Consulté le juillet 19, 2025, sur WWF: <file:///C:/Users/User/Downloads/WWF%20Global%20-%20Annual%20accounts%20-%20FY24%20-%20FR.pdf>
- Conseil d'administration.* (s.d.). Consulté le juillet 11, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/a-propos-wwf-belgique/conseil-administration>
- Dabas, H. (2021, juillet 16). *Pourquoi le débat sur les éoliennes persiste-t-il ?* Récupéré sur L'info durable: <https://www.linfodurable.fr/environnement/pourquoi-le-debat-sur-les-eoliennes-persiste-t-il-27876#:~:text=Toutefois%20les%20%C3%A9oliennes%20font%201,75%20et%2095%25%20du%20temps.>
- De Beer de Lear, H. (2019-2020). Syllabus TOUR0056-C-a Introduction au développement durable. Liège: Haute Ecole Charlemagne - Les Rivageois. Consulté le août 6, 2025
- De Muelenaere, M. (2019, octobre 23). *Wallonie: le chef de cabinet de Céline Tellier (Ecolo) démissionne après un peu plus d'un mois.* Consulté le août 5, 2025, sur Le Soir: <https://www.lesoir.be/255808/article/2019-10-23/wallonie-le-chef-de-cabinet-de-celine-tellier-ecolo-demissionne-apres-un-peu>
- Décolonisation du savoir.* (2025, juin 19). Consulté le août 10, 2025, sur Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9colonisation_du_savoir
- Définition de bailleur.* (s.d.). Consulté le juillet 31, 2025, sur Le Robert: <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/bailleur>

- Définition de exploiter.* (s.d.). Consulté le août 11, 2025, sur Le Robert: <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/exploiter>
- Deforestation down to your daily shopping.* (2020, août 28). Consulté le août 15, 2025, sur Kingdom of Belgium - Federal Public Service: <https://diplomatie.belgium.be/en/policy/policy-areas/highlighted/deforestation-down-your-daily-shopping>
- Delaup, M. (2020, août 11). *Zoo et conservation des espèces : efficace ou opération marketing ?* Consulté le août 5, 2025, sur La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences: <https://www.fondation-droit-animal.org/106-zoo-et-conservation-des-espèces-efficace-ou-operation-marketing/>
- Des entreprises belges, des organisations de la société civile et le secteur public signent la Charte belge SDG.* (2016, octobre 18). Consulté le août 14, 2025, sur Sustainable Development Goals Belgium: <https://www.sdgs.be/fr/news/des-entreprises-belges-des-organisations-de-la-societe-civile-et-le-secteur-public-signent-la>
- Développement Durable.* (s.d.). Consulté le août 7, 2025, sur Larousse: https://www.larousse.fr/encycopedie/divers/d%C3%A9veloppement_durable/185976
- Di Napoli, A. (2012, septembre 11). *Nestlé et le business de l'eau en bouteille.* Consulté le août 10, 2025, sur Le Monde: https://www.lemonde.fr/culture/article/2012/09/11/nestle-et-le-business-de-l-eau-en-bouteille_1757464_3246.html
- Dupont, K. (2023, avril 1). *Le chocolat que vous achetez peut-il être respectueux des producteurs et de l'environnement?* Récupéré sur Moustique: <https://www.moustique.be/notre-époque/les-infos/2023/04/01/le-chocolat-que-vous-achetez-peut-il-etre-respectueux-des-producteurs-et-de-l-environnement-650AWMFQCBAVVHTBNT2J2XQF64/>
- Duterme, R. (2022). *Nos Mythologies écologiques.* Lonrai, France: Les Liens qui libèrent.
- Earth Overshoot Day 2025 falls on July 24th.* (2025). Consulté le août 11, 2025, sur Earth Overshoot Day: <https://overshoot.footprintnetwork.org/newsroom/press-release-2025-english/>
- Eat4Change.* (2024). Consulté le août 16, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/champs-action/alimentation-durable/eat4change>
- Écoblanchiment.* (s.d.). Consulté le août 7, 2025, sur Larousse: [https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9coblanchiment/10910961#:~:text=%EE%A0%AC%20%C3%A9coblanchiment&text=Utilisation%20fâlacieuse%20d'arguments%20faisant,de%20l'anglais%20greenwashing.\)](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9coblanchiment/10910961#:~:text=%EE%A0%AC%20%C3%A9coblanchiment&text=Utilisation%20fâlacieuse%20d'arguments%20faisant,de%20l'anglais%20greenwashing.))
- En quoi consiste le développement durable ?* (2023, août 1). Consulté le octobre 31, 2024, sur objectifs de développement durable: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2023/08/01/what-is-sustainable-development/>
- Ereifej, L., Ádám, S., & Beckmann, A. (s.d.). *The Living Danube Partnership.* Consulté le août 16, 2025, sur WWF: <https://www.wwfcee.org/partnerships/partnership-for-freshwater>
- Fact Sheet: An Adjustment to Global Poverty Lines.* (2022, septembre 14). Consulté le août 9, 2025, sur World Bank Group: <https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines>

- Familie Thomas Leysen.* (2015, mars 18). Consulté le juillet 29, 2025, sur De Rijkste Belgen: <https://derijkstebelgen.be/vermogende/familie-leysen>
- Filière cacao : rendre les engagements plus efficaces.* (2025, janvier 10). Consulté le août 15, 2025, sur UCLouvain: <https://www.uclouvain.be/fr/presse/news/filiere-cacao-rendre-les-engagements-plus-efficaces>
- Financements.* (s.d.). Consulté le juillet 31, 2025, sur acodev: <https://www.acodev.be/taxonomy/term/182>
- Fournier, C. (2021, avril 19). *L'hydrogène vert est-il vraiment écologique ?* Récupéré sur YouMatter: <https://youmatter.world/fr/hydrogene-vraiment-ecologique-impact-environnemental/>
- Gender equality: smaller pay gaps in Belgium, Italy and Luxembourg.* (2025, mars 7). Consulté le août 10, 2025, sur United Nations Organisation: <https://unric.org/en/gender-equality-smaller-pay-gaps-in-belgium-italy-and-luxembourg/>
- Gilabert, C. (2024, octobre - novembre). Crise écologique - Faire face à l'héritage colonial. (Socialter, Éd.) *Socialter - La crise écologique, un héritage colonial ?*(66), pp. 18-23. Consulté le août 8, 2025
- Grellet, T. (2023, mai 27). *Nous ne pouvons pas résoudre....* Consulté le août 17, 2025, sur Citations vérifiées: <https://citationsverifiees.fr/repertoire-des-auteurs/einstein-albert/nous-ne-pouvons-pas-resoudre/>
- Griggs, D., Reyers, B., & Stafford-Smith, M. (s.d.). *A Systems Approach to Global Sustainability.* Consulté le août 12, 2025, sur Future Earth: <https://futureearth.org/publications/explainers/a-systems-approach/>
- Hauwaert, T., Roeland, S., van den Broele, E., Peetermans, E., Vandeputte, O., & Michiels, A. (2019, février). *Réforme du droit des entreprises et des sociétés.* Consulté le juillet 22, 2025, sur Service Public Fédéral Justice: https://justice.belgium.be/sites/default/files/brochure_reforme_du_droit_des_entreprises_et_des_societes_fr.pdf
- Helga Van der Veken.* (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/helgavanderveken/>
- Herman Craeninckx.* (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/herman-craeninckx/?originalSubdomain=be>
- Herman Craeninckx.* (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur Strelia: <file:///C:/Users/User/Downloads/Biography%20-%20Herman%20Craeninckx%20-%20EN.pdf>
- History.* (2025). Consulté le juillet 10, 2025, sur WWF: <https://www.worldwildlife.org/about/history>
- Hivert, A.-F. (2024, février 27). *Ikea, le seigneur des forêts », sur Arte : un prédateur discret champion du greenwashing.* Consulté le août 16, 2025, sur Le Monde: https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/02/27/ikea-le-seigneur-des-forets-sur-arte-un-predateur-discret-champion-du-greenwashing_6218889_3246.html
- How can NGOs write grant proposals that align with the UN Sustainable Development Goals (SDGs)?* (s.d.). Consulté le août 15, 2024, sur Funds for NGOs: <https://www.fundsforngos.org/all-questions-answered/how-can-ngos-write-grant-proposals-that-align-with-the-un-sustainable-development-goals-sdgs/>
- How we're run.* (s.d.). Consulté le juillet 23, 2025, sur WWF: https://wwf.panda.org/discover/about_wwf/how_were_run/

- Introduction au développement durable.* (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur Université Libre de Bruxelles: <https://www.ulb.be/fr/programme/envi-s101-1>
- Jackson, P. (2007, décembre 1). *Un historique des Objectifs du Millénaire pour le développement : Quatre décennies d'efforts des Nations Unies pour le développement.* Récupéré sur Nations Unies: <https://www.un.org/fr/chronicle/article/un-historique-des-objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-quatre-decennies-defforts-des>
- Jessen, J. (2025, février 20). *Walmart, Lidl, Kroger & Tesco: Supermarkets' Scope 3 Impact.* Récupéré sur Sustainability Magazine: <https://sustainabilitymag.com/articles/how-can-supermarkets-tackle-farm-to-fork-emissions>
- Kessler, R. (2016, mai 5). *How big donors and corporations shape conservation goals.* Consulté le août 16, 2025, sur Just Conservation: <https://justconservation.org/how-big-donors-and-corporations-shape-conservation-goals>
- Kloetzli, S. (2023, août 29). *Privatisation et accaparement : l'eau en bouteille sous le feu des critiques.* Consulté le août 10, 2025, sur Socialter: <https://www.socialter.fr/article/privatisation-eau-bouteille-accaparement>
- Krieg-Planque, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels.* Paris, France: Armand Colin.
- L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture.* (2019, novembre 25). Consulté le août 10, 2025, sur Grain: <https://grain.org/en/article/6357-l'accord-commercial-ue-mercousur-va-intensifier-la-crise-climatique-due-a-l-agriculture>
- La biodiversité.* (s.d.). Consulté le août 9, 2025, sur Zero Deforestation: https://www.zero-deforestation.org/p_la_biodiversite.htm
- La vie sauvage.* (s.d.). Consulté le juillet 19, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/champs-action/proteger-la-vie-sauvage>
- Le CEO du WWF-Belgique devient le bras droit de la nouvelle ministre wallonne de l'Environnement et de la Nature.* (2019, septembre 13). Consulté le août 5, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/communiques-de-presse/le-ceo-du-wwf-belgique-devient-le-bras-droit-de-la-nouvelle-ministre-wallonne>
- Le directeur du WWF Belgique devient le patron de la fondation Pairi Daiza: n'est-ce pas une sorte de "greenwashing"?* (2023, avril 25). Consulté le août 5, 2025, sur RTL info: <https://www rtl.be/actu/belgique/societe/le-directeur-du-wwf-belgique-devient-le-patron-de-la-fondation-pairi-daiza-nest/2023-04-25/article/546627>
- Le long chemin vers un chocolat belge durable.* (2020, juin 6). Consulté le août 15, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/actualites/le-long-chemin-vers-un-chocolat-belge-durable>
- Le programme de développement durable.* (s.d.). Consulté le août 6, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>
- Le WWF s'engage dans le partenariat 'Beyond Chocolate' pour un chocolat belge sans déforestation.* (2018, décembre 6). Consulté le août 15, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/actualites/le-wwf-sengage-dans-le-partenariat-beyond-chocolate-pour-un-chocolat-belge-sans>

- Lei Ravelo, J. (2018, janvier 18). *Mapping the environmental impacts of China's textile industry*. Consulté le août 12, 2025, sur Devex: <https://www.devex.com/news/mapping-the-environmental-impacts-of-china-s-textile-industry-91905>
- Les 17 objectifs de développement durable*. (2018, mars). Consulté le août 8, 2025, sur La Fonda: <https://fonda.asso.fr/ressources/les-17-objectifs-de-developpement-durable>
- Les cinq plus grands supermarchés de Belgique ne font pas assez pour les droits humains, d'après le classement « Super-Liste »*. (2024, juin 20). Consulté le août 15, 2025, sur Oxfam Belgique: <https://oxfambelgique.be/les-cinq-plus-grands-supermarches-de-belgique-ne-font-pas-assez-pour-les-droits-humains-dapres-le>
- Les fôrtes - Gardiens de la vie sur terre*. (s.d.). Consulté le août 11, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/champs-action/proteger-les-forets>
- Lessons learned from the IUCN World Conservation Congress*. (2021, septembre 14). Consulté le août 14, 2025, sur Agence française de développement: <https://www.afd.fr/en/actualites/lessons-learned-iucn-world-conservation-congress>
- Lignes directrices sur les réseaux sociaux*. (s.d.). Consulté le août 14, 2025, sur WWF: <https://wwfbrand.panda.org/fr/social-media-guidelines/>
- Maddox, D., Wahab, B., Dunbar, W., Lwasa, S., Puppim, J., Zárate, L., . . . Seto, K. (2015, décembre 8). *Roundtable - An explicitly urban Sustainable Development Goal has been adopted by the UN (#11). Now what? Where could it go wrong?* Récupéré sur The nature of cities: <https://www.thenatureofcities.com/TNOC/2015/12/08/an-explicitly-urban-sustainable-development-goal-has-been-adopted-by-the-un-11-now-what-how-can-it-be-effective-in-the-ways-it-was-intended-and-in-the-ways-that-we-need-where-could-it-go-wrong/>
- Makower, J. (2024, février 5). *The story of McDonald's 10-year quest for sustainable beef*. Consulté le août 16, 2025, sur Trellis: <https://trellis.net/article/mcdonalds-sustainable-beef/>
- Malessa, U. (2025). *Freihandelsabkommen zwischen Mercosur und EU*. Consulté le août 10, 2025, sur Oro Verde: <https://www.regenwald-schuetzen.org/regenwaldschutz-im-alltag/gesellschaft-und-politik-gestalten/freihandelsabkommen-zwischen-mercousur-und-eu>
- Martins, M. (2022, juin 10). *Achieving sustainable development: the shortcomings of the UN SDGs and the need for feminist policymaking*. Consulté le août 10, 2025, sur Young Feminist Europe: <https://www.youngfeminist.eu/2022/06/shortcomings-sdgs-need-for-feminist-policymaking/>
- McCloskey, S. (2021, mai 26). *Are the Sustainable Development Goals sustainable?* Consulté le août 11, 2025, sur Bera: <https://www.bera.ac.uk/blog/are-the-sustainable-development-goals-sustainable>
- McDonald's Announces Global Commitment on Deforestation*. (2015, avril 21). Consulté le août 16, 2025, sur McDonald's: https://corporate.mcdonalds.com/corpmdc/our-stories/article/global_deforestation.html
- Nature positive by 2030*. (s.d.). Consulté le août 5, 2025, sur WWF: https://wwf.panda.org/nature_positive/
- New guidelines for using the Sustainable Development Goals logo and icons*. (2023, septembre). Consulté le août 13, 2025, sur United Nations Organisation: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2023/09/SDG-Logos-and-Icons-Guidelines.pdf>

- <https://www.un.org/en/academic-impact/new-guidelines-using-sustainable-development-goals-logo-and-icons>
- Nobo, R. (2021, juin 30). *China's demographic challenges: the long-term consequences of the one-child policy*. Consulté le août 10, 2025, sur Universidad de Navarra: <https://www.unav.edu/en/web/global-affairs/chinas-demographic-challenges-the-long-term-consequences-of-the-one-child-policy>
- Nos partenaires*. (s.d.). Consulté le août 15, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/a-propos-wwf-belgique/nos-partenaires>
- Objectif 1 : Pas de pauvreté*. (2023). Consulté le août 9, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/>
- Objectif 10 : Inégalités réduites*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>
- Objectif 11 : Villes et communautés durables*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>
- Objectif 12 : Consommation et production durables*. (2023). Consulté le août 11, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/>
- Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques*. (2023). Consulté le août 8, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>
- Objectif 14 : Vie aquatique*. (2023). Consulté le août 11, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>
- Objectif 15 : Vie terrestre*. (2023). Consulté le août 11, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/biodiversity/>
- Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>
- Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>
- Objectif 2 : Faim « zéro »*. (2023). Consulté le août 9, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>
- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être*. (2023). Consulté le août 9, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>
- Objectif 4 : Éducation de qualité*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>
- Objectif 5 : Égalité entre les sexes*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>
- Objectif 6 : Eau propre et assainissement*. (2023). Consulté le août 10, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>
- Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable*. (2023). Consulté le août 12, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/energy/>

- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique.* (2023). Consulté le août 11, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>
- Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures.* (2023). Consulté le août 2025, 2025, sur Organisation des Nations Unies: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/>
- Owens, J. (2023, décembre 6). *What happened to Monsanto?* Consulté le août 9, 2025, sur Ethical Consumer: <https://www.ethicalconsumer.org/home-garden/monsanto>
- Partenariat WWF.* (s.d.). Consulté le juillet 23, 2025, sur Corporate Lidl: <https://corporate.lidl.be/fr/durabilite/wwf>
- Poret, S. (2019, mai 11). *Corporate–NGO Partnerships through Sustainability Labeling Schemes: Motives and Risks.* Consulté le août 15, 2025, sur Research Gate: https://www.researchgate.net/publication/333046987_Corporate-NGO_Partnerships_through_Sustainability_Labeling_Schemes_Motives_and_Risks
- Press Release : Herman Craeninckx joins Strelia.* (2018, janvier 1). Consulté le juillet 29, 2025, sur Strelia: <https://www.strelia.com/nl/insight/press-release---herman-craeninckx-joins-strelia>
- Rapport Planète Vivante 2024 - version jeunesse.* (2024). Consulté le août 12, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/eco/rapport-planete-vivante-2024-version-jeunesse>
- Riebeek, H. (2010, juin 3). *Global Warming.* Consulté le août 8, 2025, sur Nasa Earth Observatory: <https://earthobservatory.nasa.gov/features/GlobalWarming/page1.php>
- Rosmino, C. (2021, avril 13). *Saving food to save the planet: European initiatives take on food waste.* Consulté le août 11, 2025, sur Euro News: <https://www.euronews.com/health/2021/04/13/saving-food-to-save-the-planet-european-initiatives-take-on-food-waste>
- Schepman, T. (2024, octobre - novembre). Malcom Ferdinand «Le chlordécone est un marqueur de "l'habiter colonial"». *Socialter - La crise écologique, un héritage colonial ?*(66), pp. 24-29. Consulté le août 9, 2025
- Shanahan, M. (2022, août 12). *Explainer: COP15, the biggest biodiversity conference in a decade.* Consulté le août 14, 2025, sur Eco-Buisness: <https://www.eco-business.com/news/explainer-cop15-the-biggest-biodiversity-conference-in-a-decade/>
- Silva, S. (2021, avril 10). *Corporate contributions to the Sustainable Development Goals: An empirical analysis informed by legitimacy theory.* Consulté le août 14, 2025, sur Science Direct: <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0959652621001827>
- Sociologie des absences.* (2025, juillet 17). Consulté le août 10, 2025, sur Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociologie_des_absences
- Solvay (entreprise).* (2025, avril 25). Consulté le juillet 29, 2025, sur Wikipédia: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Solvay_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Solvay_(entreprise))
- Statutes.* (2009, décembre 13). Consulté le juillet 23, 2025, sur WWF: https://wwf.panda.org/discover/about_wwf/how_were_run/statutes/
- Superlijst Sociaal België 2024.* (2024). Consulté le août 15, 2025, sur Superlijst: <https://www.superlijst.be/>

The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs). (2025, mars 24). Consulté le août 7, 2025, sur Sustainism: <https://stnsm.org/origins-progress-sustainable/>

The Origins and Progress of the Sustainable Development Goals (SDGs). (2025, mars 24). Consulté le août 2, 2025, sur Sustainism: <https://stnsm.org/origins-progress-sustainable/>

The Sustainable Development Goals Report 2024. (2024, juin 28). Consulté le août 12, 2025, sur United Nations Organisation: <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2024.pdf>

Thomas Leysen. (2025, février 3). Consulté le juillet 29, 2025, sur Wikipédia:
https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Leysen

Thomas Leysen est le nouveau président du WWF-Belgique. (2025, janvier 23). Consulté le juillet 28, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/actualites/thomas-leysen-est-le-nouveau-president-du-wwf-belgique>

Thomsin, N. (2019, août 30). *ASBL, quel impact fiscal suite au nouveau code des sociétés?* Consulté le juillet 22, 2025, sur Taleos: <https://www.taleos.be/2019/08/30/asbl-quel-impact-fiscal-avec-le-nouveau-csa/>

Transforming Food Waste from Excess to Access. (s.d.). Consulté le août 11, 2025, sur Hey Jolene: <https://heyjolene.com/2024/01/30/transforming-food-waste-from-excess-to-access/>

Ukpanah, I. (2024, octobre 4). *Is Avocado Bad For The Environment? Statistics, Trends & Facts.* Récupéré sur Green Match: <https://www.greenmatch.co.uk/environmental-impact-of-avocados>

Umicore. (2025, juin 15). Consulté le juillet 29, 2025, sur Wikipédia: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Umicore>

UN issues global alert over teacher shortage. (2024, février 29). Consulté le août 10, 2025, sur United Nations Organisation: <https://news.un.org/en/story/2024/02/1147067>

Une passion commune pour la protection de la nature. (s.d.). Consulté le juillet 10, 2025, sur WWF: <https://wwf.be/fr/a-propos-wwf-belgique/qui-sommes-nous>

Unit of Social Ecology Université Libre de Bruxelles. (s.d.). Consulté le juillet 29, 2025, sur Bertrand Collignon: <https://use.ulb.be/wordpress/team/bertrand-collignon/>

Van Rompaey, S. (2022, novembre 22). *Delhaize and Lidl lead in sustainability, but “lots of room for improvement”*. Consulté le août 15, 2025, sur Retail Detail: <https://www.retaildetail.eu/news/food/delhaize-en-lidl-koplopers-inzake-duurzaamheid-maar-veel-ruimte-voor-verbetering/>

van Vliet, J. A., Slingerland, M. A., Waarts, Y. R., & Giller, K. E. (2021). *A Living Income for Cocoa Producers in Côte d'Ivoire and Ghana?* Consulté le août 15, 2025, sur Food and Agriculture Organization of the United Nations: <https://agris.fao.org/search/en/providers/122436/records/6759767fc7a957febdf79ece>

Vers un secteur du chocolat durable avec Beyond Chocolate. (s.d.). Consulté le août 15, 2025, sur Fevia: <https://www.fevia.be/fr/actualites/vers-un-secteur-du-chocolat-durable-avec-beyond-chocolate>

Winfield, N. (2024, mai 24). *Work on new Rome subway line under the Colosseum and Forum enters crucial phase*. Consulté le août 10, 2025, sur AP News:

- <https://apnews.com/article/italy-rome-subway-colosseum-vatican-eb88743683854aadb3c0e98bde458a86>
- World Bank Forecasts Global Poverty to Fall Below 10% for First Time; Major Hurdles Remain in Goal to End Poverty by 2030.* (2015, octobre 4). Consulté le août 9, 2025, sur World Bank Group: <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/10/04/world-bank-forecasts-global-poverty-to-fall-below-10-for-first-time-major-hurdles-remain-in-goal-to-end-poverty-by-2030>
- World Wildlife Fund.* (s.d.). Consulté le août 16, 2025, sur Influence Watch: <https://www.influencewatch.org/non-profit/world-wildlife-fund/>
- WWF.* (s.d.). Consulté le juillet 13, 2025, sur Vision for Earth: <https://visionforearth.org/animals/wwf/>
- WWF.* (s.d.). Consulté le juillet 11, 2025, sur DataCentre Magazine: <https://datacentremagazine.com/company/wwf>
- WWF - Belgium.* (2024). Consulté le juillet 11, 2025, sur Companyweb: <https://www.companyweb.be/fr/0408656248/world-wide-fund-for-nature-belgium>
- WWF - WORLD WIDE FUND FOR NATURE (formerly World Wildlife Fund).* (2025, juin 4). Consulté le juillet 10, 2025, sur Stiftung Schweiz: <https://stiftungen.stiftungschweiz.ch/organisation/wwf-world-wide-fund-for-nature-formerly-world-wildlife-fund#:~:text=Anim%C3%A9e%20du%20respect%20de%20la%20nature%20et,des%20bases%20naturelles%20essentielles%20%C3%A0%20la%20vie>.
- WWF and IKEA have initiated two projects to address forest degradation in Colombia and Brazil.* (2023, décembre 13). Consulté le août 16, 2025, sur IKEA: <https://www.ikea.com/global/en/newsroom/sustainability/wwf-ikea-forest-degradation-colombia-brazil-231207/>
- WWF Rapport annuel 2016.* (2016). Consulté le août 13, 2025, sur WWF: <file:///C:/Users/User/Downloads/dwzjfkjeu2QHqK9ZqdT7McSqIBzoLStxjywv9swBrDn2yjvmGF.pdf>
- WWF Rapport annuel 2019.* (2019). Consulté le août 14, 2025, sur WWF: <file:///C:/Users/User/Downloads/iVjSpqgKa3OXO0zXBIIr0n1AUVizOBcJraOHJ6oUNwIaA336Ad.pdf>
- WWF rapport annuel 2024.* (2024). Consulté le août 15, 2025, sur WWF: <file:///C:/Users/User/Downloads/WWF-BE%20AR%20FY24%20FR%20Web.pdf>
- WWF Rapport annuel 2024.* (2024). Consulté le août 15, 2025, sur WWF: <file:///C:/Users/User/Downloads/WWF-BE%20AR%20FY24%20FR%20Web.pdf>
- WWF-Belgique-CF.* (2024). Consulté le juillet 11, 2025, sur Companyweb: <https://www.companyweb.be/fr/0420952383/world-wide-fund-for-nature-belgique-communaute-francophone>
- WWF-Vlaanderen.* (2024). Consulté le juillet 11, 2025, sur Companyweb: <https://www.companyweb.be/en/0415822172/wwf-vlaanderen>
- Yates, J. (2023, novembre 14). *The visual power of iconography.* Consulté le août 13, 2025, sur AntiGravity: <https://studio-antigravity.com/journal/design/the-visual-power-of-iconography/>

Annexes

Annexe 1 : Partenariat Beyond Chocolate

Voici les différentes parties prenantes impliquées dans le projet Beyond Chocolate, incluant le WWF-Belgium en tant qu'ONG partenaire.



Annexe 2 : Lien vers les rapports annuels

Tous les rapports annuels du WWF-Belgium sont téléchargeable via le lien suivant :

<https://wwf.be/fr/a-propos-wwf-belgique/resultats-activites#annual-report-anchor>

Ce travail présente le rapport annuel de 2016, le rapport annuel de 2019/20 et le plus récent qui est celui de 2024.

Annexe 3 : WWF Rapport annuel 2016

Voici l'extrait issu du rapport annuel de 2016 du WWF-Belgium .Sur la page deux, les 17 ODD sont mentionnés pour la première fois.

NOTRE MISSION

Le WWF agit pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement de notre planète et pour construire un avenir où l'humain vit en harmonie avec la nature, en œuvrant à la conservation de la biodiversité, en veillant à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit durable et en promouvant la réduction de la pollution et de la surconsommation.

SOMMAIRE

3 AVANT-PROPOS

4 LES PROJETS DE TERRAIN DU WWF-BELGIQUE EN 2016

Projets principaux
République démocratique du Congo (RDC)
Équateur
Cambodge
Roumanie & Ukraine

Projets soutenus
Madagascar
Thaïlande & Myanmar
Russie

18 QUE NOUS RÉSERVE 2017 ?
Coopération belge au développement (DGD)
Vietnam
Zambie

20 NOS ACTIONS EN BELGIQUE

24 2016 EN CHIFFRES

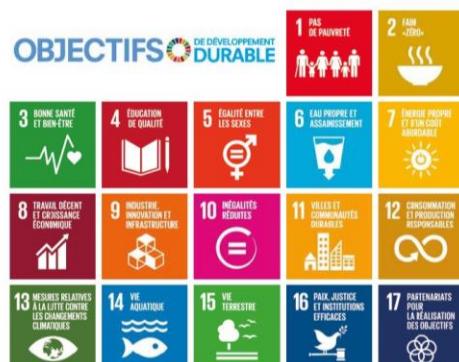
26 LES VISAGES DU WWF

+ 50 ANS DU WWF-BELGIQUE : UNE RÉTROSPECTIVE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les premières pages de ce *Rapport annuel* présentent les projets du WWF-Belgique à travers le monde. Vous remarquerez que chaque projet est accompagné de ce qu'on appelle des 'Objectifs de développement durable'. Ces objectifs, qui sont au nombre de 17, ont été définis par l'ONU pour appeler le monde à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité à l'ensemble des êtres humains.

Le WWF-Belgique a signé la « Charte belge SDG pour le Développement international » afin d'adopter et d'atteindre les objectifs de développement durable.



Tous droits réservés au WWF. Le sigle Panda, le mot Panda et les initiales WWF sont des marques déposées du World Wide Fund for Nature. La reproduction des textes est autorisée à condition qu'il soit fait mention de la source.

Rédaction : Ioana Beteanu, Ronald Biegs, Sara De Winter, Alain Flabat, Charlotte Gijssels, Margareta Heylen, Antoine Lebrun, Tanita Leclercq, Isabelle Verstries, Gwendoline Viatour, Jelgher Wandels. • Traduction française : Martin Collette. • Coordination : Charlotte Gijssels, Tanita Leclercq.

Design : www.inextremis.be mp5533 • Impression : Impresor • Photo couverture © Staffan Widstrand / WWF
• E.R. : Antoine Lebrun, Boulevard E. Jacqmain 90, 1000 Bruxelles.



Ceci est également un extrait issu du rapport annuel 2016 du WWF-Belgium, illustrant un exemple de la manière dont le WWF présente ses projets. Il s'agit de la page 6 du rapport. En bas à droite, nous pouvons rencontrer les icônes du développement durable.

PROJETS PRINCIPAUX

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

ECOMAKALA



© BRENT STIRTON / REPORTAGE FOR GETTY IMAGES / WWF

RÉSULTATS DEPUIS 2007

- 10 000 ha ont été plantés et 4 000 ha ont été dédiés à l'agroforesterie ;
- 390 000 kg de charbon de bois durable issu des plantations du projet ont été produits et écoulés ;
- 1 600 litres de miel ont été produits et vendus ;
- 4 000 poêles à charbon performants ont été produits et vendus ;
- 4 coopératives pour la vente du charbon de bois durable ont été créées et sont soutenues ;
- Le projet a été nommé meilleur projet environnemental en RDC aux National Energy Globe Award 2016.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS À CE PROJET

1. FIN DE LA POVERTÉ	2. SANTÉ	5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7. ENERGIE PROPRE ET D'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE
13. RELATIONS SUSTAINABLES A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	15. VIE TERRESTRE	10. MÉTALITÉ DÉMOCRATIQUE	



© BRENT STIRTON / GETTY IMAGES



RÉSULTATS DEPUIS 2007

- 10 000 ha ont été plantés et 4 000 ha ont été dédiés à l'agroforesterie ;
- 390 000 kg de charbon de bois durable issu des plantations du projet ont été produits et écoulés ;
- 1 600 litres de miel ont été produits et vendus ;
- 4 000 poêles à charbon performants ont été produits et vendus ;
- 4 coopératives pour la vente du charbon de bois durable ont été créées et sont soutenues ;
- Le projet a été nommé meilleur projet environnemental en RDC aux National Energy Globe Award 2016.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS À CE PROJET

1. FIN DE LA POVERTÉ	2. SANTÉ	5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7. ENERGIE PROPRE ET D'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE
13. RELATIONS SUSTAINABLES A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	15. VIE TERRESTRE	10. MÉTALITÉ DÉMOCRATIQUE	

Annexe 4 : Rapport annuel 2019

Voici l'extrait issu du rapport annuel de 2019 du WWF-Belgium . Sur la page trois, dans l'avant-propos, les 17 ODD sont mentionnés.

© RICHARD BARRETT / WWF-UK

AVANT-PROPOS

« Avec la publication du Rapport Planète Vivante Belgique, le WWF entend fournir une évaluation scientifique de l'état de la biodiversité dans notre pays. »

« Le WWF a souligné, une fois de plus, l'urgence de mettre en place des politiques axées sur la conservation et la restauration de la nature. »

À travers le monde, l'importance de la biodiversité et de l'état de santé des écosystèmes commence enfin à faire son chemin dans le débat social. Et ce en particulier depuis que, rapport après rapport, les scientifiques apportent les preuves accablantes du déclin rapide du monde vivant et de la dégradation de la nature. Chacun d'entre nous (entreprises, gouvernements, citoyens) en porte une part de responsabilité et en est directement affecté. Cette année encore, le WWF a souligné, une fois de plus, l'urgence de mettre en place des politiques axées sur la conservation et la restauration de la nature.

2020 sera une année charnière, avec plusieurs rendez-vous majeurs à l'agenda international. Les 196 pays membres des Nations-Unies devront se mettre d'accord sur un nouveau cadre de 10 ans (2020-2030) lors de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CBD). C'est également en 2020 que se tiendra le Congrès mondial pour la conservation de la nature (UICN), et que seront renouvelés les objectifs environnementaux de développement durable (ODD).

Et en Belgique ? Début 2018, après une absence de plus de 100 ans, le loup est revenu dans notre pays. Ils sont de plus en plus nombreux à visiter la Belgique et certains s'y installent, même si tout le monde n'est pas emballé par ce retour. Malgré la grande fragmentation de la nature en Belgique, le loup semble y trouver un environnement à son goût.

La nature de notre pays tirerait cependant profit de la reconnexion de zones naturelles de plus en plus fragmentées et isolées. En élaborant des plans d'action pour des espèces emblématiques telles que le loup, le lynx, le chat sauvage, la cigogne noire et la loutre, le WWF souhaite réduire la fragmentation paysagère et contribuer à reconnecter les milieux naturels par le développement de corridors écologiques devenus indispensables.

Pour réussir à protéger, il faut comprendre. Avec la publication du Rapport Planète Vivante Belgique, prévu en 2020, le WWF entend fournir une évaluation scientifique de l'état de la biodiversité dans notre pays. Il s'agira d'une étape importante pour assurer notre mission d'information et de sensibilisation, et hisser enfin la biodiversité tout en haut de l'agenda politique et social belge.

Nous le savons : l'urgence est là. Les menaces sont de plus en plus nombreuses. Mais comme vous le constaterez en parcourant ce rapport annuel, nous restons plus que jamais mobilisés et passionnés. Et cela n'est possible qu'avec le soutien indispensable et très apprécié de nos membres, donateurs et partenaires. Nous ne remercierons jamais assez nos sympathisants, mais nous pouvons leur faire dès à présent ce serment : ensemble, nous réussirons. Together possible!

Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsée
Présidente du Conseil d'Administration
du WWF-Belgique

Antoine Lebrun
Directeur général
du WWF-Belgique

Dans ce même rapport, sur la page quatre, nous pouvons à nouveau rencontrer les 17 ODD, en lien avec l'IUCN et la COP15.



Jamais la pérennité du monde tel que nous le connaissons n'a tant été en péril. Les effets de la crise climatique sont de plus en plus palpables, la crise de la biodiversité est un fait établi. Et le monde entier s'interroge : l'humanité est-elle en mesure de renverser la vapeur et de s'engager pleinement dans une transition cruciale vers un avenir sans carbone et une revalorisation des richesses naturelles ?

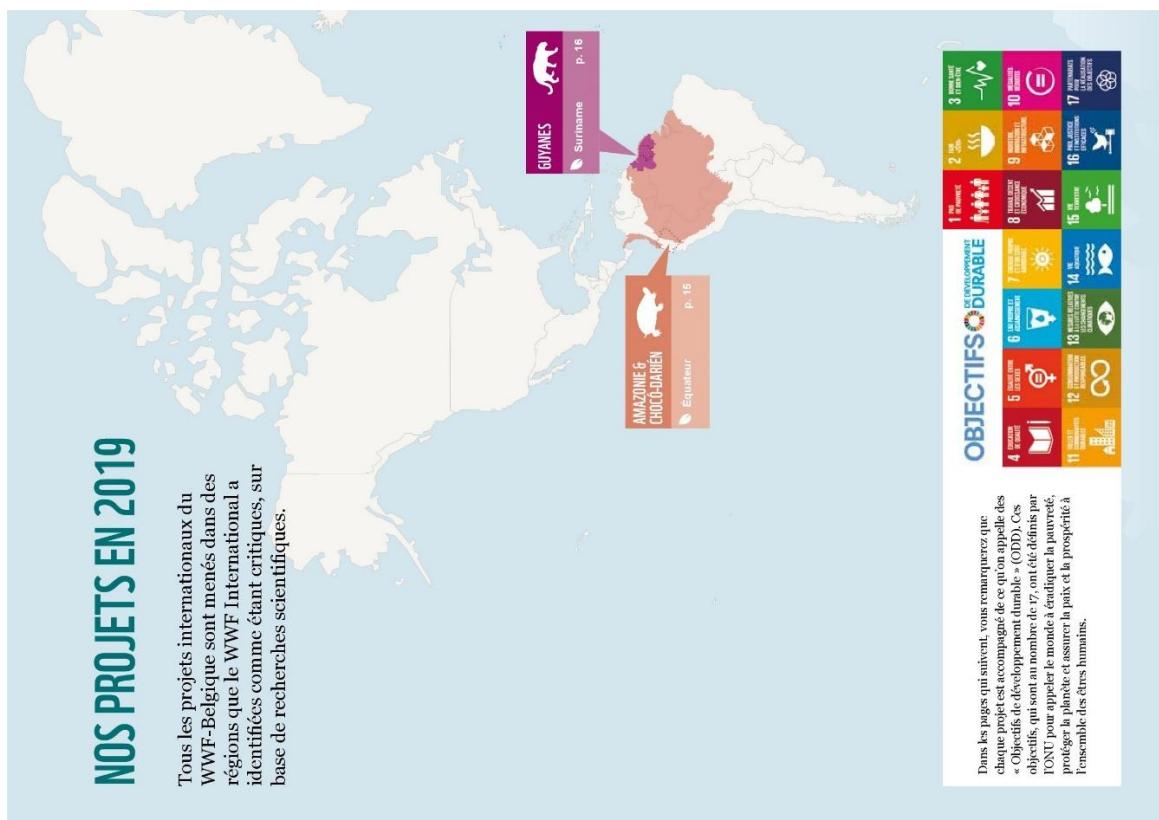
Un bilan inquiétant

La température moyenne mondiale a déjà augmenté de 1°C depuis l'ère préindustrielle et nous savons qu'un réchauffement de 2°C sera difficile à supporter pour les écosystèmes. Selon le dernier Rapport Planète Vivante du WWF, les populations mondiales de poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles ont chuté de 60 % entre 1970 et 2014. Et un rapport d'évaluation global de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais), publié en mai 2019, a établi qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition. D'après le Forum économique mondial, cinq des dix menaces les plus graves et urgentes sont liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Le forum compte la perte de biodiversité et des écosystèmes au nombre de ces menaces, parce que cette perte sape les fondements de notre bien-être et de notre prospérité. Voilà des décennies que les scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Est-il encore temps de renverser la situation ?

Le moment de vérité ?

2020 apparaît comme l'année de la dernière chance. C'est l'année au cours de laquelle l'Accord de Paris va commencer à être appliqué dans les faits. Les efforts déployés par les différents pays à travers le monde depuis la signature de l'accord sont clairement insuffisants pour limiter les conséquences potentiellement catastrophiques du changement climatique. Et ils le sont toujours quatre ans après la signature de l'accord. En juin 2020 se tiendra le prochain congrès pour la conservation de la nature, le World Conservation Congress de l'International Union for the Conservation of Nature (IUCN). Il s'agit d'une étape importante sur le chemin de la 15ème COP de la Convention sur la biodiversité biologique (Convention on Biological Diversity, CBD), qui se tiendra au mois d'octobre. En 2020, nous fêterons aussi le 75ème anniversaire des Nations unies. À cette occasion, une série de sous-objectifs associés aux 17 objectifs de développement durable (ODD, SDG en anglais) seront révisés.

Dans le même rapport, sur la page 8 et 9, les projets du WWF-Belgium sont présentés, en lien avec les 17 ODD.



NOS PROJETS EN 2019

Tous les projets internationaux du WWF-Belgique sont menés dans des régions que le WWF International a identifiées comme étant critiques, sur base de recherches scientifiques.

Toujours dans ce même rapport (de 2019), nous pouvons voir un exemple plus concret de la présentation des projets menés par le WWF-Belgium. Ce projet s'aligne dans le champ d'actions forêts et est en lien cinq objectifs de développement durable.

FORÊTS BASSIN DU CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



© GRAYSON / WWF-RDC



OBJECTIF 2022

En 2022, au moins 30 000 ha de forêts sont passés sous concessions forestières communautaires dans la région du Mai-Ndombe.*

* Contribution au projet Tobatela Zamba, associé à l'objectif du WWF-RDC : en 2022, au moins 1 million d'ha (1 %) sont sous concessions forestières communautaires en RDC.

Durée 01/01/17 - 31/12/21

Contribution 2019 488 050 € (80 % provenant de la Coopération belge au développement, 20 % de donations au WWF-Belgique et de fonds de WBI Wallonie-Bruxelles International)

Partenaires WWF-RDC, Mbou Mon Tour (ONG locale)



↑ Depuis 2008, des rangers recrutés par le WWF au sein des communautés locales observent et suivent les familles de bonobos qui ont été identifiées. Ces rangers connaissent très bien la forêt et ils habituent les singes à la présence humaine afin de développer l'écotourisme dans la région.

Les forêts de la province du Mai-Ndombe, à 300 km au Nord de Kinshasa, ont une valeur écologique inestimable. Elles sont également cruciales sur le plan économique car le bois de la région constitue la principale source d'énergie pour les habitants de Kinshasa. Malheureusement, ces forêts sont peu à peu détruites, ce qui met en péril de nombreuses espèces, dont l'éléphant et le bonobo. Les habitants dépendent de ces forêts pour leur subsistance. L'implication des communautés locales est donc essentielle pour la protection des forêts et des espèces menacées.

Le projet vise à protéger durablement 30 000 ha de forêts sur le territoire de Bolobo (Province du Mai-Ndombe). Trois leviers sont utilisés pour atteindre cet objectif :

- la protection par les populations de 13 « forêts communautaires », un statut légal qui reconnaît aux communautés rurales le droit de préserver leurs forêts des pressions extérieures (p.ex. l'industrie du bois) et de définir collectivement des règles de gestion ;
- le développement d'activités écotouristiques liées à la présence du bonobo, qui constituent un revenu alternatif tout en contribuant à la préservation des forêts ;
- le soutien aux femmes entrepreneures dans le développement de filières durables et/ou liées à l'écotourisme.

RÉSULTATS EN 2019

CONCESSIONS DE FORÊTS COMMUNAUTAIRES

Le travail de plaidoyer mené par le WWF auprès des autorités nationales et provinciales a enfin porté ses fruits. Ces dernières ont marqué leur accord pour la protection légale de 13 forêts villageoises sous le statut de « forêts communautaires » (30 000 ha).

ÉCOTOURISME DES BONOBOS

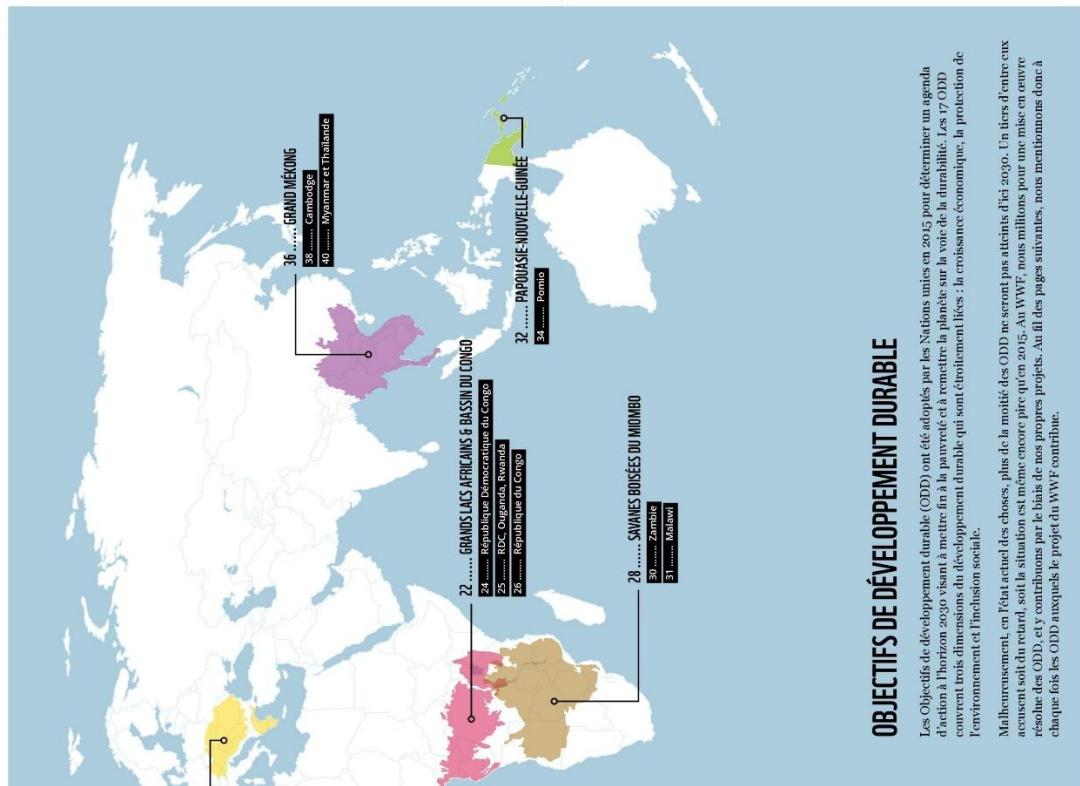
Une primatologue a accompagné et formé les écoguides issus des villages dans leur travail d'observation quotidien et d'habituation des bonobos à la présence humaine. Ce soutien permet aussi de valoriser leur connaissance exceptionnelle de la faune et de la flore auprès des touristes.

ENTREPRENEURIAT PAR LES FEMMES

En plus de l'appui à des associations de femmes impliquées dans la confection et la vente d'artisanat issu de produits forestiers non ligneux, six femmes ont été formées comme guides sur un circuit touristique consacré à l'observation des oiseaux. Le site a déjà accueilli huit groupes de touristes. Les bénéfices de cette activité ont été intégralement investis dans des infrastructures d'utilité publique, de manière à motiver les communautés à préserver les espaces forestiers et les bonobos.

Annexe 5 : Rapport annuel 2024

Voici les pages 4 et 5 issues du rapport annuel 2024. On parle clairement du fait que les Objectifs de développement durable connaissent un retard significatif dans leur mise en œuvre à l'échelle mondiale.

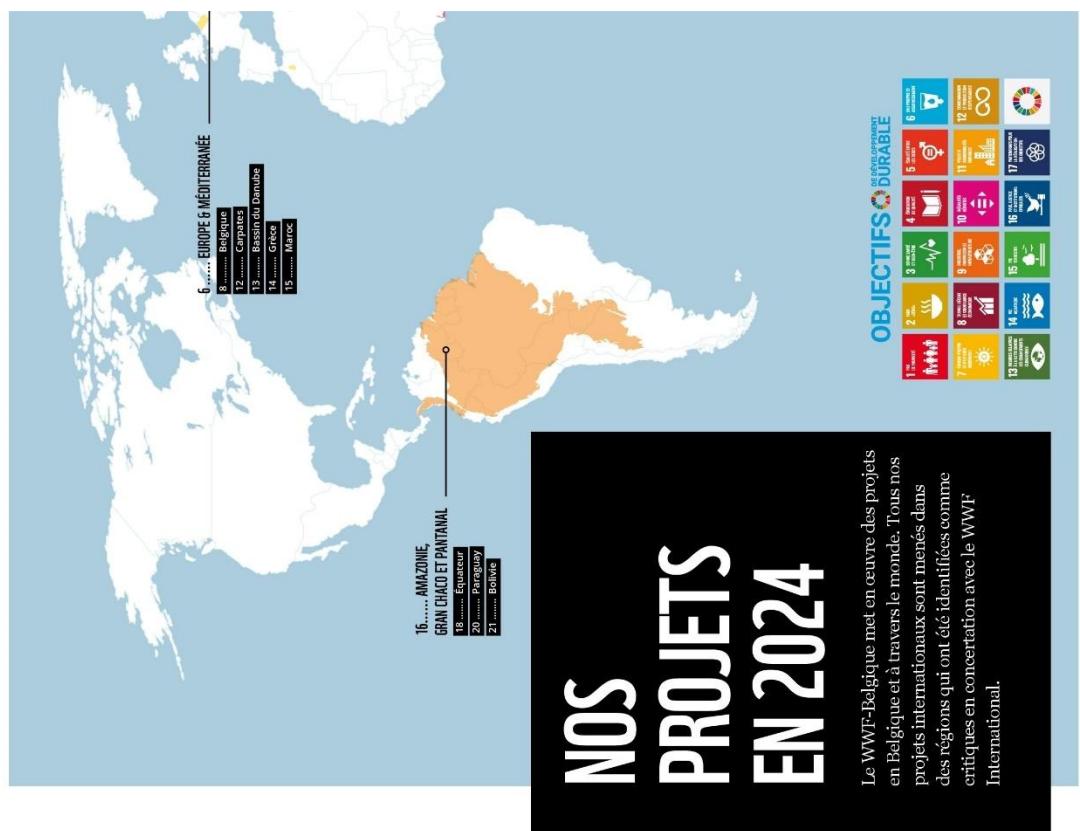


OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations unies en 2015 pour déterminer un agenda d'action à l'horizon 2030 visant à mettre fin à la pauvreté et à renouveler la planète sur la voie de la durabilité. Les 17 ODD couvrent trois dimensions du développement durable, qui sont étroitement liées : la croissance économique, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale.

Malheureusement, en l'état actuel des choses, plus de la moitié des ODD ne seront pas atteints d'ici 2030. Un tiers d'entre eux accusent soit du retard, soit la situation est même encore pire qu'en 2015. Au WWF, nous millions pour une mise en œuvre réussie des ODD, et y contribuons par le biais de nos propres projets. Au fil des pages suivantes, nous mentionnons donc à chaque fois les ODD auxquels le projet du WWF contribue.

WWF-BELGIQUE - RAPPORT ANNUEL 2024 - PAGE 5



WWF-BELGIQUE - RAPPORT ANNUEL 2024 - PAGE 4

Voici un exemple d'un projet réalisé par le WWF-Belgium, figurant sur la page 18 du rapport annuel de 2024.

WWF-BELGIQUE - RAPPORT ANNUEL 2024 - PAGE 18

- ## RÉSULTATS 2024

- **5 éco-clubs** ont été créés dans le paysage du Chocó (33 jeunes participant·es) et **7 projets éducatifs** pour le développement durable ont été mis sur pied dans le paysage Cuyabeno (formations aux enseignant·es et aux membres des communautés) ;
 - **4 communautés** (à Aguarico et Pastaza) et la confédération indigène **CONFENIAE** disposent maintenant de canaux de communication ;
 - **39.692,70 hectares de forêt amazonienne** sont maintenant sous **mécanisme de conservation** dans 3 communautés du paysage de Pastaza et **6.170 hectares** ont été définis comme zones de conservation dans le paysage de Chocó ;
 - **1.801 kg de cacao sec** provenant de Zancudo, Cocha, Taitiua et Zabalo (effort associatif) ont été vendus et **14 producteurs de miel** de la région d'Awá commencent à le récolter et commercialiser ;
 - Une « Boîte à outils » pour le suivi communautaire du jaguar et du dauphin de rivière a été développée ;
 - **5 contes** ont été créées avec des enfants des communautés pour promouvoir l'harmonie entre humains et jaguars ;
 - **Le Plan d'action National Jaguar (2022-2031)** a enfin été lancé après des années de travail conjoint entre le gouvernement et les ONGs.